

# Identités, représentations, inégalités et projets communs des élus neuchâtelois

---

## Quelques éléments pour une cohésion cantonale

Recherche réalisée dans le cadre du séminaire d'Introduction à la recherche sociologique 2012-2013, sous la direction du professeur François Hainard et de ses assistantes Amaranta Cecchini et Sabine Jacot.

Les étudiant-e-s suivants ont participé à cette recherche :

ARRIGO Camille; AUBERT Muriel; BARACCHI Eva; BIOLLEY Patrick; BOTTERON Léa; BÜHLMANN Louison ;  
BURKHALTER Katharina ; BUSSY Sandrine; CORRALES Monica ; FAVEY Joav ; GAUTHEZ Élie ; GUÉLAT  
Ophélie ; GUILLAUME Charlène ; IANNARONE Nicola ; KAESER Tom ; KOSTKA Giorgia ; KOTTELAT Martin ;  
LECCABUE Maude ; LIECHTI Anastasia ; MUNISHI Arjeta ; MURISSET Rosalie ; NISSELS Perrine ; OSANGOLA  
Christian ; PAILLARD Axel ; PERROT Anne-Claire ; SALAMIN Pauline ; SCHALLER Eve ; SCHUEPPEN Christian ;  
SIERRA Anne-Laure ; SONNEY Coline ; TAMPISE Daniska ; THIÉBAUD Marie ; TRUFFER Guillaume ; VON  
GUNTEN Fanny ; ZBINDEN Loïc

**Septembre 2013**

## Table des matières

Avant-propos .....	4
1. Introduction.....	6
1.1 Problématique de recherche.....	6
1.1.1 Territoires neuchâtelois .....	6
1.1.2 Identités spatiales, représentations et stéréotypes.....	7
1.1.3 Diversité, disparités et inégalités .....	8
1.1.4 Cohésion territoriale .....	9
1.2 Questions de recherche .....	10
1.3 Méthodologie .....	11
1.4 Caractéristiques sociodémographiques de la population questionnée.....	14
2. Identités locales, régionales et cantonale.....	17
2.1 Un canton divisé ? .....	18
2.2 L'image du canton .....	23
2.3 Représentations identitaires .....	24
2.4 Sentiments d'appartenance .....	28
Résumé.....	32
3. Différences et disparités économiques.....	35
3.1 Compétitivité économique des régions neuchâtelaises .....	36
3.2 Diversification des secteurs de l'emploi.....	38
Résumé.....	44
4. Répartition des infrastructures .....	46
4.1 Evaluation des infrastructures.....	46
4.2 Centralisation des infrastructures .....	50
Résumé.....	53
5. Projets communs pour le canton .....	55
5.1 Les divisions régionales précarisent la mise en place de projets communs .....	56
5.2 Les éléments constitutifs d'un projet commun fédérateur .....	59

5.3 Quels projets pour favoriser la cohésion du Canton de Neuchâtel?.....	61
5.4 Quels projets pour favoriser la diversité économique? .....	64
5.5 Dépasser les frontières cantonales .....	70
Résumé .....	72
6. Conclusion .....	75
7. Bibliographie .....	78
8. Annexes .....	81

## Avant-propos

En septembre 2012, la Commission consultative de la cohésion cantonale, par son président le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, invitait l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel à compléter ses informations et analyses par un volet qui n'avait pu être exploré par les commissaires. Il s'agissait de repérer le rôle des identités, images, représentations, sentiments d'inégalités et projets collectifs potentiels des Neuchâtelois et Neuchâteloises de sorte à éventuellement mieux comprendre ce qui les divise et le cas échéant, examiner ce qui pourrait les réunir.

Ce travail a été effectué par les 35 étudiants et étudiantes, répartis en 9 groupes, de 3<sup>ème</sup> bachelor de la formation en sociologie dans le cadre du Séminaire d'introduction à la recherche quantitative. L'objectif de ce séminaire est d'apprendre à construire et gérer une enquête quantitative, de la formulation de la problématique à la rédaction du rapport final, y compris la maîtrise des logiciels d'enquête en ligne Qualtrics et d'analyse statistique SPSS.

Comme toute recherche de qualité qui se respecte, les étapes de ce travail furent les suivantes : prendre connaissance de la littérature existante sur le sujet et des concepts susceptibles d'être utilisés, construire une problématique et des hypothèses, élaborer un questionnaire et en tester la pertinence, procéder à l'enquête proprement dite par passation du questionnaire, créer une base de données et analyser celles-ci selon les schémas convenus et enfin rédiger le rapport qui vous est remis, synthèse du travail des 9 équipes. Soulignons encore que la possibilité de greffer une véritable question de société à cet exercice a enthousiasmé les étudiants qui se sont tous investis sans compter pour remplir les objectifs tant académiques que ceux de notre mandant. Ce fut un véritable plaisir de les encadrer avec l'aide précieuse de mes assistantes.

Nous savons gré aussi aux 504 personnes qui ont bien voulu remplir le questionnaire. Celui-ci s'adressait aux élus politiques du législatif cantonal et des organes législatif et exécutif des communes du canton, 38 d'entre eux (8%) cumulent des mandats aux niveaux cantonal et communal. Les députés au Grand conseil ont véritablement montré l'exemple et signalé leur intérêt pour la question de la cohésion cantonale puisque 89 (77%) des 115 élus nous l'ont retourné, ils sont suivis par 53 % des 187 conseillers communaux et de (seulement) 36% des 993

conseillers généraux des communes de notre canton. La participation varie aussi selon la région de résidence, c'est le Littoral qui fait le moins bon score avec 37% de répondants parmi ses élus, suivi des Montagnes neuchâtelaises avec 46% de répondants et des Vallées (Val-de-Travers et Val-de-Ruz) chacune avec 49%.

Les résultats obtenus sont des plus intéressants. Si certains soulignent des idées et des sentiments que l'on pouvait supputer (mais qu'il est toujours important de voir être statistiquement confirmés), d'autres informent sur des tendances et des attitudes parfois inattendues (nette préférence pour sa commune que pour son canton, absence de véritables stéréotypes entre habitants des régions, ouverture souhaitée vers la France et d'autres cantons, rôle de l'éducation dans la (dé)construction des clivages cantonaux,...). Mais les enjeux capitaux restent bien les questions liées à la mobilité/transport et l'implantation des infrastructures sanitaires. Mentionnons tout de même combien, selon la région d'appartenance, les myopies et les surdités peuvent être sélectives à l'égard de certains problèmes ou enjeux. A noter que le clivage « haut » - « bas » s'articule désormais plutôt sur une diagonale « Littoral – Val-de-Ruz » et « Montagnes neuchâtelaises – Val-de-Travers ».

Un élément important est unanimement partagé par tous : la mauvaise image du canton à l'extérieur est considérée être de la responsabilité de chacun ! Et si l'échec de la votation sur l'objet du RER-TransRUN laisse des traces et entretient certainement les dissonances, il est encourageant de constater que deux-tiers des élus (69%) sont d'autant plus déterminés à faire avancer des projets cantonaux communs, tels que le RUN (59%) ou encore l'amélioration de la mobilité entre les régions qui insatisfait 67% d'entre eux.

Sans énumérer, ni commenter davantage les résultats de cette vaste enquête, et en espérant avoir contribué ne serait-ce que modestement à la compréhension mutuelle des Neuchâtelois et Neuchâtelaises, nous réitérons nos remerciements à toutes celles et ceux qui y ont participé.

François Hainard

## 1. Introduction

### 1.1 Problématique de recherche

Le Canton de Neuchâtel est aujourd’hui traversé de tensions économiques, politiques et identitaires ancrées, notamment, dans les relations entre ses différentes régions. Sur la base de ce constat, nous avons formulé la question de départ suivante : ***Quels sont les obstacles à la cohésion interrégionale du Canton de Neuchâtel et comment y remédier?***

#### 1.1.1 Territoires neuchâtelois

Le **territoire** et plus précisément ses multiples définitions constituent le fil-rouge des réflexions et des questionnements exposés dans cette première partie théorique. Pour Racine (1994), le territoire helvétique se caractérise par des découpages politiques, géographiques, linguistiques, religieux, ethnologiques, ou encore entre centres et périphéries. Ces découpages s’articulent, à leur tour, avec différentes représentations et identifications, ainsi que par des divisions politiques. A une plus modeste échelle, le Canton de Neuchâtel présente des différences similaires entre ses territoires, selon que l’on considère son découpage administratif, politique, économique, historique ou encore culturel. En plus de son découpage administratif en six districts, on peut tout d’abord relever une différence entre les régions du canton: le « Bas », situé sur un axe géographique reliant le Sud-Ouest (Genève) au Nord du pays (Bâle), est l’objet d’un développement urbain tandis que le « Haut » du canton, comprenant des vallées décentrées, s’oriente plutôt vers des activités agricoles et industrielles. Notons que cette configuration territoriale est à appréhender en lien avec les différences observées à l’échelle de la Suisse (Piveteau 1990).

D’un point de vue économique, le Canton de Neuchâtel est bâti sur la diversité de ses pôles en fonction de ses régions. On observe, tout d’abord, des différences en termes de répartition spatiale des secteurs d’activité. En 2008, la proportion des emplois du secteur secondaire par district est très forte dans le district du Locle (64%), le plus industrialisé du canton, ainsi que dans le district de la Chaux-de-Fonds (46%). Les districts de Neuchâtel et de Boudry sont surtout orientés vers le secteur tertiaire avec respectivement 74% et 59% de leurs emplois concentrés

dans les services. Enfin, les districts des Vallées, Val-de-Travers et Val-de-Ruz, ont un nombre proportionnellement plus important d'emplois dans le secteur primaire (OFS 2010 : 9).

A ces différences, comme l'observent Attinger et al. (2004), s'ajoutent des inégalités au niveau démographique, en termes de fiscalité ou s'agissant de la promotion économique. Au vu de ces critères, les auteurs proposent de considérer le Canton de Neuchâtel comme formé de trois régions : la première région est urbaine, forte et motrice de l'économie (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) ; la deuxième connaît une faible concentration d'emploi mais est relativement importante d'un point de vue démographique (Le Littoral et le Val-de-Ruz) ; enfin, la dernière région est présentée comme clairement défavorisée (le Val-de-Travers).

Comme l'indiquent ces quelques éléments descriptifs, le territoire est à considérer dans sa double dimension formelle et sociale (Alphandéry et Bergues 2004). Il est, d'une part, une forme institutionnalisée de découpage de l'espace, forgée historiquement et qui répond à des considérations politiques et administratives. D'autre part, le territoire est l'espace subjectif que vivent les acteurs sociaux, qu'ils construisent et qu'ils s'approprient dans leurs discours, par leurs pratiques et au gré de leurs échanges. Il apparaît ainsi comme un référent central de l'identité, de la diversité, des disparités ainsi que de la cohésion de la population neuchâteloise.

### 1.1.2 Identités spatiales, représentations et stéréotypes

L'**identité spatiale** désigne à la fois l'identité d'un espace (par exemple « une ville ») et la manière dont les acteurs sociaux se définissent et définissent autrui en fonction de référents géographiques (Stock 2006). La seconde acception de ce concept est celle qui sera plus particulièrement retenue dans cette étude. Elle fait appel non seulement à des discours, mais aussi à des pratiques par lesquelles les individus et les groupes s'identifient ou se distinguent d'un espace donné et des personnes qu'ils y associent. En ce sens, l'identité spatiale est intimement liée au **sentiment d'appartenance territoriale**, qui correspond à l'attache émotionnelle à un pays, une région ou encore à une ville (HyperGeo 2004, en ligne).

Si ces concepts apparaissent donc comme centraux pour saisir les éléments qui contribuent ou qui menacent la cohésion interrégionale du canton, ils forment des entités intrinsèquement problématiques. En effet, la mobilité accrue qui caractérise nos sociétés remet en cause une

conception de l'identité ancrée dans un seul lieu (Stock 2006) et semble avoir une influence directe sur le sentiment d'appartenance.

L'identité territoriale et le sentiment d'appartenance sont des concepts qui désignent un rapport à la fois subjectif et politique à une portion de l'espace. Or, ce rapport repose non seulement sur des pratiques, mais aussi sur des **représentations sociales** collectives et relativement stables. Pour Jodelet (1989), les représentations sont un construit social émanant de structures telles que l'éducation, les médias ou en lien avec d'autres formes d'interactions sociales. Les représentations « [ont] une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement (matériel, social, idéal) et d'orientation des conduites de communications » (1989 : 1). D'une manière générale, la plupart des représentations sont partagées, stables et cohérentes (Moscovici 1976), ainsi que réductrices (Jodelet 1994) – elles opèrent une simplification de leur objet. Ainsi, les représentations sont les références de base chaque fois qu'il se présente un besoin d'identification ou de différenciation avec un environnement donné.

Le concept de représentation peut être complété par celui de **stéréotype**, qui apparaît comme une représentation préconçue de caractéristiques relatives à un groupe d'individus. McGarthy et. al. (2002) mettent en évidence trois fonctions des stéréotypes : premièrement, ils aident les individus à attribuer un sens à propos d'un collectif humain en définissant les similarités et les différences qui le distinguent de soi. Deuxièmement, ils facilitent la compréhension du monde : ils permettent de réduire et donc de simplifier l'identité du groupe en question en ignorant un certain nombre de leurs traits. Enfin, les stéréotypes sont des systèmes de croyances partagées qui se bâtissent de manière conforme aux normes et valeurs des groupes sociaux auquel l'individu appartient. Les stéréotypes, tout comme les représentations collectives, participent ainsi aux processus d'identification spatiale.

### 1.1.3 Diversité, disparités et inégalités

Comme nous l'avons brièvement exposé, le Canton de Neuchâtel se caractérise par une diversité économique et sociale relativement importante. Comment interpréter ces différences et dans quelle mesure sont-elles à considérer comme des inégalités ? Notons, en premier lieu, que les différences combinées d'un territoire composent sa **diversité**. En effet, il y a diversité lorsque que

sont associés plusieurs groupes d'individus qui ont chacun leurs propres similitudes et donc des traits identitaires communs (Takagi 2009). Bereni et Jaunait (2009) indiquent, de surcroît, que la diversité peut être envisagée à la fois comme une force liante avec une « *utilité collective* » (2009 :7) ou comme une faiblesse structurelle discriminatoire dans la gestion de la cohésion sociale, enracinée dans les valeurs communes partagées par les membres d'un groupe. La diversité économique, sociale et démographique entre les régions du canton peut donc être envisagée de manière positive, soit comme ressource, ou au contraire de façon négative, c'est-à-dire comme une source d'*inégalités* ou de *disparités*.

Pour Merenne-Schoumaker (1994) ces deux derniers concepts ne sont pas à considérer comme de simples synonymes. S'ils qualifient un phénomène commun lié à la différence, ils se distinguent toutefois du point de vue de leur objectivité. Ainsi, les disparités font plutôt référence à des faits objectifs, clairement identifiables et mesurables (économiques, par exemple) tandis que les inégalités renvoient aux impressions des individus et à leurs représentations. Dans cette étude, nous poursuivrons donc la perspective défendue notamment par Dubet (2011), pour qui la perception subjective des individus sur les inégalités est plus intéressante que les disparités réelles. Plutôt que de chercher à mesurer des différences objectives entre les différents espaces du canton, nous nous intéresserons surtout à la manière dont elles sont appréhendées, perçues et évaluées par ses élus politiques.

#### 1.1.4 Cohésion territoriale

Dans le contexte spatial, politique et économique retenu comme cadre de cette recherche, les dynamiques identitaires qui animent ses habitants et les différences observées entre les régions posent la question de la *cohésion territoriale*. Pour Bertrand et Peyrache-Gadeau (2009), ce concept a une valeur normative en ce sens qu'il repose sur « *la réduction des inégalités spatiales* » (2009 :1). Ainsi, il transpose un impératif social de cohésion non plus seulement aux individus et aux groupes sociaux, mais aussi à des territoires.

La construction d'un espace commun, liant différents territoires et aidant ainsi à la communication et à la relation intergroupe, se fait au travers des infrastructures de transport pour Petitjean (2000). A cela, vient s'ajouter le concept de *lien social* qui est utilisé « *pour désigner tout à la fois*

*le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble » (Paugam 2009 : 3). Toutefois, l'article de Lieberherr (1977) nous rend attentifs au fait que les changements et les évolutions ne sont pas vécus par tous de la même manière. De ce fait, il existe différents rythmes d'adaptation aux nouveautés, et plus particulièrement des différences entre les villes et les campagnes. En effet, « entre société urbaine et société rurale aux dynamiques différentes, le changement n'est pas synchronisé : se crée ainsi entre elles un écart plus ou moins prononcé » (Lieberherr 1977 : 63). La cohésion du territoire passe donc aussi par la recherche d'un équilibre social global.*

## 1.2 Questions de recherche

Ces considérations théoriques ont suscité les interrogations suivantes, qui toutes s'articulent autour de la problématique de la cohésion territoriale. Tout d'abord, quelle est l'influence du territoire dans la construction de l'identité des élus du Canton de Neuchâtel ? La manière dont les individus appréhendent leur espace de vie étant structurée par des rapports d'identification/différenciation au territoire, ce dernier est un élément central dans les représentations de soi et d'autrui. Nous nous interrogerons donc, dans un premier temps, sur l'identité du Canton de Neuchâtel et plus précisément sur son image auprès de ses élus. Nous verrons ensuite que les régions sont construites par le regard qu'y portent leurs habitants et ceux d'autres régions. Par ailleurs, nous questionnerons le rôle de représentations de l'urbanité et de la ruralité dans les identités neuchâteloises. En dernier lieu, nous examinerons l'importance du sentiment d'appartenance au canton, à la région et à la commune de résidence des élus.

Deux problématiques centrales occupent le devant de la scène politique dans le canton : la situation économique du canton et la répartition des infrastructures publiques. Nous aborderons la première question sous l'angle des différences économiques entre les régions du Canton de Neuchâtel et la manière dont elles sont perçues et évaluées par les élus. Nous examinerons tout particulièrement la manière dont est considéré l'emploi, tout d'abord du point de vue de sa sectorisation et ensuite du point de vue de son dynamisme. Nous verrons, en outre, que le regard porté sur les différences économiques entre les régions varie sensiblement d'une région à l'autre.

Quant à la problématique des infrastructures publiques, elle sera abordée du point de vue de leur accès et de leur implantation selon les régions. Nous examinerons le regard que portent les élus sur la répartition des infrastructures administratives, politiques, éducatives, sanitaires et culturelles. A noter que la question de la politique hospitalière fera l'objet d'un soin particulier. Le dernier chapitre de ce rapport est consacré à une réflexion sur la manière de mener à bien des projets dans le Canton de Neuchâtel. Nous nous interrogerons ainsi sur les éléments qui font, aux yeux des élus, le succès ou l'échec de réalisations communes. Enfin, nous présenterons leurs réponses à des questions prospectives et tenterons, ainsi, de formuler quelques suggestions pour la mise en œuvre de projets dans le Canton de Neuchâtel.

### 1.3 Méthodologie

Cette étude sur mandat de la Commission consultative de la cohésion cantonale, vise à analyser les opinions et les représentations des régions du Canton de Neuchâtel auprès des élus du Grand Conseil et des élus des organes législatifs et exécutifs communaux. Conduit dans le cadre du Séminaire d'introduction à la recherche dispensé aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année Bachelor en sociologie de l'Université de Neuchâtel, cet enseignement propose la réalisation d'une enquête sociologique complète par méthode quantitative et plus précisément avec questionnaire comme méthode de collecte des données. Or, en regard des visées scientifiques de cette recherche, ce choix méthodologique peut paraître peu adapté : les représentations sociales sont moins facilement objectivables et mesurables que ne le seraient, par exemple, des pratiques effectives. Le questionnaire est toutefois un outil tout à fait adéquat s'agissant de saisir les opinions et de « *découvrir ce qui peut échapper aux acteurs, c'est-à-dire les raisons objectives de leurs conduites* » (Savarese 2006 : 37-38). Si le choix d'une enquête par questionnaire pour aborder la présente thématique a donc confronté les étudiants à des défis inédits, il ne préterite pas la qualité des résultats présentés ci-après.

La population d'enquête concerne donc l'ensemble des élus qui font la vie politique du canton, à l'exception des membres du Conseil d'Etat. Notre population comprend un total de 1242 individus. Dans la mesure où il nous était possible de nous adresser à tous ses membres, nous avons renoncé à procéder à un échantillonnage et avons choisi de tous les solliciter.

Le questionnaire qui a été adressé aux élus a été élaboré au moyen du logiciel Qualtrics<sup>1</sup>. Il comprend un total de 62 questions portant sur des pratiques, des opinions et des représentations, ainsi que des informations de type sociodémographique<sup>2</sup>. Deux éléments méritent d'être soulignés à leur propos. Premièrement, bon nombre de ces questions sont formées par des échelles d'accord (« tout à fait d'accord »/ « pas du tout d'accord ») ou d'évaluation (« tout à fait satisfait »/ « pas du tout satisfait »), comportant entre six et dix modalités et sur lesquelles les répondants devaient se positionner. Ces questions ont également été formulées avec un nombre pair de modalités, de manière à éviter les positions intermédiaires qui, comme le souligne Berthier (1998), sont souvent le refuge des indécis et ne nous apportent que peu d'informations pertinentes. Deuxièmement, si la plupart des questions sont des questions à choix préformé, nous avons également tenu à offrir la possibilité à nos répondants de s'exprimer plus librement. Nous avons donc formulé deux questions ouvertes, qui permettent de nuancer les informations récoltées et surtout d'apporter de nouveaux éléments à nos analyses. Ces questions ont fait l'objet d'une analyse de type plus qualitative, sur laquelle nous reviendrons de manière plus détaillée ci-après (cf. 2.1).

Le questionnaire a été envoyé par courriel au secrétariat de la Chancellerie d'Etat et à ceux des communes mi-janvier 2013. Ceux-ci, détenant les adresses de messagerie des élus, se sont ensuite chargés de le leur transmettre. Le questionnaire était accompagné d'une lettre du Conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, qui présentait la recherche et invitait les élus à répondre au questionnaire. Afin de maximiser le taux de réponse, un courrier de rappel a été envoyé fin janvier. Au total, nous avons récolté 519 questionnaires remplis, dont 504 valables. Le taux de réponse global des élus est donc de 40%<sup>3</sup> – à noter qu'il est de 77% pour les élus du Grand Conseil, 53% pour les conseillers communaux et 35% pour les conseillers généraux<sup>4</sup>. Pour ce qui est du taux de

---

<sup>1</sup> Logiciel informatique permettant la création de sondages en ligne.

<sup>2</sup> Ces questions correspondent à six axes de recherche analytiques définis préalablement et répartis entre les neuf groupes de recherche : disparités et inégalités régionales ; connaissance et méconnaissance d'autrui ; identités et altérités ; représentations et perceptions d'autrui ; différences, diversité, hétérogénéité ; projets communs pour le canton. Un septième axe, de type prospectif – il devait permettre d'identifier des mesures pour favoriser la cohésion cantonale - a été traité de façon transversale par tous les étudiants.

Notons également que certaines questions qui portaient sur la connaissance des lieux naturels ou sur les pratiques culturelles dans le canton n'ont pas été retenues dans le rapport, car les informations obtenues ne permettaient pas une analyse satisfaisante des pratiques des élus.

<sup>3</sup> Tous les pourcentages ont été arrondis à l'unité supérieure dès 0.5% et maintenus à l'unité inférieure jusqu'à ce seuil.

<sup>4</sup> Parmi les répondants, 38 élus (8%) cumulent des mandats au niveau communal et cantonal. Nous n'avons pas procédé à des analyses en fonction du mandat politique dans la mesure où nous n'avions pas d'hypothèse allant dans ce sens.

participation par région, le Littoral a le taux le plus bas : à peine plus d'un tiers (37%) des élus sollicités ont répondu à notre questionnaire. Concernant les autres régions, près de la moitié des élus y ont répondu. Ce taux de réponse est suffisant pour rendre compte d'éléments généraux à propos des pratiques, des opinions et des représentations des élus neuchâtelois. Une base de données contenant les informations des questionnaires a été créée à l'aide du logiciel informatique de statistique SPSS. Elle a été mise à disposition des étudiants, qui ont pu y sélectionner les variables utiles pour répondre à leurs questions de recherches (par exemple une opinion donnée, la fréquence d'une activité ou encore la région de résidence des élus), puis effectuer les calculs et analyses statistiques. Dans un premier temps, les étudiants ont procédé à une analyse variable par variable. Elle a permis d'observer la distribution des réponses et donc de repérer, dans une perspective descriptive, ce que les élus pensent ou font.

Dans un deuxième temps, les étudiants ont cherché à analyser les variations des pratiques et des opinions observées en fonction de certaines caractéristiques des répondants (leur région de résidence ou leur orientation politique, par exemple). Des analyses de corrélation ont alors permis de repérer l'existence (ou non) d'une relation statistiquement significative – c'est-à-dire généralisable à l'ensemble de la population, entre différentes variables<sup>5</sup>.

Enfin, il est à signaler que pour les analyses bivariées, nous avons jugé utile de recoder un certain nombre de variables. D'une part, les « non-réponse » et les « sans-avis » ont été supprimés dans les cas où ils représentaient moins de 2% des effectifs – nous les avons alors considérés comme insignifiants. D'autre part, bon nombre de variables étaient, comme nous l'avons préalablement signalé, des variables ordinales comportant entre 6 et 10 modalités de réponse possible. Afin de permettre une meilleure lisibilité des résultats, nous avons regroupé ces modalités en deux

---

<sup>5</sup> Le seuil de significativité pour les croisements entre des variables nominales ou entre des variables nominales et ordinales, réalisé grâce au calcul du coefficient de corrélation du  $\chi^2$ , a été placé à 0.05 (soit une marge d'erreur équivalente à 5%). Lorsque le résultat de ce test est supérieur à cette limite, la relation entre les variables a été considérée comme non significative. La force du lien entre variables nominales ou entre variables nominales et ordinales a également été mesuré par le coefficient V de Cramer, qui est compris entre 0 et 1 : le lien est considéré faible à partir de 0,2, non négligeable entre 0,2 et 0,5, et fort à partir de 0,5. Ainsi, plus le coefficient s'approche de la valeur 1, plus le lien est considéré comme fort et inversement, plus la valeur s'approche de 0, plus le lien entre les variables est faible. Quant au croisement des variables ordinales, la force du lien se lit dans le coefficient de Spearman qui varie entre 1 et -1 selon que les variables varient de manière proportionnelle ou inversement proportionnelle. Ici également, plus nous nous approchons de 1 et -1, plus la relation est considérée comme forte ; plus nous nous approchons de 0, plus la relation est considérée comme faible.

modalités (par exemple : « plutôt d'accord »/ « plutôt pas d'accord ») ou, plus rarement, en trois modalités (« plutôt d'accord »/ « neutre »/ « plutôt pas d'accord »).

#### 1.4 Caractéristiques sociodémographiques de la population questionnée

Avant de présenter les résultats de notre enquête, ce paragraphe propose un aperçu du profil des répondants sur la base de quatre données sociodémographiques : la région de résidence, l'âge, l'orientation politique et la catégorie socio-professionnelle.

Parmi tous les répondants, on note que plus de la moitié d'entre eux (59%) réside dans le Littoral neuchâtelois (même si ceux-ci ont un taux de réponse assez modeste : 37%), 26% des élus dans les Montagnes neuchâteloises, 8% dans le Val-de-Travers et 7% dans le Val-de-Ruz.

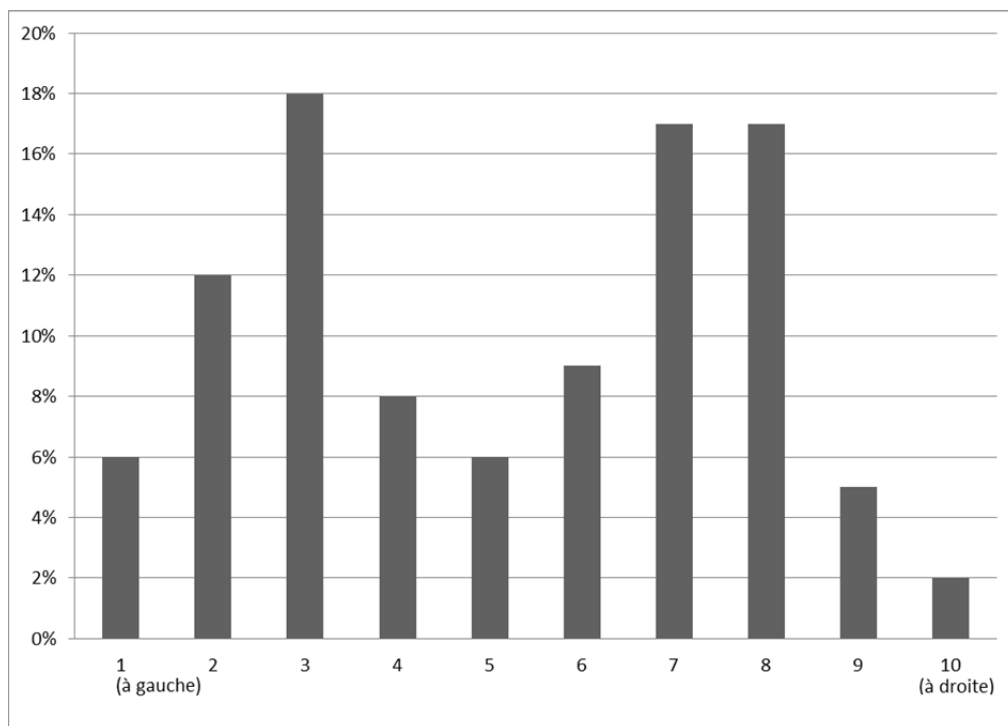
Quant à leur âge, les élus politiques neuchâtelois ont, pour la plupart, entre 36 et 65 ans (près de 75%). Sur 498 répondants, nous constatons que la plus grande partie a entre 46 et 55 ans (28%) ; viennent ensuite les élus âgés de 36 à 45 ans (25%) et de 56 et 65 ans pour un cinquième d'entre eux (21%). Concernant la tranche d'âges entre 26 à 35 ans, elle représente 13% des effectifs. Enfin, à propos des pourcentages les plus faibles, nous retrouvons la catégorie d'âge de 66 à 75 ans (7%), les moins de 26 ans (5%) et les plus de 75 ans (1%).

L'orientation politique a été déterminée en demandant aux élus de se positionner sur une échelle de 10 unités allant de « gauche » à « droite ». En regroupant ces modalités en trois catégories « plutôt à gauche » (1 à 4), « au centre » (5 et 6) et « plutôt à droite » (7 à 10), nous pouvons observer un équilibre entre la gauche (44%) et la droite (41%) et que les centristes ne sont que 15%<sup>6</sup>. Une lecture plus détaillée (Figure 1) montre que bon nombre d'élus choisissent de se positionner clairement sur cette échelle – les modalités 3, 7 et 8 sont celles qui récoltent le plus de choix. En outre, on relève qu'un quart des répondants a choisi de se positionner dans les extrêmes. Ainsi, 18% se placent à l'extrême-gauche (positions 1 et 2) et 7% à l'extrême-droite (positions 9 et 10) de l'échiquier politique.

---

<sup>6</sup> A noter cependant que selon le codage effectué, les centristes ne comptent que deux modalités (5 et 6) alors que les catégories « gauche » et « droite » en comptent quatre.

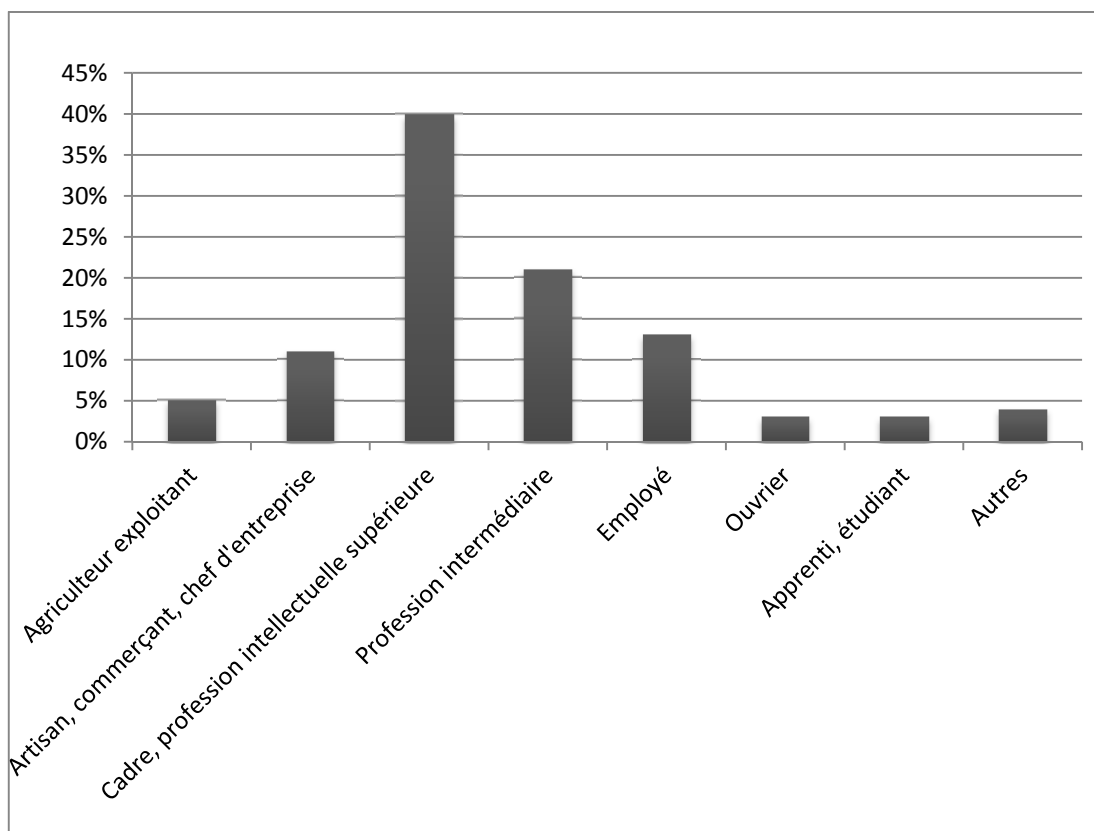
**Figure 1 – Orientation politique des élus neuchâtelois ayant répondu au questionnaire**



N = 497

Si nous nous intéressons à la catégorie socioprofessionnelle des élus politiques (Figure 2, ci-après), la plus grande partie d'entre eux sont cadres et de profession intellectuelle supérieure (40%), suivie par les professions intermédiaires (21%). Viennent ensuite les employés (13%) et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (11%). Enfin, nous retrouvons des catégories avec un pourcentage très faible : les agriculteurs exploitants (5%), les ouvriers (3%) et les apprentis ou étudiants (3%). A noter que 4% des élus politiques ont coché la réponse « autres » en spécifiant leur situation (rentiers AI, au foyer, au chômage, conseiller communal, retraité, par exemple)

**Figure 2 – Catégories socioprofessionnelles des élus neuchâtelois ayant répondu au questionnaire**



N=498

## 2. Identités locales, régionales et cantonale

Ce chapitre vise à questionner les problématiques interrégionales du Canton de Neuchâtel sous l'angle de l'identité. Nous nous interrogerons, en premier lieu, sur le rôle des relations entre les principales régions que sont les Montagnes neuchâtelaises, le Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, dans la vie politique du canton. Nous souhaitons vérifier l'hypothèse d'une conflictualité qui occupe une place importante dans l'identité du canton : les élus politiques en retiendraient une image négative qui correspondrait tant à leur propre perception qu'à la manière dont ils pensent que le canton est perçu, c'est-à-dire sa méta-perception. Ainsi, l'identité du Canton de Neuchâtel serait marquée par des représentations sociales structurées autour de la thématique de la division entre différents espaces territoriaux.

Si l'identité du canton est abordée au travers de ses représentations chez les élus politiques, nous chercherons ensuite à en présenter un portrait plus nuancé en analysant plus précisément les champs de tension qui la traversent. Cette analyse sera orientée par deux principales questions. Tout d'abord, ***dans quelle mesure les représentations et les méta-perceptions régionales des élus politiques du Canton de Neuchâtel se fondent-elles sur un clivage entre les zones urbaines et les zones rurales ?*** Nous avançons que ce clivage occupe une place centrale dans les représentations sociales qu'ont les élus politiques des régions du Canton de Neuchâtel. Les élus des communes urbaines se conçoivent de manière différente que ceux des communes rurales et vice-versa. En outre, les deux groupes pensent être perçus de manière stéréotypée, ce qui alimente des rapports de méfiance et fait obstacle à une cohésion interrégionale forte. **Ensuite, nous interrogerons la place des stéréotypes régionaux dans les représentations identitaires que les élus politiques ont des habitants des différentes régions du Canton de Neuchâtel.** Nous avançons l'hypothèse que les représentations sociales des régions neuchâtelaises sont fortement stéréotypées. Alors que les élus témoignent de représentations nuancées à propos de leur propre région, leur représentation des autres régions se limitent à un certain nombre de traits spécifiques et généralisés.

Enfin, nous concluons ce chapitre consacré aux identités neuchâtelaises en examinant la force du sentiment d'appartenance territoriale des élus, et ceci à différentes échelles géographiques. Plus précisément, nous nous demanderons **dans quelle mesure le fait de s'identifier à une région ou à**

**une localité est lié à un sentiment d'appartenance au Canton de Neuchâtel ?** Nos lectures théoriques nous mènent à penser que selon la région de résidence, les élus ressentiront un sentiment d'appartenance plus ou moins fort vis-à-vis du canton et de leur région de domicile. Plus précisément, l'éloignement géographique de certaines localités par rapport aux centres urbains de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel influence le sentiment d'appartenance au canton : ce dernier est alors plus faible que l'attachement à la région de résidence.

## 2.1 Un canton divisé ?

Les antagonismes territoriaux occupent une place centrale dans la vie politique neuchâteloise. **Une très nette majorité des élus (73%) affirme l'existence de tensions régionales dans les débats politiques**<sup>7</sup> Nous avons cherché à déterminer si cette opinion était influencée par la région de résidence. Cette analyse montre que le lien entre ces variables est significatif (sig. = 0,032), mais plutôt faible (V de Cramer = 0,132). Toutes régions confondues, les élus sont majoritairement convaincus de l'existence de tensions régionales dans les débats politiques. Toutefois, cette opinion est plus largement répandue dans les Montagnes neuchâteloises (81%) et dans le Val-de-Travers (78%) que dans le Littoral (70%) et dans le Val-de-Ruz (61%) (Annexe 1).

Nous avons ensuite voulu identifier la nature de ces tensions. Nous avons donc analysé les réponses, formulées sous forme de texte, à la question : « De quelles tensions s'agissait-il ? Mentionnez celles qui sont apparues le plus fréquemment. » Nous avons identifié, dans les réponses des 343 élus ayant répondu à cette question, un total de 683 éléments de tensions interrégionales – les élus ont généralement évoqué deux tensions.

Le tableau 3, ci-après, met en évidence les principaux éléments repérés lors de l'analyse thématique des réponses. La colonne « pourcentage d'observations » indique, parmi les élus ayant affirmé qu'il existe des tensions interrégionales, le pourcentage de répondants ayant invoqué l'élément concerné. La colonne « pourcentage » présente le poids relatif de ces différents facteurs. Enfin, notons que chacune de ces catégories est à son tour constituée de plusieurs sous-catégories, qui chacune comprennent un minimum de 5 effectifs et qui sont détaillées ci-après.

---

<sup>7</sup> Le nombre total de répondants s'élève à 504.

**Tableau 1 – Causes des tensions interrégionales<sup>8</sup>**

	Effectifs	Pourcentages	Pourcentages d'observations
Répartition des infrastructures	302	44%	88%
Facteurs politiques	124	18%	36%
Facteurs économiques	123	18%	36%
Facteurs culturels	53	8%	15%
Facteurs politico-économiques	42	6%	12%
Ressentiments	39	6%	11%
Total	683	100%	199%

Pour une large majorité des élus (88%), la question de la répartition des infrastructures est à la source des tensions interrégionales. Cette thématique se décompose plus précisément dans les éléments suivants : la santé (33% des réponses), le RER-TransRun (20%) et plus largement les transports publics (12%), l'enseignement et la formation (17%), la centralisation (12%) et, de manière plus marginale, la justice (2%), les voies de communication (2%) ainsi que l'administration et les services publics (2%). Les défis de la santé et des transports publics apparaissent ainsi au cœur des débats politiques. Ensuite, plus d'un tiers des répondants (36%) invoquent des problématiques d'ordre politique, parmi lesquelles les peurs et les tensions relatives aux fusions intercommunales occupent le devant de la scène<sup>9</sup> (71%) – elles sont suivies de questions idéologiques (14%), de problèmes liés à un manque de reconnaissance dans les priorités urbaines

8 Dans ce tableau, les élus répondaient à une question aux réponses multiples. La colonne « pourcentages d'observations » indique la proportion des répondants à avoir mentionné l'élément correspondant dans leur réponse. Pour illustration, les élus ont été 88% à avoir coché « Répartition des infrastructures » dans la liste de propositions de réponse proposée. Ils sont donc 12% à ne pas avoir coché cette réponse. Ils ont été 36% à avoir coché la réponse « Facteurs politiques » et sont par conséquent 64% à ne pas l'avoir coché, et ainsi de suite. Dans ce type de tableau, nous nous intéressons en effet qu'aux pourcentages de réponses qui ont été donnés, et par conséquent, nous faisons fi des pourcentages de réponses non cochées. La colonne « pourcentage » informe, pour sa part, sur le poids relatif des différents facteurs mentionnés: elle ne correspond donc pas au pourcentage de réponses. Ainsi, sur l'ensemble des réponses cochées, la réponse « Répartition des infrastructures » est celle qui remporte le plus de suffrages (44%), au contraire de la réponse « Facteurs politico-économiques » qui est la réponse la moins attribuée par les élus (6%).

9 Les élus de certaines communes ne veulent pas voir leur commune fusionner avec d'autres par peur de perdre tout ce qui en faisait la singularité. Plusieurs réponses témoignent de ces peurs, comme par exemple : « Fusion avec l'autre commune ! » ou « fusions de communes : trois sensibilités différentes dans la commune : les "irréductibles valanginois", les pro- val-de-ruz, les pro-Neuchâtel », voir encore « La fusion à tout prix. Le grand avale le petit ». Ces réponses illustrent, notamment, la centralité de l'identité locale dans ces tensions et les menaces dont seraient porteuses les fusions à son égard.

(6%), de problèmes de conservatisme (5%) et enfin de questions de politique générale (4%). Des tensions économiques sont, elles aussi, soulignées par 36% des élus. Elles concernent principalement la péréquation financière (49%), les investissements (29%) et la fiscalité (18%); enfin, les problématiques liées au chômage, à l'emploi (3%) et à l'économie cantonale (1%) n'apparaissent que de manière très minoritaire. La catégorie des tensions politico-économiques est, pour sa part, formée de réponses qui n'ont pas pu être attribuées aux catégories présentées ci-avant, et ceci parce qu'elles touchaient à ces deux domaines. Elle concerne 12% des élus et est composée des sous-catégories suivantes : hégémonie urbaine<sup>10</sup> (46%), favoritisme régional (14%), caractère secondaire de l'intérêt du canton par rapport à celui de la commune ou de la région (14%), dépendance (14%) et finalement la question des frontaliers (12%). Quant à la catégorie des tensions culturelles, elle est invoquée par 15% des élus et est segmentée en trois sous-catégories : les divisions identitaires (90%), des peurs de perte identitaire (8%) et des divergences culturelles (2%). Enfin, un dixième des élus (11%) relève l'existence de ressentiments<sup>11</sup>, c'est-à-dire de rivalités (62%), de jalousies et de moqueries (23%), ainsi que d'injustices et d'inégalités (15%).

Nous nous sommes ensuite intéressés de plus près à une tension particulièrement thématifiée dans la vie politique neuchâteloise, à savoir celle qui opposerait le « Haut » et le « Bas » du canton. **Nous avons donc demandé aux élus « Dans quelle mesure l'existence d'un antagonisme entre le « Haut » et le « Bas » du Canton de Neuchâtel vous paraît-elle réelle ? ». Plus de la moitié des élus politiques pensent que l'antagonisme est plus effectif (58%), c'est-à-dire « réel », qu'excessif (42%)<sup>12</sup> – en d'autres termes « exagéré ». A noter que cette opinion ne varie pas de manière significative selon la région de provenance des élus.**

Les personnes affirmant l'existence d'un antagonisme effectif ont été dirigés vers la question ouverte: « Pour vous, quelles sont les raisons à l'origine de cet antagonisme ? » L'analyse des réponses formulées par les 267 élus (sur 290 qui ont affirmé l'existence d'un antagonisme) a

---

10 Pour les élus, de nombreuses tensions proviennent directement des problèmes de « domination » des deux centres de La Chaux-De-Fonds et Neuchâtel. Ainsi, l'un d'entre eux affirme : « Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds tirent chacun la couverture à eux et (...) toute la politique cantonale [est] axée uniquement vers ces deux centres urbains, au détriment des autres régions du canton. Le refus du Transrun est la conséquence de cette politique. Le mépris des Neuchâtelois du bas pour les autres régions du canton et le manque de solidarité du littoral. »

11 Nous avons pu observer des commentaires comme : « Val-de-Travers, région peu développée et des gens pas intéressants », « insatisfaction des habitants de la Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers, des éternels pleurnichards qui n'en ont jamais assez », ou encore « favoritisme pour le bas dans tous les domaines ». Ceci traduit l'existence de tensions évidentes au sein du monde politique, un constat renforcé par le fait que les rivalités sont majoritaires dans cette catégorie.

12 Le nombre total de répondants s'élève à 502.

permis de mettre en évidence un total de 677 opinions particulières sur cette question. Ces opinions ont, pour cette question également, fait l'objet d'une analyse thématique visant à faire émerger les causes principales de cet antagonisme. Le tableau 2 montre la répartition de ces différents facteurs<sup>13</sup>.

**Tableau 2 – Causes de l'antagonisme entre le « Haut » et le « Bas » du Canton de Neuchâtel**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage d'observations
Répartition des infrastructures	119	17%	45%
Facteurs socio-économiques	115	17%	43%
Facteurs historiques	97	14%	36%
Facteurs culturels	92	14%	34%
Ressentiments	86	13%	32%
Facteurs politiques	77	11%	29%
Facteurs politico-économiques	58	9%	21%
Facteurs géographiques	33	5%	12%
Total	677	100%	252%

Si aucun facteur n'est choisi par une majorité des élus concernés, un premier groupe de causes est invoqué par plus d'un tiers d'entre eux. On observe ainsi que **pour 45% des répondants, l'antagonisme perçu relève de problèmes dans la répartition des infrastructures**, une cause derrière laquelle ils invoquent les éléments suivants : des problèmes liés à la centralisation (pour 29% des personnes concernées), aux transports publics (19%), à la politique de santé (19%), aux voies de communication (14%), à l'enseignement et à la formation (10%) et, enfin, aux administrations et services publics (9%). La deuxième catégorie la plus forte concerne les **facteurs socioéconomiques (43% des répondants)** et regroupe des problèmes liés à la péréquation financière (38%), à la répartition de l'emploi dans le canton - les « Montagnes industrielles »

<sup>13</sup> La colonne pourcentage d'observations indique, parmi les élus ayant affirmé l'existence d'un antagonisme, le pourcentage de répondants ayant invoqué de tels éléments. La colonne pourcentage présente le poids relatif de ces différents facteurs. Chacune de ces catégories est à son tour constituée de plusieurs sous-catégories, recueillant au moins 5 répondants.

contre le « Littoral administratif » (27%), au chômage et à l'emploi (14%), à d'autres causes socioéconomiques (10%), à la fiscalité (8%) et à l'aide sociale (3%). **Pour 36% des répondants, ces tensions ont des sources historiques** liées à l'histoire générale du canton (45%), à des rivalités ancestrales (25%), à la composition du tissu social (21%) et, enfin, à des conséquences de la crise horlogère et de la paupérisation (9%). Enfin, **un tiers des répondants (34%) attribue cet antagonisme à des raisons culturelles**<sup>14</sup>, soit à des difficultés de communications (40%), des contrastes des mentalités et des valeurs (23%), des divisions identitaires (20%) et enfin des divergences culturelles (17%).

Un second groupe recueille des avis moins importants. Ainsi, **32% des élus considèrent que les relations entre le « Haut » et le « Bas » sont entachées de ressentiments**. La composition de cette catégorie est relativement large et combinée comme suit : frustrations (30%), suffisance (29%), stigmatisation (14%), jalousie (13%), médias (10%) et, enfin, différentes injustices et inégalités (4%) – autant d'éléments qui témoignent d'un problème de communication entre individus<sup>15</sup>. **La catégorie des difficultés politiques est à peine moins représentée (29% des répondants)**. Elle comprend des éléments liés à la politique générale (24%), aux solidarités régionales (26%), aux idéologies, aux orientations des partis majoritaires et à un principe d'opposition systématique (22%), à des décisions unilatérales (6%), à la volonté de suprématie de chacun des pôles (19%) et aux fusions communales (3%). **Pour un cinquième des élus concernés (21%), l'antagonisme entre le « Haut » et le « Bas » du canton découle de problèmes politico-économiques**, une catégorie qui comprend essentiellement des problèmes liés à un favoritisme régional (55%), au fait que pour les élus l'intérêt de la commune ou de la région prévaut sur l'intérêt du canton (36%) et aux frontaliers (9%). Enfin, **une faible minorité des élus (12%) met en cause la géographie du canton**, à savoir une géographie défavorable pour certaines régions (42%), les relations avantagées du Littoral (16%), ainsi que les distances et la « séparation naturelle » entre les régions du canton (42%).

---

14 Il est à noter que d'après eux, les problèmes viendraient aussi de mentalités trop divergentes entre les habitants du « Haut » et ceux du « Bas », avec, pour exemple, ce commentaire d'un élu qui nous fait comprendre qu'il s'agit d'un problème entre « Arbres feuillus vs épineux ». Ce commentaire démontre bien la nature de ce conflit qui pourrait être plus qu'un simple antagonisme, comme en témoigne un élu qui affirme que « c'est dans les gènes ».

15 Nous prendrons comme exemples quelques commentaires particulièrement éloquentes, comme: "Expression ultime de la mentalité d'assistés des habitants des Montagnes", ou encore "Une débilité profonde", voire aussi "L'arrogance !" ou pour finir "L'égoïsme".

Comme le montrent ces analyses, si pour les élus des tensions interrégionales sont clairement présentes dans le canton (près des trois-quarts des élus en relèvent l'existence), ce qui oppose le « Haut » au « Bas » du canton est, à leurs yeux, plurifactoriel. S'agissant des causes de ces tensions, la question de la répartition des infrastructures est absolument centrale – elle fait l'objet d'une analyse plus approfondie dans le chapitre 4. Mais les problématiques d'ordre identitaire sont, elles aussi, particulièrement présentes, comme l'illustrent les tensions liées aux fusions intercommunales ou les ressentiments qui animent les relations interrégionales. Il nous a donc semblé utile d'approfondir la question de l'identité sous l'angle, tout d'abord, des représentations identitaires puis, dans un second temps, des sentiments d'appartenance territoriaux.

## 2.2 L'image du canton

La manière dont les élus évaluent l'image de leur canton nous a paru un élément important à considérer afin de mieux comprendre les différentes facettes des identités territoriales neuchâteloises. Sur une échelle de 6 (1 = très négative, 6 = très positive), les élus étaient appelés à se prononcer sur **l'image du Canton de Neuchâtel** en Suisse<sup>16</sup>. Celle-ci **est considérée comme négative par une large majorité des élus (80%)**<sup>17</sup>. L'âge, la catégorie socio-professionnelle, l'orientation politique ou encore le mandat politique, n'exercent aucune influence significative sur cette opinion. En revanche, la région de résidence est statistiquement liée à cette variable, même si le lien reste faible (sig.=0.04, V de Cramer = 0.129). Si les élus de toutes les régions considèrent l'image du Canton de Neuchâtel comme négative<sup>18</sup>, cette opinion fait pratiquement l'unanimité parmi ceux des Montagnes neuchâteloises (88%) ; elle est légèrement moins répandue dans le Val-de-Travers (80%) et dans le Val-de-Ruz (78%), ainsi que dans le Littoral (76%) (Annexe 2).

Quant aux responsables de cette mauvaise image, les répondants désignent très majoritairement les élus politiques eux-mêmes (81%) et plus marginalement les médias non-neuchâtelois (41%), les médias neuchâtelois (36%) ou encore d'autres acteurs (22%), dont parmi lesquels le Conseil d'Etat et la population du canton tiennent une place de choix. Enfin, parmi les causes de cette mauvaise

---

16 Pour simplifier nos analyses, nous avons recodé cette échelle en 2 valeurs : 1 = négative et 2 = positive. La réponse négative englobe donc les valeurs 1 à 3 et la réponse positive les valeurs 4 à 6.

17 Le nombre total de répondants s'élève à 500.

18 Le nombre total de répondants s'élève à 499.

image, il convient de souligner que les élus pointent du doigt la qualité de la communication sur ce qui se fait dans le canton, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières – elle n'est jugée bonne que par 25% des élus<sup>19</sup>. Ainsi, le Canton de Neuchâtel ne souffrirait pas seulement de dissensions internes, mais aussi d'une incapacité à informer de manière adéquate sur ses problèmes, ses projets et ses réalisations. Il en résulterait une image globalement négative qui ne rend cependant compte de manière que peu satisfaisante des identités et des représentations des habitants du canton.

## 2.3 Représentations identitaires

Cette section vise à aborder le contenu des représentations identitaires des élus du Canton de Neuchâtel. Ces dernières ont été abordées de deux manières. D'une part, nous avons cherché à mettre en évidence le rôle de l'urbanité et de la ruralité dans les identités neuchâteloises. D'autre part, nous avons voulu mesurer l'importance des stéréotypes régionaux dans les représentations des élus politiques du canton.

### *Urbanité et ruralité*

Nous avons soumis aux élus politiques deux listes identiques de paires d'adjectifs antithétiques concernant les habitants des zones rurales et urbaines du Canton de Neuchâtel. En les invitant à se prononcer sur ces qualificatifs, notre objectif était de déterminer l'existence éventuelle de stéréotypes concernant ces populations. Une première question permettait, en effet, de distinguer les principales tendances concernant la représentation de soi (lorsqu'un élu d'une commune rurale répondait à la question concernant les habitants des zones rurales) et la représentation d'autrui (lorsqu'il répondait à la question concernant les habitants des zones urbaines). Ensuite, une seconde question visait à saisir la manière dont les habitants des zones rurales et urbaines pensent être perçus, c'est-à-dire leur méta-perception.

La représentation des habitants des zones rurales n'est, globalement, pas stéréotypée (Annexe 3). Quelle que soit la paire d'adjectifs considérée, les répondants refusent de se positionner

---

<sup>19</sup> Le nombre total de répondants s'élève à 498.

clairement sur l'échelle proposée et adoptent ainsi une vision plutôt neutre<sup>20</sup>. Pour la perception de soi, cette vision neutre est toujours majoritaire et recueillie entre 56% et 82% des avis des élus. En d'autres termes, **les habitants des zones rurales ne se considèrent majoritairement ni comme ouverts ou fermés, satisfaits ou insatisfaits, chaleureux ou froids, méfiants ou confiants**, etc. Ceci dit, certaines tendances se dégagent tout de même de l'image qu'ils se font d'eux-mêmes<sup>21</sup>. Ainsi, ils sont plus nombreux à se considérer ouverts que fermés (31% contre 13%), insatisfaits (20%), conservateurs (36%), calmes (20%), chaleureux (31%), méfiants (17%), âgés (17%) et consensuels (14%). **Cette image correspond globalement aussi à la façon dont ils pensent être perçus, c'est-à-dire leur méta-perception**. Il convient toutefois de relever qu'ils sont légèrement plus nombreux à penser être vus de manière stéréotypée. L'exemple le plus flagrant concerne la paire d'adjectifs *conservateur/progressiste* : alors que seuls 36% des ruraux se considèrent comme conservateurs ils sont 58% à penser être perçus comme tels par les autres. **Quant à la manière dont les habitants des zones rurales sont effectivement perçus par les élus des zones urbaines, elle est, elle aussi, peu stéréotypée**. Ainsi, une majorité (entre 51% et 77%) des élus des zones urbaines ne se positionnent pas de manière marquée sur un adjectif, et ce quelle que soit la paire de qualificatifs considérée.

En somme, **la manière dont les ruraux pensent être considérés ne correspond pas tout à fait à leur perception d'eux-mêmes, ni à la manière dont ils sont effectivement perçus. Ce résultat suggère qu'ils pensent, et cela à tort, être l'objet de représentations stéréotypées**.

**Quant aux habitants des zones urbaines, ils jouissent eux aussi d'une représentation majoritairement neutre** (Annexe 4). Les élus qui les identifient clairement à l'un des adjectifs proposés sont, en effet, toujours clairement minoritaires. S'agissant de la perception d'eux-

20 Les répondants devaient ainsi choisir, sur une échelle de 1 à 7, quel adjectif leur semblait le mieux correspondre à la population concernée. Exemple :

1	2	3	4	5	6	7
<i>Confiant</i>					<i>Méfiant</i>	

Les valeurs 1 et 2, ainsi que 6 et 7, ont été considérées comme fortement orientées vers l'adjectif qu'elles désignent et, de ce fait, comme des indices de possibles stéréotypes. Les valeurs 3, 4 et 5, en revanche, ont été considérées comme plutôt neutres.

21 Le nombre total de répondants s'élève à 207.

mêmes<sup>22</sup>, la perception neutre obtient entre 62 % et 90% des avis quelle que soit la paire d'adjectifs considérée. En outre, les urbains sont à peine plus nombreux à se considérer ouverts que fermés (17% contre 15%), insatisfaits (20%), progressistes (20%), stressés (36%), conflictuels (14%), froids (11%), méfiants (10%) et jeunes (8%). **Dans leur perception d'eux-mêmes, les élus ruraux et urbains se considèrent donc tous majoritairement de manière neutre, avec ensuite une préférence pour les adjectifs « ouverts », « méfiants » et « insatisfaits ». Pour les autres paires d'adjectifs proposés, en revanche, la perception de soi est légèrement divergente<sup>23</sup>.**

Comme nous l'avons observé pour les élus des zones rurales, les élus des zones urbaines sont plus nombreux à penser être perçus de manière stéréotypée, bien qu'une fois encore, l'avis neutre soit majoritaire quelle que soit la paire d'adjectifs observée (entre 50% et 84%)<sup>24</sup>. Proportionnellement, environ deux fois plus d'urbains estiment ainsi être vus comme fermés (28%), conflictuels (24%), froids (32%) et méfiants (23%). Ces chiffres suggèrent, ici également, qu'ils pensent être victimes d'un stéréotype. Cependant cette opinion ne se vérifie pas dans les faits. Ainsi, la perception de soi des urbains correspond globalement à celle que s'en font les élus des zones rurales<sup>25</sup> : la grande majorité d'entre eux refuse de les associer clairement à l'un des adjectifs proposés – l'avis neutre recueille ainsi entre 53% et 93% des choix.

### *Des stéréotypes régionaux ?*

Dans le but de mettre en lumière les éventuelles représentations sociales stéréotypées des habitants des différentes régions du canton, nous avons soumis aux élus une liste de cinq paires d'adjectifs antithétiques et leur avons posé la question suivante: « Comment définiriez-vous les habitants du Littoral ? Positionnez-vous sur chaque ligne entre la proposition de gauche et celle de droite<sup>26</sup>. » Cette question a été répétée pour chaque région du Canton de Neuchâtel (Littoral, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Travers, Val-de-Ruz). Relevons encore que lors de nos analyses, il était nécessaire que les habitants de chaque région ne se jugent pas eux-mêmes. Nous avons

---

22 Le nombre total de répondants s'élève à 280.

23 Pour rappel, les habitants des zones rurales se considéraient plutôt comme conservateurs, calmes, chaleureux, consensuels et âgés.

24 Le nombre total de répondants s'élève à 277.

25 Le nombre total de répondants s'élève à 280.

26 Comme pour la question concernant les habitants des zones urbaines et rurales du canton, ces adjectifs étaient séparés d'une barre sur une ligne de sept points. Les valeurs 1 et 2, ainsi que 6 et 7, ont été considérées comme fortement orientées vers l'adjectif qu'elles désignent et, de ce fait, comme des indices de possibles stéréotypes. Les valeurs 3, 4 et 5, en revanche, ont été considérées comme plutôt neutres et comme indiquant plutôt une absence de stéréotype.

donc éliminé des réponses celles qui concernaient les avis des élus à propos des habitants de leur propre région.

Nos analyses montrent que **la représentation qu'ont les politiciens des habitants de chaque région est faiblement stéréotypée**, et ceci quels que soient les qualificatifs considérés (Annexe 5). Cependant, les habitants font tout de même l'objet de représentations différenciées. Pour les habitants du Littoral, les adjectifs bourgeois (58%), fermés (32%), froids (29%), courtois (29%) et individualistes (21%) sont dominants vis-à-vis des qualificatifs opposés<sup>27</sup>. Les habitants des autres régions sont l'objet de représentations légèrement différentes. Ainsi, les habitants du Val-de-Ruz, sont considérés de manière très faiblement stéréotypée, mais plutôt populaires (14%), ouverts (13%), chaleureux (13%), courtois (15%) et solidaires (13%)<sup>28</sup>. Les habitants des Montagnes sont, pour leur part, davantage perçus comme populaires (50%), ouverts (39%), chaleureux (40%), courtois (25%) et solidaires (26%)<sup>29</sup>. Les habitants du Val-de-Travers sont l'objet de représentations moins marquées mais identiques<sup>30</sup>. Ils seraient ainsi populaires (43%), ouverts (22%), chaleureux (24%), courtois (23%) et solidaires (21%).

Nous avons ensuite cherché à déterminer si la région de résidence influençait la représentation des habitants des différentes régions du canton. Nos analyses montrent que seule la représentation des habitants du Littoral varie de façon significative (sig. = 0.000 et V. Cramer = 0.214) en fonction de cette variable et ceci pour la paire de qualificatifs « solidaire/individualiste ».

---

27 Le nombre de répondants à cette question s'élève à 203.

28 Le nombre de répondants à cette question s'élève à 451.

29 Le nombre de répondants à cette question s'élève à 362.

30 Le nombre de répondants à cette question s'élève à 447.

**Tableau 3 – Représentation des habitants du Littoral (solidaire/individualiste) selon la région de résidence**

			Représentation des habitants du Littoral (solidaire x individualiste)			Total
			Solidaire	Neutre	Individualiste	
Régions neuchâteloises	Littoral	Effectif	64	207	21	292
		Pourcentage	<b>22%</b>	<b>71%</b>	<b>7%</b>	100.0%
	Montagnes neuchâteloises	Effectif	7	87	33	127
		Pourcentage	<b>6%</b>	<b>68%</b>	<b>26%</b>	100.0%
	Val-de-Ruz	Effectif	2	29	4	35
		Pourcentage	<b>6%</b>	<b>83%</b>	<b>11%</b>	100.0%
	Val-de-Travers	Effectif	3	31	6	40
		Pourcentage	<b>7%</b>	<b>78%</b>	<b>15%</b>	100.0%
	Total	Effectif	76	354	64	494
		Pourcentage	15%	72%	13%	100.0%

N= 494, Khi deux : sig = 0.000 ; V. Cramer = 0.214

Quelle que soit la région considérée, une représentation neutre des habitants du Littoral est clairement majoritaire (Tableau 3, ci-avant). Ceci dit, l’avis des habitants du Littoral diffère clairement de celui des élus des autres régions. Ainsi, si 22% d’entre eux se considèrent comme solidaires et seulement 7% comme individualistes, les élus des montagnes sont plus d’un quart à les percevoir comme individualistes et seulement 6% comme solidaires. Quant aux élus des Vallées, ils sont légèrement plus nombreux à les considérer comme individualistes que comme solidaires.

## 2.4 Sentiments d’appartenance

Finalement, nous avons cherché à mieux saisir les identités qui structurent le canton en nous intéressant aux sentiments d’appartenance territoriale des élus.

Pour commencer, nous les avons interrogés sur leur attachement à leur commune, à leur région de domicile et au Canton de Neuchâtel<sup>31</sup>. Les résultats indiquent un attachement différencié selon le territoire considéré (Tableau 4, ci-après). Alors qu’une tendance claire vers un fort attachement se dessine pour la commune, elle est moins nette s’agissant de la région ou encore du canton. Plus précisément, les deux tiers des élus affirment un attachement fort à leur commune, mais moins de la moitié à affirmer un tel attachement à l’égard de leur canton – à noter que la région occupe une position intermédiaire. Ainsi, **si un fort attachement est prépondérant à l’échelle communale, régionale et cantonale, celui-ci se renforce à mesure que la taille de l’espace de référence diminue.**

**Tableau 4 – Intensité de l’attachement territorial des élus du Canton de Neuchâtel**

	Faible	Moyenne	Forte
Commune (N=503)	5%	26%	69%
Région (N=501)	7%	35%	58%
Canton (N=502)	14%	40%	46%

Nous avons cherché à savoir si la région de domicile avait un impact sur le fait de se sentir plus ou moins attaché à son canton, à sa région ou à sa commune. Cet impact est statistiquement significatif lorsqu’on considère l’attachement à la commune de résidence – même si le lien n’est pas fort (sig = 0.02 ; V de Cramer : 0.14), mais pas l’attachement au canton ni à la région.

---

31 Les répondants devaient choisir, sur une échelle de 1-6 (1 étant un attachement très faible et 6 un attachement très fort), l’intensité de leur attachement pour chacune des trois propositions. Suivant l’analyse effectuée, nous avons regroupé les différents niveaux d’attachement en deux (pas attaché = 1 à 3 ; attaché =4 à 6) ou en trois dimensions : faiblement attachée (1 et 2), moyennement attaché (3 et 4) et fortement attaché (5 et 6).

**Tableau 5 – Intensité de l’attachement à la commune en fonction de la région de résidence**

			Intensité de l’attachement à la commune		Total
			Faible	Forte	
Régions	Littoral	Effectifs	44	253	297
		Pourcentage	15%	85%	100%
	Montagnes neuchâtelaises	Effectifs	12	117	129
		Pourcentage	9%	91%	100%
	Val-de-Ruz	Effectifs	10	26	36
		Pourcentage	28%	72%	100%
	Val-de-Travers	Effectifs	3	38	40
		Pourcentage	7%	93%	100%
	Total	Effectifs	69	434	503
		Pourcentage	14%	86%	100%

Une très large majorité des élus politiques se déclare attachée à sa commune de résidence, et ceci toutes régions confondues (Tableau 5, ci-avant). Toutefois, les habitants du Val-de-Travers et ceux des Montagnes neuchâtelaises (respectivement à 93% et 91%) se sentent légèrement plus attachés à leur commune de résidence que les habitants du Littoral (85%) et ceux du Val-de-Ruz (72%).

Nous avons ensuite cherché à savoir si, confrontés à des décisions importantes comme une formation ou une mutation, les élus choisiraient de partir du canton ou d’y rester. Sur un total de 500 réponses, nous avons constaté que deux tendances principales se dégagent : **50% des répondants resteraient dans leur lieu de domicile actuel, 42% déménageraient dans le nouveau canton et 8% choisiraient de déménager le plus près possible du nouveau lieu de travail, tout en restant dans le Canton de Neuchâtel.**

Pour approfondir nos analyses, nous avons d’abord cherché à mesurer l’impact de la région sur le fait de choisir de déménager ou non ; celle-ci n’est pas significative. En revanche, nous avons pu remarquer que le fait de venir d’une commune rurale ou urbaine avait un impact sur le choix de déménager ou pas des répondants, même si le lien reste fait (sig = 0.03 ; V de Cramer : 0.119). Nous avons pu observer que, pour les répondants des communes rurales, donc situées plus en périphérie, le choix est mitigé : sur un total de 498 répondants, 47% d’entre eux déménageraient

dans le nouveau canton et 43% resteraient dans leur lieu de domicile actuel. Enfin, 10% des élus souhaiteraient déménager le plus près possible de leur nouveau lieu de travail, tout en restant dans le canton. En ce qui concerne les répondants des communes urbaines, 40% d'entre eux partiraient du canton, 54% resteraient dans leur lieu de domicile et seuls 6% resteraient dans le canton en se rapprochant de leur nouveau lieu de travail (Tableau 6, ci-après). Outre un attachement majoritaire des urbains à leur domicile actuel, les possibilités accrues de « pendularité » permettent sans doute d'expliquer leur choix.

**Tableau 6 – Impact de la résidence urbaine/rurale sur le choix d'un déménagement**

			Option choisie			Total
			Déménager dans le nouveau canton	Rester dans le lieu de résidence actuel et faire les trajets tous les jours	Déménager le plus près possible du nouveau lieu de travail, tout en restant dans le Canton de Neuchâtel	
Commune de résidence urbaine/rurale	rural	Pourcentages	47%	43%	10%	100%
		Effectifs	99	92	22	213
	urbain	Pourcentages	40%	54%	6%	100%
		Effectifs	112	155	18	285
Total		Pourcentages	42%	50%	8%	100%
		Effectifs	211	247	40	498

Sig. = 0.03 ; V de Cramer = 0.119

Nous avons également tenté de déterminer si le sentiment d'attachement à la commune, à la région ou au canton avait un impact sur le choix de déménager ou non. Entre l'attachement à la commune et cette variable, le lien n'est statistiquement pas significatif (sig.=2.03). A l'échelle régionale et cantonale, on observe cependant un lien. Ainsi, le lien entre l'attachement à la région et le choix de déménager est significatif (sig= 0.004) mais faible (V de Cramer : 0.150). Sur un total de 498 répondants (Tableau 7, ci-après), 53% des répondants qui se sentent attachés à leur région de domicile choisiraient ne pas déménager, alors que 39% préféreraient le faire. En ce qui concerne les élus qui se sentent moins attachés à leurs régions de domicile, la situation s'inverse : 57% choisiraient de déménager et 33% resteraient chez eux.

**Tableau 7 – Intensité de l’attachement à la région sur le choix d’un déménagement**

			Décision de déménager			
			Déménager dans le nouveau canton	Rester dans le lieu de résidence actuel et faire les trajets tous les jours	Déménager le plus près possible du nouveau lieu de travail, tout en restant dans le Canton de Neuchâtel	Total
Intensité de l'attachement à la région	Peu attaché	Effectif	48	28	8	84
		Pourcentage	57%	33%	10%	100%
	Très attaché	Effectif	162	220	32	314
		Pourcentage	39%	53%	8%	100%
Total		Effectif	210	248	40	498
		Pourcentage	42%	50%	8%	100%

Pour ce qui est de l’impact de l’attachement au canton, il est aussi significatif (sig=0.000), mais le lien entre les deux variables est faible (0.197). Sur 499 répondants au total, 56% des élus qui se sentent moins attachés au canton choisiraient de partir de Neuchâtel et 41% décideraient tout de même de rester dans leur lieu de domicile. A l’inverse, 37% des élus attachés au canton partiraient de Neuchâtel et 53% resteraient chez eux (Annexe 6).

Ainsi l’intensité de l’attachement à la région et au canton a un impact sur le fait de vouloir déménager ou non. En revanche, et contrairement à ce que nous postulions, la région de résidence n’a aucun impact sur cette décision. Ces résultats indiquent qu’en dépit de l’image contrastée et parfois clairement négative qu’ont les élus de leur canton, ainsi que des relations entre ses régions, ils demeurent attachés à leur région et à leur canton de manière relativement forte.

## Résumé

Si les élus perçoivent très majoritairement des tensions interrégionales dans le canton (près des trois-quarts des élus en relèvent l’existence), l’antagonisme qui opposerait le « Haut » au « Bas » du canton a un caractère non négligeable, une majorité des élus – 58% considèrent que cet

antagonisme est effectif plus qu'excessif. Parmi les causes de ces tensions, la question de la répartition des infrastructures est absolument centrale. Les problématiques d'ordre identitaire sont elles aussi présentes, comme l'illustrent tout particulièrement les tensions liées aux fusions intercommunales ou les ressentiments qui animent les relations interrégionales. Quant à l'image du Canton de Neuchâtel en Suisse elle est considérée comme mauvaise par une large majorité des élus (80%), qui imputent cette situation aux élus politiques eux-mêmes. A noter qu'ils soulignent aussi, et largement, la mauvaise qualité de la communication sur la situation et les projets du Canton de Neuchâtel.

S'agissant des dynamiques identitaires, relevons tout d'abord que les élus affirment majoritairement une perception d'eux-mêmes et des autres peu stéréotypée, tant du point de vue des appartenances régionales que de celui de la résidence rurale/urbaine. Différentes nuances sont tout de même à relever, ce qui semble indiquer que le territoire demeure un élément structurant des identités des élus. A noter, d'une part, tant pour les ruraux que pour les urbains, que les divergences de perceptions les plus grandes s'observent entre la perception de soi et la méta-perception. D'autre part et à propos des représentations régionales, il faut souligner que dans les nuances qui s'expriment derrière la représentation généralement neutre des habitants des régions neuchâteloises, les habitants du Littoral sont l'objet de représentations identitaires opposées à celles des habitants des autres régions. De plus, ils sont, avec les habitants des Montagnes neuchâteloises, l'objet des représentations les plus stéréotypées au contraire de ceux des Vallées dont les représentations sont moins marquées. Ces résultats suggèrent l'existence d'un antagonisme qui serait moins présent entre toutes les régions du canton qu'entre régions urbaines et rurales et, de manière plus marquée, entre le « Haut » et le « Bas » du canton.

Finalement, l'attachement des élus à leur commune, à leur région et au canton diminue à mesure que l'échelle considérée augmente – le canton est celui qui bénéficie du plus faible attachement. Par ailleurs, la moitié des élus préféreraient demeurer dans leur commune plutôt que de déménager en cas d'un nouvel emploi dans un autre canton, et cette tendance est plus marquée parmi ceux qui affirment un attachement fort à leur région et leur canton. Le fait que plus d'un tiers choisiraient cependant de déménager peut faire l'objet de deux interprétations : il pourrait

être l'indice d'une fatigue face aux tensions qui caractérisent la vie publique cantonale, mais atteste plutôt des exigences de mobilité spatiale accrue qui caractérise nos sociétés contemporaines.

### 3. Différences et disparités économiques

Ce chapitre, consacré aux différences et disparités économiques, a deux objectifs. En premier lieu, nous souhaitons esquisser un aperçu de l'importance que les élus politiques attribuent à la diversification du secteur de l'emploi. Plus précisément, nous évoquons la manière dont les élus évaluent l'emploi dans leur district de résidence par rapport aux autres districts, ainsi que leurs représentations de la répartition des secteurs privés et publics de l'emploi dans le Canton de Neuchâtel. Nous nous demandons ainsi ***comment la différenciation de l'emploi entre régions est-elle perçue par les élus politiques du Canton de Neuchâtel ?*** Rappelons que le Canton de Neuchâtel connaît une structure de l'emploi très sectorisée sur son territoire : la polarisation du secteur tertiaire, et notamment des emplois publics (administrations cantonale et fédérale) dans le « Bas » et le secteur secondaire dans le « Haut » du canton, donne un visage particulier à son économie (Attinger et al. 2004). Nous formulons l'hypothèse que cette sectorisation serait, globalement, perçue positivement par les élus des communes neuchâteloises. Ces derniers y verraient les avantages d'une spécialisation des régions dans différents secteurs économiques et ne la considèreraient pas vraiment comme étant susceptible d'engendrer des dissonances en termes de cohésion territoriale entre les différentes régions du canton.

En second lieu, les analyses visent à évaluer le sentiment d'inégalité des élus vis-à-vis des disparités qui caractérisent le secteur de l'emploi. Comme nous l'avons noté dans le cadre conceptuel, l'inégalité est une représentation – donc subjective - alors que la disparité fait référence à des faits objectifs. Il est convenu d'observer si les inégalités perçues correspondent à des disparités effectives ou non. Notre question de recherche est donc formulée comme suit: ***dans quelles mesures les disparités économiques entre les régions provoquent-elles un sentiment d'inégalité parmi des élus politiques du Canton de Neuchâtel ?*** Nous avançons, à titre d'hypothèse, que les disparités économiques tiennent une grande place dans les représentations des inégalités régionales. En effet, si une bonne conjoncture économique encourage à négliger les facteurs d'inégalités de type économique, nous énonçons, a contrario, qu'une conjoncture moins favorable encourage une surestimation de l'importance de ces facteurs (et plus particulièrement du chômage) dans les représentations des inégalités entre les régions du Canton de Neuchâtel.

### 3.1 Compétitivité économique des régions neuchâteloises

Dans le but d'ouvrir la discussion sur les deux questions et hypothèses de recherche ci-avant, il apparaît tout d'abord utile de montrer l'évaluation que les élus politiques neuchâteloise se font de la compétitivité économique du canton ainsi que du chômage. Nous avons donc analysé les réponses à la question « Comment évaluez-vous la compétitivité économique (notamment l'attractivité en termes de fiscalité et d'emploi) de chaque région? ». Les élus avaient la possibilité de répondre sur une échelle allant de 1 « très peu compétitif » à 6 « très compétitif ». En regroupant les items de réponses 4, 5 et 6, **le Littoral est perçu à 69% comme économiquement compétitif, les Montagnes neuchâteloises à 53%, le Val-de-Ruz à 39% et enfin le Val-de-Travers à 25%**. Nous notons également que 14% des élus ont choisi de cocher la case « sans avis » à cette question.

Nous avons ensuite cherché à déterminer dans quelle mesure cette évaluation variait en fonction de la région de résidence (Tableau 8, ci-après). Cette analyse nous permet d'observer des différences de perception selon que les élus résident ou non dans la région qu'ils jugent compétitive. Elle a donné lieu, pour toutes les régions à l'exception du Val-de-Travers (sig. =0.308), à des différences significatives.

**Tableau 8 – Evaluation de la compétitivité économique des régions en fonction de la région de résidence<sup>32</sup>**

Région de résidence	Compétitivité du Littoral	Compétitivité des Montagnes neuchâteloises	Compétitivité du Val-de-Ruz
<b>Littoral</b>	75% des élus pensent que le Littoral est compétitif	67% des élus pensent que les Montagnes sont compétitives	44% des élus pensent que le Val-de-Ruz est compétitif
<b>Montagnes neuchâteloises</b>	80% des élus pensent que le Littoral est compétitif	50% des élus pensent que les Montagnes sont compétitives	44% des élus pensent que le Val-de-Ruz est compétitif
<b>Val-de-Ruz</b>	91% des élus pensent que le Littoral est compétitif	53% des élus pensent que les Montagnes sont compétitives	58% des élus pensent que le Val-de-Ruz est compétitif

(sig.: Littoral = 0.006, Montagnes = 0.013, Val-de-Ruz = 0.046)

<sup>32</sup> Les cases grises présentent la manière dont les élus évaluent leur propre région et les cases blanches celle dont ils jugent les autres régions.

Nous remarquons que **75% des élus du Littoral pensent que leur région est économiquement compétitive**. En outre, toutes les autres régions évaluent le Littoral comme plus compétitif qu'il ne se considère lui-même. Nous observons donc que **les autres régions ont une vision du Littoral plus positive en termes de compétitivité économiques qu'il ne l'a lui-même. Cette tendance se répète, mais de manière moins marquée, pour les Montagnes neuchâteloises** : à peine 50% des élus voient leur région comme compétitive alors que ceux des autres régions ont tous majoritairement une meilleure opinion. **En revanche, pour le Val-de-Ruz, c'est l'inverse : les élus du Littoral et des Montagnes neuchâteloises sont proportionnellement moins nombreux à évaluer positivement la compétitivité du Val-de-Ruz**. Ces résultats montrent que les régions urbaines tendent à être perçues comme compétitives par leurs habitants et encore plus par les élus des autres régions. A l'inverse, les élus du Val-de-Ruz, qui eux aussi perçoivent leur région comme compétitive, ne voient leur avis partagé que par une minorité des élus des autres régions.

A la suite de ces observations, nous avons souhaité savoir quels sont les domaines de l'économie qui préoccupent le plus les élus politiques (Tableau 9, ci-après). Nous leur avons donc soumis une question évaluative portant sur différentes problématiques économique, qui était formulée comme suit : « *Dans le Canton de Neuchâtel, quelle priorité accorderiez-vous aux domaines suivants ?* ». Les élus étaient alors appelés à définir le degré de priorité de chaque mesure sur une échelle de 1 à 6. Nous avons ensuite défini comme « non prioritaire » les valeurs 1 à 3 et comme « prioritaire » les valeurs 4 à 6.

**Tableau 9 : Domaines d'intervention prioritaires dans le Canton de Neuchâtel**

		Diversifier la répartition des secteurs d'emploi		Rendre la fiscalité cantonale plus attractive		Créer de nouveaux emplois pour lutter contre le chômage	
		Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Evaluation des mesures proposées	Non prioritaire	200	40%	98	19%	71	14%
	Prioritaire	302	60%	406	81%	431	86%
	Total	502	100%	504	100%	502	100%

Cette première analyse montre que **diversifier la répartition des secteurs d'emploi est jugé prioritaire par 60% des élus, rendre la fiscalité cantonale plus attractive par 81% et créer de nouveaux emplois pour lutter contre le chômage par 86% d'entre eux, et ceci toutes régions confondues**. Il faut aussi relever l'importance des autres défis, soit l'amélioration des transports (83%), de l'accès aux soins (70%) et la régulation du nombre de frontaliers (57%)<sup>33</sup>.

### 3.2 Diversification des secteurs de l'emploi

Dans le domaine économique, si la création d'emplois et l'attractivité fiscale apparaissent comme prioritaires pour une large majorité des élus (respectivement 86% et 81%), la diversification des secteurs de l'emploi est évaluée de manière moins forte (60%). Quels éléments permettent d'expliquer l'existence d'avis contrastés sur cette mesure ? Nous avons cherché à déterminer l'influence de différentes variables sociodémographiques sur l'évaluation de cette mesure : le mandat politique, l'orientation politique, la région de résidence et la professions des élus sur les réponses. Il est apparu que, même si les liens restent faibles, **l'orientation politique** (Sig. = 0.008, V Cramer = 0.119) **et la région de résidence** (Sig.= 0.007, V Cramer = 0.156) **sont des facteurs qui influencent significativement l'opinion relative à la diversification des secteurs de l'emploi**.

Ainsi, les élus dont la tendance politique se situant plus à gauche estiment la diversification du secteur de l'emploi comme prioritaire à 66%, tandis que les élus dont la tendance politique est à droite la jugent prioritaire à 56% (Annexe 9)<sup>34</sup>. En outre, il est à souligner des écarts majeurs sur cette question selon la région de résidence des élus. Ceux des Montagnes neuchâteloises considèrent la diversification des secteurs d'emploi comme prioritaire à 71%, ceux du Val-de-Travers à 67%, ceux du Val-de-Ruz à 61 %, et enfin ceux du Littoral à seulement 54% (Annexe 10). Si cette mesure apparaît donc comme étant prioritaire quelle que soit la région, les résultats

---

<sup>33</sup> Dans la mesure où les élus estiment majoritairement que tous les domaines sont prioritaires, il est important de faire une analyse plus fine afin de nuancer ces chiffres. Nous pouvons alors observer quelles valeurs les élus ont le plus cochées (4, 5 ou 6) et ainsi savoir plus précisément quel domaine est prioritaire à leurs yeux. Dans cette optique, nous voyons pour l'attractivité de la fiscalité, que 53% des élus ont coché la valeur 6, alors que pour l'accès aux soins, les valeurs 4, 5 et 6 ont environ le même pourcentage (Annexe 8). De la même manière, le chômage ressort également : les valeurs 5 et 6 sont respectivement à 34% et 36%. En revanche, nous avons pu remarquer que la diversification de la répartition des secteurs de l'emploi est moins prioritaire (30% sur la valeur 4 et 10% sur la valeur 6). Cependant, même si la diversification des secteurs de l'emploi ne fait pas partie des trois mesures prioritaires à cibler, rappelons que plus de 60% des élus la considèrent comme une mesure indispensable au bon fonctionnement économique du canton. Cet élément du domaine économique est peut-être jugé comme moins prioritaire par les élus car nous ne les interrogeons pas sur l'emploi de manière générale mais sur la répartition de ces secteurs.

<sup>34</sup> Les répondants devaient se positionner entre la gauche et la droite de l'échiquier politique sur une échelle de 1 (gauche) à 10 (droite). Nous définissons ici les valeurs 1-5 comme représentant les élus de « tendance gauche » et les valeurs 6-10 comme les élus de « tendance droite ».

montrent que les élus du « Haut » du canton (incluant les Montagnes neuchâtelaises et le Val-de-Travers) évaluent différemment la diversification des secteurs de l'emploi par rapport aux élus du « Bas » du canton (incluant Val-de-Ruz et Littoral). Comme nous le verrons, la priorité la plus nette accordée à cette mesure par les élus du « Haut » s'accompagne d'une évaluation plus négative de la répartition des emplois des secteurs privé et public sur le canton.

*Evaluation des secteurs de l'emploi dans le district de résidence de l' élu par rapport aux autres districts*

L'évaluation de l'emploi dans le district de résidence de l' élu par rapport aux autres districts permet d'affiner la discussion relative aux représentations des secteurs de l'emploi des élus (Tableau 10, ci-après). Pour ce faire, nous nous focalisons sur la question « Dans les domaines suivants (emploi, promotion économique, investissements publics), comment évaluez-vous votre district de résidence par rapport aux autres districts du Canton de Neuchâtel ? ».

**Tableau 10 – Evaluation du district dans le domaine de l'emploi en fonction de la région de résidence**

			Région de résidence		
			Littoral	Montagnes neuchâtelaises	Vallées
Evaluation du district de résidence dans le domaine de l'emploi	Il est avantagegé	Effectifs	106	26	8
		Pourcentage	(36%)	(20%)	(10%)
	Ni l'un ni l'autre	Effectifs	114	35	18
		Pourcentage	(38%)	(27%)	(24%)
	Il est désavantagegé	Effectifs	76	68	51
		Pourcentage	(26%)	(53%)	(66%)
	Total	Effectifs	296	129	77
		Pourcentage	100%	100%	100%

(sig. = 0.000)

**En ce qui concerne l'emploi, il en ressort que les élus des Vallées (Val-de-Ruz et Val-de-Travers) se sentent majoritairement désavantagegé (66%), tout comme une faible majorité des Montagnes**

neuchâteloises (53%). Quant à ceux du Littoral, ils ne sont qu'un quart (26%) à penser être désavantagés. Cette tendance est encore plus forte s'agissant des investissements publics. Ainsi, les élus du Littoral ne sont que 16% à se sentir désavantagés, contrairement aux autres régions qui affichent un taux très élevés (80% pour les Montagnes et 66% pour les Vallées). Quant à la promotion économique, elle soulève moins de mécontentement, même si des différences entre régions restent palpables. Les élus des Montagnes neuchâteloises et des Vallées se sentent plutôt désavantagés (respectivement 45% et 49%), tandis que ceux du Littoral sont seulement près d'un tiers (28%) à se dire désavantagés.

Les élus du Littoral se sentent donc globalement plus privilégiés que les autres régions du canton. A contrario, ceux du Val-de-Ruz se sentent nettement plus défavorisés. En effet, seuls deux élus de la région ont estimé être avantagés en ce qui concerne l'emploi<sup>35</sup>.

#### *Représentations de la répartition des secteurs de l'emploi dans le Canton de Neuchâtel*

Finalement, nous avons analysé les réponses à la question « Considérez-vous que les emplois à la fois du secteur public et du secteur privé sont répartis de manière équilibrée entre les régions du Canton de Neuchâtel (Montagnes neuchâteloises, Littoral, Val-de-Ruz, Val-de-Travers) ? ». Celle-ci permet de mettre en évidence les représentations des élus concernant l'équilibre de la distribution des emplois privés et publics dans le canton, ainsi que de confronter ces mêmes représentations aux disparités existantes.

Les résultats montrent que **47% des élus pensent que leur région est déséquilibrée au niveau du secteur de l'emploi public, contre 40% qui estiment que ces emplois sont répartis équitablement dans le canton.** Près d'un huitième des élus (13%) reste sans avis. En revanche, **la tendance s'inverse pour ce qui est du secteur privé. Les élus pensent à 34% que les emplois sont mal répartis contre 51%**, le reste (15%) étant sans avis.

Il est à noter que selon leur région de résidence (Tableau 11, ci-après), les élus n'évaluent pas de la même manière, et de manière relativement forte, la répartition des emplois publics (Sig. = 0.000 ;

---

<sup>35</sup> Aucun élu de la région n'a estimé être avantagé en matière de promotion économique : deux en ce qui concerne l'emploi et un seul en matière d'investissements publics.

V Cramer = 0.324 ) et, de manière plus nuancée, concernant la répartition des emplois privés (Sig. = 0.012 ; V Cramer = 0.161).

**Tableau 11 – Evaluation de la répartition des emplois du secteur public et privé selon la région de résidence**

		Evaluation de la répartition pour le <b>secteur public</b>			total secteur public	Evaluation de la répartition pour le <b>secteur privé</b>		total secteur privé
		déséquilibrée	équilibrée			déséquilibrée	équilibrée	
région de résidence	Littoral	Effectifs	106	150	256	88	161	249
		Pourcentage	41%	59%	100%	35%	65%	100%
	Montagnes neuchâtelaises	Effectifs	89	27	116	48	66	114
		Pourcentage	77%	23%	100%	42%	58%	100%
	Val-de-Ruz	Effectifs	17	13	30	19	10	29
		Pourcentage	57%	43%	100%	65%	35%	100%
	Val-de-Travers	Effectifs	25	9	34	16	18	34
		Pourcentage	73%	27%	100%	47%	53%	100%
	totaux	Effectifs	237	199	436	171	255	426
		Pourcentage	54%	46%	100%	40%	60%	100%

Ainsi, **seuls les élus du Littoral estiment (à 59%) que la répartition cantonale des emplois du secteur public est équilibrée.** Dans les trois autres régions au contraire, les élus pensent majoritairement que la répartition est déséquilibrée : ils sont 77% à formuler cette opinion dans les Montagnes, 57% dans le Val-de-Ruz et 74% dans le Val-de-Travers. **Pour le secteur privé, seuls les élus du Val-de-Ruz jugent majoritairement (à 65%) que la répartition est déséquilibrée.** Dans les autres régions, la majorité des élus considère la répartition comme équilibrée.

De façon générale, les élus ont donc tendance à évaluer les emplois du secteur privé mieux répartis que ceux du secteur public, à l'exception des élus du Val-de-Ruz. Il est vrai que les emplois du secteur public sont davantage concentrés dans la ceinture basse du canton et la Ville de Neuchâtel détient la majorité des emplois tertiaires (OFS 2010). Toutefois, on révèle une différence marquée de représentations entre les élus du Littoral et les élus des Montagnes

neuchâtelaises et du Val-de-Travers. Dans le cas des emplois publics, la polarisation des réponses révèle l'insatisfaction des élus du « Haut », dont on peut supposer qu'ils aspirent à un partage plus équitable de ces emplois. Quant à la répartition des emplois privés, elle semble moins problématique pour la majorité des élus du canton. La présence de nombreuses entreprises spécialisées dans l'horlogerie et la technologie de pointe dans les régions hautes du canton génère de nombreux emplois dans ce secteur, ce qui peut expliquer l'opinion différente des élus de ces régions. Les élus du Val-de-Ruz se distinguent par leur évaluation négative de la répartition des emplois privés. Le développement exponentiel des zones d'habitation dans cette région lors de la dernière décennie fournit de possibles explications : cette zone n'a pas su développer des activités économiques tant dans le secteur privé que dans le secteur public (Attinger, 2004 : 29).

Nous avons ensuite cherché à déterminer dans quelle mesure les inégalités ressenties correspondaient à des disparités effectives. Pour ce faire, nous avons comparé l'opinion des élus quant à la répartition de l'emploi public et privé dans leur région (Tableaux 12 et 14, ci-après) avec la répartition correspondante de ces emplois selon la population résidente (Tableaux 13 et 15, ci-après).

**Tableau 12 – Emplois publics**

**Tableau 13 – Disparité**

Régions	(In)égalité ressentie	Disparité	
		Taux d'emploi <sup>36</sup>	Population <sup>37</sup>
Littoral	59% (150) des élus pensent que les emplois publics sont <b>équilibrés</b> dans leur région	73%	52%
Montagnes neuchâtelaises	23% (27) des élus pensent que les emplois publics sont <b>équilibrés</b> dans leur région	20%	31%
Val-de-Ruz	43% (13) des élus pensent que les emplois publics sont <b>équilibrés</b> dans leur région	4%	9%
Val-de-Travers	26% (9) des élus pensent que les emplois publics sont <b>équilibrés</b> dans leur région	3%	8%

(N = 436, sig. = 0.000)

**L'analyse des emplois du secteur public montre que proportionnellement à leur population (Tableau 13, ci-avant), les régions des Montagnes, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers ne bénéficient pas du même taux d'emploi public que la région du Littoral.** En effet, cette dernière a un taux d'emploi public (73%) nettement supérieur à sa population (52%). Dans les autres réponses en revanche, le taux d'emploi public est proportionnellement moins important par rapport à la population. Le sentiment d'inégalité ressenti par les élus des Montagnes neuchâtelaises, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers correspond à des disparités bel et bien vérifiables.

36 Source : Conseil d'Etat. (2013). Cohésion cantonale. Pour les détails du calcul, voir Annexe 11.

37 Source : Conseil d'Etat. (2013). Cohésion cantonale. Pour les détails du calcul, voir Annexe 11.

**Tableau 14 – Emplois privés**

**Tableau 15 – Disparité**

Régions	(In)égalité ressentie	Disparité	
		Taux d'emploi <sup>38</sup>	Population <sup>39</sup>
Littoral	65% (161) des élus pensent que les emplois privés sont <b>équilibrés</b> dans leur région	52%	52%
Montagnes neuchâtelaises	58% (66) des élus pensent que les emplois privés sont <b>équilibrés</b> dans leur région	36%	31%
Val-de-Ruz	35% (10) des élus pensent que les emplois privés sont <b>équilibrés</b> dans leur région	6%	9%
Val-de-Travers	53% (18) des élus pensent que les emplois privés sont <b>équilibrés</b> dans leur région	6%	8%

(N = 426, sig. = 0.012)

**En ce qui concerne la répartition des emplois privés (Tableau 15, ci-avant), le décalage entre le taux d'emploi et la répartition de la population est moins marqué. Cette disparité s'accompagne d'un sentiment d'inégalité lui aussi moins fort.**

## Résumé

Le Canton de Neuchâtel connaît un découpage des secteurs de l'emploi qui peut être envisagé sous l'angle de la diversité en tant qu'atout économique indéniable, mais qui peut également être perçu comme un facteur d'inégalités entre régions. Le risque majeur de cette configuration économique peut être une mise à l'écart de certaines régions et conduire à des failles dans la cohésion du canton. A l'heure de l'unification régionale, nous avons cherché à interroger et à traduire les représentations des élus politiques sur cet aspect macro-économique. **Les analyses statistiques réalisées montrent qu'il existe des représentations divergentes de cette situation selon la région de provenance des élus et tout particulièrement pour le « Haut » et le « Bas » du canton.** Si la diversification des secteurs de l'emploi n'apparaît comme une mesure prioritaire que pour une faible majorité des élus, la répartition des emplois publics/privés est l'objet d'une

38 Source : Conseil d'Etat. (2013). Cohésion cantonale. Pour les détails du calcul, voir annexe 11.

39 Source : Conseil d'Etat. (2013). Cohésion cantonale. Pour les détails du calcul, voir annexe 11.

évaluation différenciée entre les élus du Haut et du Bas. Il est probable que la structure hétérogène économique ne donne pas totale satisfaction à l'ensemble des élus car ils décèlent dans cette répartition une source d'inégalités économiques.

Au-delà de cet aspect, **les inégalités économiques que perçoivent les élus ne correspondent pas toujours aux disparités économiques effectives.** En effet, les disparités sont tantôt surestimées, tantôt sous-estimées, et ceci selon que les élus se trouvent dans une région avantagée économiquement ou non.

## 4. Répartition des infrastructures

Ce chapitre vise à dresser un aperçu de la manière dont les élus évaluent les infrastructures publiques du Canton de Neuchâtel. Cette question est abordée au prisme de l'inégalité, par la question : ***quelles sont les inégalités régionales les plus importantes aux yeux des élus politiques du Canton de Neuchâtel ?*** Nous formulons l'hypothèse que les élus identifient et jugent les inégalités de manière différenciée selon leur lieu de résidence. En effet, les intérêts divergent selon les régions qui avancent des besoins et des arguments spécifiques selon leurs forces et leurs faiblesses. Nos analyses portent sur les infrastructures administratives, politiques, éducatives, sanitaires, culturelles et sportives. Elles se focalisent tout particulièrement sur les infrastructures culturelles et sportives car elles nous semblent particulièrement intéressantes dans la mesure où leur utilisation est relativement détachée de régimes d'obligation et relèvent de la sphère des loisirs. ***Comment la diversité régionale en termes d'infrastructures culturelles et sportives est-elle perçue par les élus politiques du Canton de Neuchâtel ?*** Alors que certaines de ces infrastructures sont présentes dans différentes régions du canton, elles font généralement l'objet d'une spécialisation régionale<sup>40</sup>. Nous avançons donc l'hypothèse que la diversité est vue comme bénéfique au canton lorsque les infrastructures sont complémentaires.

Une place importante de notre questionnement portera sur l'offre des transports publics en tant qu'élément favorable à une meilleure cohésion territoriale. En effet, le développement des régions peut être compromis par la faiblesse des infrastructures de transports (Petitjean 2000). C'est pourquoi nous examinerons la façon dont les élus ont évalué les transports, que ce soit de manière générale (accès, mobilité) ou de manière comparative entre les différentes régions du Canton de Neuchâtel (Littoral, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz et Val-de-Travers).

### 4.1 Evaluation des infrastructures

Afin de cibler les grandes tendances relatives à la perception des infrastructures publiques, nous avons commencé par questionner les élus sur leur évaluation de leur répartition. **Les**

---

<sup>40</sup> <http://www.swisscommunity.org/fr/decouvrir-la-suisse/neuchatel/culture>

**infrastructures jugées les mieux réparties sont celles de la culture** (88% des élus les jugent très bien ou bien réparties), **du sport** (86%) **et de la politique** (75%) (Tableau 16, ci-après). A noter qu'une confortable majorité des élus (69%) se montre également satisfaite de la répartition des infrastructures éducatives. La répartition des infrastructures administratives (60%) et sanitaires (53%) est enfin celle qui soulève les avis les plus partagés.

**Tableau 16 – Évaluation de la répartition géographique des infrastructures dans le Canton de Neuchâtel**

		Infrastructures culturelles (musées, cinémas, théâtres, etc.)	Infrastructures sanitaires (hôpitaux, pharmacies, centres de soin, etc.)	Infrastructures sportives (terrains de sport, salles de sport, piscines, etc.)	Infrastructures éducatives (écoles professionnelles, supérieures, etc.)	Infrastructures politiques (siège des institutions, soit du gouvernement et du Grand Conseil)	Infrastructures administratives (offices et services cantonaux)
Bien réparties	Pourcentage	88%	53%	86%	69%	75%	60%
	Effectifs	444	268	434	344	376	303
Mal réparties	Pourcentage	9%	45%	10%	28%	20%	37%
	Effectif	46	224	48	141	99	183
Sans avis	Pourcentage	3%	2%	4%	3%	5%	3%
	Effectif	12	9	20	16	26	16
Total	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Effectif	502	501	502	501	501	502

**Quant à l'accès à ces infrastructures depuis la commune de résidence, il est jugé satisfaisant à très satisfaisant par une large majorité des élus.** Relevons tout de même que l'accès aux infrastructures sanitaires (35%), aux infrastructures de transport (34%) et aux infrastructures administratives (31%) n'est pas satisfaisant pour environ un tiers des élus (Tableau 17, ci-après).

**Tableau 17 – Évaluation de l'accès aux infrastructures depuis la commune de résidence**

		Infrast. de transports publics	Infrast. culturelles	Infrast. sanitaires	Infrast. sportives	Infrast. éducatives	Infrast. politiques	Infrast. Administr.
Satisfaisant	Pourcentage	64%	81%	65%	84%	74%	76%	65%
	Effectif	321	405	326	424	374	380	329
Insatisfaisant	Pourcentage	35%	17%	34%	12%	24%	18%	31%
	Effectif	178	88	172	62	118	95	155
Sans avis	Pourcentage	1%	2%	1%	4%	2%	6%	4%
	Effectif	5	11	5	17	12	29	19
Total	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Effectif	504	504	503	503	504	504	503

### *Evaluation de la répartition des infrastructures selon la région de résidence*

Ici aussi, nous constatons que le facteur géographique influence la perception des inégalités régionales dans le canton. Ainsi, la répartition des infrastructures est évaluée différemment selon le lieu de résidence des élus, à l'exception des infrastructures culturelles et sportives. **L'évaluation de la répartition des infrastructures sanitaires** (Sig.=0.00 ; V de Cramer = 0.445), **éducatives** (Sig.=0.00 ; V de Cramer = 0.492), **politiques** (Sig.=0.00 ; V de Cramer = 0.357) **et administratives** (Sig.=0.00 ; V de Cramer = 0.276) **est significativement liée avec le lieu de résidence et la force de leurs liens est plutôt forte.**

Ainsi, nous pouvons relever que de manière générale, le Littoral considère que les infrastructures sont bien réparties dans le canton (à 69% pour les infrastructures sanitaires, 87% pour les infrastructures éducatives, 90% pour les infrastructures politiques et 71% pour les infrastructures administratives). Le Val-de-Ruz partage globalement cette évaluation très positive de la répartition des infrastructures (Tableau 18, ci-après).

En revanche, les élus du Val-de-Travers jugent majoritairement mal réparties les infrastructures sanitaire (74%) et éducatives (62%). Seule une faible majorité (55%) juge les infrastructures administratives bien réparties, alors que la répartition des infrastructures politiques est l'objet d'une évaluation bien plus positive (70%). Quant aux élus des Montagnes neuchâteloises, ils estiment que les infrastructures sanitaires (77%), éducatives (60%), et administratives (59%) sont

mal réparties – à noter qu’une importante minorité (43%) est du même avis s’agissant des infrastructures politiques.

**Tableau 18 – Evaluation de la répartition des infrastructures selon la région de résidence**

Evaluation de la répartition géographique dans le canton		Infrastructures sanitaires (hôpitaux, pharmacies, centres de soin, etc.)			Infrastructures éducatives (écoles professionnelles, supérieures, etc.)			Infrastructures politiques (siège des institutions, soit du gouvernement et du Grand Conseil)			Infrastructures administratives (offices et services cantonaux)		
		Bien réparties	Mal réparties	Total	Bien réparties	Mal réparties	Total	Bien réparties	Mal réparties	Total	Bien réparties	Mal réparties	Total
Littoral	Effectif	202	89	291	249	37	286	253	27	280	205	82	287
	%	69%	31%	100%	87%	13%	100%	90%	10%	100%	71%	29%	100%
Montagnes neuchâtel.	Effectif	29	99	128	50	75	125	68	52	120	50	73	123
	%	23%	77%	100%	40%	60%	100%	57%	43%	100%	41%	59%	100%
Val-de-Ruz	Effectif	26	8	34	29	5	34	27	7	34	25	10	35
	%	77%	23%	100%	85%	15%	100%	79%	21%	100%	71%	29%	100%
Val-de-Travers	Effectif	10	28	38	15	24	39	28	12	40	22	18	40
	%	26%	74%	100%	38%	62%	100%	70%	30%	100%	55%	45%	100%
Total	Effectif	267	224	491	343	141	484	376	98	474	302	183	485
	%	54%	46%	100%	71%	29%	100%	79%	21%	100%	62%	38%	100%

**La répartition des infrastructures est jugée tout particulièrement difficile pour les infrastructures sanitaires et éducatives.** Effectivement, les analyses statistiques montrent un lien assez fort entre ces variables et la région de résidence (le coefficient de Cramer étant respectivement 0.445 et 0.492). Les élus des Montagnes neuchâtelaises et du Val-de-travers évaluent majoritairement ces infrastructures comme mal à très mal réparties. Ceux du Littoral et du Val-de-Ruz les considèrent au contraire comme bien à très bien réparties. **Ainsi, la région de résidence confirme être un facteur déterminant dans l’évaluation de la répartition des infrastructures.**

### *Evaluation de l'accès aux infrastructures selon le lieu de résidence*

Quant à l'accès aux infrastructures depuis la commune de résidence, rappelons qu'il est jugé positif par une majorité des élus, et ceci toutes infrastructures considérées (Tableau 17 ci-avant). Mais **cette évaluation varie de manière significative en fonction du lieu de résidence<sup>41</sup>, sauf pour les infrastructures culturelles et sportives**. Les résultats sont globalement identiques à ceux de l'évaluation de la répartition en notant toutefois la satisfaction générale concernant l'accès aux infrastructures de transports publics (Annexe 12).

Plus précisément, les élus ont un avis partagé à propos de l'accès aux infrastructures sanitaires (jugé satisfaisant à très satisfaisant par 83% des élus du Littoral, 72% du Val-de-Ruz et seulement 36% des élus des Montagnes neuchâtelaises et 23% de ceux du Val-de-Travers) et éducatives (jugé satisfaisant à très satisfaisant par 88% des élus du Littoral, 74% de ceux du Val-de-Ruz et seulement 57% des élus des Montagnes neuchâtelaises et 51% du Val-de-Travers). L'accès aux infrastructures administratives est, pour sa part, jugé satisfaisant par une majorité des élus, à l'exception de ceux des Montagnes neuchâtelaises, qui sont une faible majorité (52%) à s'en montrer insatisfaits. Enfin, l'accès aux infrastructures politiques est jugé satisfaisant par une confortable majorité des élus (entre 57% pour les Montagnes neuchâtelaises et 90% pour le Littoral).

Ce constat renforce la thèse d'un désaccord autour des problématiques de la santé et, dans une moindre mesure, de l'éducation et de la formation, qui sont incontestablement des enjeux politiques majeurs pour la cohésion interrégionale du Canton de Neuchâtel.

#### **4.2 Centralisation des infrastructures**

Afin d'approfondir ces questions, nous avons posé la question suivante aux élus à propos des différentes infrastructures considérées : « *considérez-vous que les domaines suivants doivent être davantage centralisés, davantage décentralisés ou maintenus tels quels ?* ». Comme le montre le tableau 21 ci-après, les élus souhaitent laisser en l'état actuel les infrastructures de loisirs et de

---

<sup>41</sup> Le test du Khi2 donne les résultats suivants : sig.= 0,000 pour les infrastructures sanitaires, éducatives, politiques et administratives, et 0.031 pour les transports publics. Le coefficient de Cramer est de 0.499 pour les infrastructures sanitaire, 0.359 pour les infrastructures éducatives, 0.351 pour les infrastructures politiques, 0.296 pour les infrastructures administratives et 0.134 pour les transports publics.

sport (78%), les infrastructures culturelles (76%), politiques (72%) et de l'éducation obligatoire (74%). Quant aux autres infrastructures, les avis sont plus partagés. Dans le cas des infrastructures sanitaires, 43% des élus veulent une décentralisation contre 36% qui souhaitent le contraire – relevons que seuls 21% veulent les garder en l'état. De manière moins marquée, on constate aussi des avis divergents dans les cas de la formation non-obligatoire (21% pour la centralisation, 25% pour la décentralisation et 54% pour le statu quo) et de l'administration cantonale (24% pour la centralisation, 33% pour la décentralisation et 43% pour le statu quo). **Dans tous les cas, le maintien des infrastructures en l'état actuel est l'option qui séduit le plus d'élus, à l'exception notable des infrastructures de santé.**

**Tableau 19 – Centralisation, décentralisation ou maintien des infrastructures**

		Culture (musées, salles de concerts, conserva- tion du patrimoine, etc.)	Santé (hôpitaux, cliniques, etc.)	Education et formation obligatoires (école primaire et secondaire)	Education et formation non- obligatoires (écoles profession- nelles, lycées, HES, etc.)	Loisirs et sport (stades, piscines, patinoires , etc.)	Infrast. politiques (siège des institutions, soit du gouverne- ment et du Grand Conseil)	Infrast. Administra- tives (offices et services cantonaux)
Les infrastructures devaient être...	davantage centralisées	51	216	44	107	30	59	121
		10%	43%	9%	21%	6%	12%	24%
	maintenues telles qu'elles	383	107	372	270	395	366	218
		76%	21%	74%	54%	78%	72%	43%
	davantage décentralisées	69	179	88	127	79	79	165
		14%	36%	17%	25%	16%	16%	33%
Total		503	502	504	504	504	504	504
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'avis des élus sur la question de la centralisation varie, lui aussi, selon la région de résidence, et ceci à l'exception des infrastructures culturelles et sportives<sup>42</sup> (Annexe 13). S'agissant du domaine de la santé, les élus du Littoral et du Val-de-Ruz sont majoritairement en faveur d'une centralisation accrue (51% et 63%) tandis que la décentralisation est souhaitée par ceux des Montagnes neuchâtelaises et du Val-de-Travers (62% et 54%). Pour ce qui est des infrastructures de l'éducation et de la formation non-obligatoire, alors que les régions du Littoral (64%) et du Val-de-Ruz (67%) les maintiendraient en lieu actuel, les régions des Montagnes neuchâtelaises (49%) et du Val-de-Travers (51%) les souhaiteraient davantage décentralisées. Quant aux infrastructures administratives, elles devraient, selon les élus des Montagnes neuchâtelaises, être davantage décentralisées (57%) alors que ceux des autres régions pensent qu'elles devraient être maintenues telles quelles (45% pour le Littoral, 58% pour le Val-de-Ruz et 49% pour le Val-de-Travers). Enfin, les infrastructures de l'éducation et de la formation obligatoire ainsi que les infrastructures politiques devraient être maintenues telles quelles pour une majorité des élus, et ceci toutes régions confondues.

Encore une fois, le domaine de la santé est le plus débattu. En effet, Le Val-de-Ruz et le Littoral penchent en faveur d'une centralisation alors que le Val-de-Travers et les Montagnes neuchâtelaises souhaitent sa décentralisation. En outre, il convient de souligner que les élus des Montagnes neuchâtelaises semblent être ceux qui réproouvent le plus la répartition actuelle des infrastructures : sur les cinq domaines questionnés, ils pensent que trois devraient être davantage décentralisés.

### *Evaluation des transports*

Le domaine des transports étant jugé comme prioritaire par les élus politiques, nous avons souhaité détailler ce ressenti. A la question « *Dans les domaines suivants (transport), comment évaluez-vous votre district de résidence par rapport aux autres districts du Canton de Neuchâtel ?* », **28% des élus estiment que leur district de résidence est avantagé contre 46% qui se représentent leur district comme étant désavantagé.** Lorsque nous analysons l'impact de la

---

<sup>42</sup> La significativité pour les différentes infrastructures est la suivante : santé (sig=0.00 ; V de Cramer 0.268) ; éducation obligatoire (sig.=0.00 ; V de Cramer = 0.184) ; éducation non obligatoire (sig.=0.00 ; V de Cramer = 0.291) ; infrastructures politiques (sig. = 0.00 ; V de Cramer = 0.245) ; infrastructures administratives (sig.=0.00 ; V de Cramer =0.251).

région de résidence sur cette variable (Sig. : 0.000), nous observons que **le Littoral est la région qui se sent la plus avantagée en matière de transports (43%)**. A l'inverse, les trois autres régions (Montagnes neuchâtelaises, Val-de-Ruz, Val-de-Travers) se sentent en majorité désavantagées (respectivement à 74%, 56% et 59%). Les élus du Littoral se montrent donc conscients de la position privilégiée de leur région par rapport aux autres et de la relative qualité des infrastructures de transport dont elle jouit.

### *Accès aux infrastructures et possibilités de déplacement*

Nous pouvons maintenant nous focaliser sur des questions spécifiques liées aux infrastructures et aux possibilités de transports. Les résultats permettront de clarifier les inégalités empêchant une éventuelle cohésion territoriale. En examinant comment les élus évaluent l'accès aux infrastructures de transport, nous pouvons voir que 64% en sont satisfaits ou très satisfaits. Parmi les infrastructures évaluées, il faut noter que les transports font partie de celles qui satisfont le moins d'élus.

En outre, si les élus sont satisfaits de l'accès aux infrastructures de transports, ils n'ont pas le même avis quant aux possibilités de déplacement entre les différentes régions du canton. En effet, 67% des élus s'en déclarent insatisfaits (dont 20% sont « très insatisfaits »), Du fait des avis divergents entre l'accès aux transports depuis les localités et les possibilités de déplacement, nous pensons que ces deux éléments soulèvent des enjeux distincts. L'accès aux infrastructures étant jugé bon, il est nécessaire de se concentrer davantage sur les possibilités de transports entre les différentes régions afin d'améliorer la cohésion territoriale. Par ailleurs, les possibilités de déplacement sont évaluées différemment selon la région de résidence (sig.= 0.00) Les possibilités de déplacements interpellent le plus les régions des Montagnes neuchâtelaises (les élus en sont insatisfaits à 81%) et du Val-de-Ruz (insatisfaction à 80%) que le Littoral (64%) et le Val-de-Travers (59%).

### **Résumé**

Comme le souligne Jalbert (1991), la centralisation des services peut effectivement engendrer une perte de consensus dans une région. Les élus des Montagnes neuchâtelaises et du Val-de-Travers

se sentent lésés quant à la répartition des infrastructures et leur accessibilité, et ceci en particulier pour les infrastructures sanitaires, éducatives et administratives. Au contraire, les élus du Littoral se montrent globalement satisfaits sur ces questions, voire plaident même pour davantage de centralisation. Quant à ceux du Val-de-Ruz, ils se rallient la plupart du temps à l'avis de ceux du Littoral en ce qui concerne l'emplacement des infrastructures. **Le lieu de résidence organise bel et bien la perception des disparités régionales chez les élus politiques.** S'il existe une volonté unanime d'améliorer les transports, nous ne sommes toutefois pas en mesure de préciser le type d'amélioration souhaité, notamment d'un point de vue qualitatif (*faut-il de meilleurs transports ?*) ou quantitatif (*faut-il plus de transports ?*)

## 5. Projets communs pour le canton

Alors que les précédents chapitres appréhendent la problématique de la cohésion interrégionale d'un point de vue descriptif et analytique, ce dernier chapitre se veut plus prospectif. Il a pour objectif de récolter certaines propositions auprès des élus en vue de renforcer la cohésion du Canton de Neuchâtel. Pour ce faire, il aborde les relations interrégionales sous l'angle de projets communs pour le canton. Nous posons la première question de recherche suivante : ***dans quelles mesures les divisions entre les régions précarisent-elles la mise en place d'un projet commun ?***

Nous formulons l'hypothèse que la représentation de la cohésion territoriale (Bertrand et Peyrache-Gadeau 2009) est liée aux succès et aux échecs des projets antérieurs réalisés sur ce territoire. Panico et Poulle (2005) affirment en effet que si les projets concrétisés façonnent le territoire, ils modèlent également la représentation de la cohésion de ce même espace et ont ainsi une répercussion, positive ou négative, sur la mise en place de projets communs ultérieurs. Nous supposons donc que les projets communs réalisés dans le Canton de Neuchâtel ont influencé la représentation qui existe de la cohésion territoriale ainsi que du territoire. A l'avenir, cette représentation influencera la mise en place de projets communs. Plus précisément, nous formulons l'hypothèse suivante : l'échec du RER-TransRUN a renforcé une vision du canton divisé entre ses différentes régions. Cette vision devrait conduire les élus politiques à envisager avec un certain pessimisme la mise en place de projets communs futurs. Elle constitue, de ce fait, une menace pour leur réalisation.

Dans un second temps, nous interrogerons les projets communs sous un angle prospectif, en nous demandant **quels sont les éléments constitutifs d'un projet commun fédérateur pour les élus politiques cantonaux et communaux du Canton de Neuchâtel ?** Nous avançons que pour les élus politiques neuchâtelois, les trois principaux éléments constitutifs d'un projet sont : la mise en place d'une « *atmosphère constructive et des sentiments positifs d'appartenance* » (Lizarralde et Pilnière 2012 : 109), la coopération entre partenaires (Dejours 1993) et la confiance (Trabelsi 2007). Par ailleurs, les élus soulignent la nécessité de ne plus raisonner en termes de vision communale ou régionale, mais d'élargir l'approche au niveau cantonal. Ceci permettrait de ne plus se retrouver dans l'impasse de certaines représentations d'un territoire cantonal divisé.

Cette question est suivie d'interrogations sur les différents domaines dans lesquels un projet commun pourrait s'affirmer comme élément fédérateur pour le canton. Ces interrogations se forment autour de deux types de projets : ceux conduisant à une meilleure cohésion sociale et territoriale et ceux visant une complémentarité économique des différentes régions du canton. Ainsi, ***quelles sont, aux yeux des élus, les mesures qui pourraient être mises en place pour améliorer les relations entre les régions du Canton de Neuchâtel?*** Nous formulons l'hypothèse que la mise en place de projets interrégionaux aide à souder le canton dans des domaines aussi divers que celui de la culture, de l'éducation ou de l'économie. Sherif (cité par Bourhis & Leyens 1999) affirme qu'une mise en contact, accompagnée d'un intérêt commun et d'une volonté de coopération engendrent des attitudes positives et améliorent les opinions à l'égard d'autrui. La mise en contact et la motivation pour un intérêt commun pourraient ainsi atténuer les tensions et les préjugés entre certaines régions.

Dans le but de vérifier notre hypothèse, nous avons voulu voir quels projets peuvent être mis en place, dans quels domaines, dans quels buts et comment ils promeuvent ou non la cohésion sociale et territoriale ainsi que le contact au sein des différents districts du canton. Pour ce qui est des projets communs rattachés au domaine de l'économie, nous avançons que les élus politiques privilégient les initiatives qui augmentent la compétitivité du canton au travers du soutien des projets communs interentreprises, en tenant compte des spécificités de l'emploi du canton. Quant aux projets relatifs aux infrastructures hospitalières, que nous traiterons tout particulièrement au travers des aspects chirurgicaux de la politique hospitalière, nous posons l'hypothèse que les élus ne sont pas uniquement guidés par des objectifs de rationalisation, mais intègrent des perspectives régionales dans leurs prises de position politiques. Finalement, nous porterons un intérêt particulier sur des questions relatives à l'éventuelle volonté des élus de créer un canton de l'Arc Jurassien ou encore de collaborer avec les cantons voisins et la France.

### **5.1 Les divisions régionales précarisent la mise en place de projets communs**

Commençons notre réflexion à partir de l'analyse d'un projet commun ayant échoué dans le passé. Dans cette section, nous chercherons tout d'abord à comprendre la manière dont a été perçu l'échec du RER-TransRUN dans le Canton de Neuchâtel et à mesurer son impact possible

pour la mise en place de projets communs futurs. Dans un second temps, nous observerons la situation du projet RUN (Réseau Urbain Neuchâtelois).

### *L'impact de l'échec du RER-TransRUN*

Les élus politiques cantonaux et communaux sont majoritairement d'accord (63%) avec l'affirmation selon laquelle l'échec du RER-TransRUN aura un effet négatif sur l'organisation des projets futurs pour le Canton (N=494) (Annexe 14). Cet effet négatif se traduit par l'exacerbation des divisions territoriales : selon la majorité des élus (64%), l'échec du RER-TransRUN a renforcé les divisions entre le Littoral et les Montagnes neuchâteloises (N=501) ; près d'un tiers des élus (27%) estime qu'il a renforcé les divisions mais dans une moindre mesure ; et seule une minorité (9%) pense que cela n'a eu aucune influence sur les divisions intracantonales (Annexe 15). Nous pouvons formuler ici un premier constat : **d'après les élus, l'échec d'un projet collectif n'est pas sans conséquence pour la réalisation d'autres projets communs. Plus concrètement, l'échec du RER-TransRUN a entaché l'esprit d'une cohésion territoriale au sein du canton.**

Malgré cela, une claire majorité d'élus (69%) affirme que cet échec a renforcé leur motivation pour des projets futurs, et ceci de manière forte<sup>43</sup> (Annexe 16). De plus, on n'observe pas de relation statistiquement significative entre le fait de penser que l'échec de ce projet a renforcé les divisions intracantonales et la motivation pour des projets futurs (Sig. = 0.438). Ces constats permettent d'affirmer que **malgré le sentiment d'un renforcement de division dans le canton, la motivation des élus à mettre en place de nouveaux projets communs n'a pas été affectée.**

Enfin, il faut souligner que l'échec du RER-TransRUN ne semble pas avoir entaché la volonté des élus à trouver des solutions à la problématique de la mobilité spatiale dans le canton. Ainsi, ils partagent majoritairement (66%) l'idée que les infrastructures de transports sont un domaine tout à fait prioritaire et doivent être développées (N=500) – 27% jugent ce domaine moyennement prioritaire et seuls 7% pas du tout prioritaire (Annexe 17). Ils rejoignent ainsi les thèses de Matheu qui souligne que les réseaux de transports ont « *la fonction de renforcer l'efficacité productive ainsi que la cohésion sociale* » (1999 : 137). Ces propos confirment donc l'idée que l'amélioration

---

<sup>43</sup> Au total, 494 élus ont répondu à cette question.

des transports constitue un enjeu fondamental pour le développement des régions ainsi que l'effacement de leurs disparités (Petitjean 2000).

### *Le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN)*

Nous nous sommes ensuite penchés sur la manière dont les élus évaluent l'un des projets futurs actuellement débattu dans le Canton de Neuchâtel : le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) qui a pour objectif de développer le canton de manière globale au travers des aspects politiques, administratifs, financiers ainsi qu'au travers d'alliances entre villes et régions qui peuvent notamment se traduire par des infrastructures de transport (RUN 2010).

Ce projet trouve un écho généralement favorable auprès des élus. **Pour 59% d'entre eux, le projet RUN mérite d'aboutir dans une très large mesure** (N=501); 22% jugent qu'il mérite moyennement d'aboutir et 19% estiment qu'il ne mérite d'aboutir que dans une très faible mesure (Annexe 18). En outre, la moitié des élus (50%) juge ce projet fortement déterminant pour l'avenir du canton – 29% l'évaluent comme moyennement déterminant et 21% comme peu déterminant (N=502) (Annexe 19).

La région de résidence est toutefois une variable importante à considérer s'agissant d'évaluer l'importance du projet RUN (Tableau 20, ci-après). Ainsi, toutes les régions, à l'exception du Val-de-Travers, jugent majoritairement qu'il mérite d'aboutir dans une très large mesure. Les élus du Val-de-Travers présentent des avis plus partagés, en témoigne le fait que la plupart d'entre eux (42%) estiment qu'il mérite moyennement d'aboutir. Sans que nous disposions d'éléments pour la vérifier, on peut formuler à cet égard l'hypothèse qu'ils estiment que ce projet ne permet pas de répondre de manière optimale aux besoins réels de leur région.

**Tableau 20 – Soutien des élus au projet RUN en fonction de la provenance régionale**

		« Le projet RUN mérite-t-il d’aboutir ? »				
		Dans une très faible mesure	Dans une moyenne mesure	Dans une très large mesure	Total	
Provenance régionale des élus	Littoral	Effectif	54	65	162	281
		Pourcentage	19%	23%	58%	100%
	Montagnes neuchâteloises	Effectif	17	17	85	119
		Pourcentage	14%	14%	72%	100%
	Val-de-Ruz	Effectif	4	7	24	35
		Pourcentage	11%	20%	69%	100%
	Val-de-Travers	Effectif	8	15	13	36
		Pourcentage	22%	42%	36%	100%
	Total	Effectif	83	104	284	162
		Pourcentage	18%	22%	60%	100%

Sig. 0.011, V de Cramer = 0.129

**Les élus semblent donc s’accorder sur le fait que le projet RUN mérite d’être soutenu dans une très large mesure.** Ceci indique une forte motivation pour des projets futurs en dépit d’échecs passés : malgré des tensions et des divisions, les élus semblent conscients de la nécessité d’adopter une vision cantonale pour le développement futur de leurs régions.

## 5.2 Les éléments constitutifs d’un projet commun fédérateur

Les projets sont un des outils essentiels dont disposent les communautés pour favoriser le changement social (Touraine 1965). Mais pour qu’ils puissent voir le jour, certaines conditions doivent être réunies. Nous allons donc examiner quels sont, aux yeux des élus, les ingrédients nécessaires à la mise en place de projets communs.

Sur la base des apports de Lizarralde et Pilnière (2012), Dejourn (1997), Delignières (2008), Roussel (2000) et Trabelsi (2007), nous avons dressé une liste d'éléments constitutifs d'un projet commun. Nous avons soumis cette liste aux élus et leur avons demandé de choisir les deux éléments les plus importants à leurs yeux. Nous leur avons également laissé la possibilité d'inscrire librement un autre élément qui ne leur aurait pas été proposé par nos soins, ce qui, nous le verrons ci-après, apportera d'intéressantes informations.

**Plus de la moitié des élus (66%) considèrent qu'adopter une vision cantonale est l'ingrédient déterminant pour la mise en place d'un projet pour le Canton de Neuchâtel. La culture d'un sentiment d'appartenance (45%) et le développement d'une atmosphère constructive (43%) sont essentielles pour près de la moitié des élus.** La confiance mutuelle est jugée nécessaire par un quart d'entre eux (28%). Enfin, 7% ont apporté d'autres éléments (Tableau 21, ci-après).

**Tableau 21 – Éléments constitutifs dans la réalisation d'un projet pour le Canton de Neuchâtel<sup>44</sup>**

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage d'observation
<b>Disposer d'une atmosphère constructive et d'une bonne coopération</b>	216	22%	43%
<b>Adopter une vision cantonale</b>	331	35%	66%
<b>Cultiver un sentiment d'appartenance</b>	224	24%	45%
<b>Avoir une confiance mutuelle</b>	139	15%	28%
<b>Autres</b>	38	4%	7%
<b>Total</b>	948	100%	189%

<sup>44</sup> La colonne pourcentage d'observations indique la proportion des répondants à avoir mentionné l'élément correspondant dans leur réponse. La colonne pourcentage informe, pour sa part, sur le poids relatif des différents facteurs mentionnés: elle ne correspond donc pas au pourcentage de réponses.

Ces résultats sont intéressants à plusieurs niveaux. Les élus sont nombreux à soutenir une vision cantonale (66%) et ceci se reflète dans le fort soutien qu'ils témoignent au projet RUN. De plus, ils paraissent attacher une plus grande importance au fait de cultiver un sentiment d'appartenance au projet (45%) plutôt que d'avoir une confiance mutuelle au sein du groupe initiateur de celui-ci (28%). Or, cette dernière, qui a été choisie par moins d'un tiers des élus, nous apparaissait comme une notion clé pour souder une alliance qui, comme le rappelle Trabelsi (2007) dans Dussauge et Garrette (1991), permet aux acteurs de mettre leurs ressources et compétences en commun plutôt que de se retrouver en situation de rivalité.

Il semble enfin important de signaler quelques ingrédients supplémentaires apportés par les élus à la catégorie « Autres ». Les élus ont mis en avant l'importance de la communication ainsi que les questions de financement pour la bonne réussite d'un projet. Alors que nous ne les avons pas mentionnés à priori, ces éléments, relevés à plusieurs reprises, apparaissent importants à prendre en considération en vue d'une future analyse<sup>45</sup>.

### 5.3 Quels projets pour favoriser la cohésion du Canton de Neuchâtel?

Au cours de nos analyses, nous avons vu que si la division entre le « Haut » et le « Bas » du canton paraît exagérée aux yeux d'une majorité des élus, ils évaluent pourtant différemment, selon leurs régions de résidence, la répartition des infrastructures publiques, l'accès à ces dernières et les transports publics dans le canton (les régions du Val-de-Travers et de La Chaux-de-Fonds s'en montrent les moins satisfaites). Sur une liste de cinq propositions, les élus étaient appelés à indiquer les deux qui leur paraissaient les plus adéquates pour limiter les tensions entre le « Haut » et le « Bas » du canton. Sans surprise, les investissements et les transports (respectivement 52% et 60%) sont les deux domaines dans lesquels ils estiment que les autorités cantonales doivent concentrer leurs efforts (Tableau 22).

---

<sup>45</sup> Ceci d'autant plus que, comme constaté dans notre première partie d'analyse, les élus conservent une motivation certaine quant à l'élaboration de projets futurs. Rappelons qu'un projet d'intérêt supérieur (Monteil 1997) est un outil indispensable à l'amélioration et à l'unification de plusieurs entités ou, plus précisément, de plusieurs régions. Cette amélioration nécessaire répond aux divergences et conflits que nous avons proposé d'examiner avec l'exemple de l'échec du RER-TransRUN ainsi que les diverses représentations des divisions régionales. Celles-ci sont appelées « *conflits de proximité* » par Sénécal (2005), qui souligne aussi le facteur risque que l'individu perçoit dans le changement futur ou dans un projet. Ce facteur est peut-être représenté par l'aspect financier ou le manque de communication, relevé plus tôt dans les résultats.

**Tableau 22 – Deux principales dispositions pour limiter les tensions entre le « Haut » et le « Bas » du Canton de Neuchâtel**

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage d'observations
<b>Communication des décisions politiques</b>	217	23%	44%
<b>Garantir une plus grande équité des investissements</b>	257	27%	52%
Organiser des événements, des manifestations, des fêtes cantonales	79	8%	16%
<b>Améliorer l'équipement en transports publics</b>	300	32%	60%
Mieux répartir les emplois publics	91	10%	18%
<b>Total</b>	944	100%	190%

Malgré l'échec du RER-TransRUN, **l'amélioration de la mobilité apparaît être une mesure centrale pour une majorité des élus (60% des choix des élus)**. En outre, **l'équité des investissements semble également un enjeu majeur pour la cohésion du canton (52% des choix des élus)**. **Finalement, une bonne communication des décisions politiques semble un défi important pour près de la moitié (44% des choix) des élus, qui considèrent que son amélioration est l'une des mesures phares pour limiter les tensions interrégionales**. Relevons que la meilleure répartition des emplois publics ne semble, ici, pas prioritaire (18%), tout comme la mise sur pied d'événements (16%).

#### *Améliorer la connaissance des régions*

Dans le but d'esquisser des suggestions pour faire face aux obstacles à la cohésion interrégionale du Canton de Neuchâtel, nous avons d'abord demandé aux élus d'indiquer parmi une liste de cinq mesures les deux qui leur semblaient pouvoir améliorer la connaissance mutuelle entre les habitants des différentes régions du canton (Tableau 23, ci-après).

**Tableau 23 – Moyens pour améliorer la connaissance des différentes régions du Canton de Neuchâtel**

		Réponses		Pourcentage d'observations
		Effectifs	%	
Moyens d'amélioration	Améliorer et augmenter la diffusion de l'information concernant les événements régionaux via les médias (TV, journaux, radio, Internet).	173	18%	35%
	Proposer des échanges et des rencontres entre les enfants et les jeunes des différentes régions du Canton de Neuchâtel par le biais de l'école, d'associations ou de camps de vacances (courses d'école, ateliers à thème, journées sportives, échanges culturels, etc.).	235	25%	48%
	Mettre sur pied une exposition culturelle accessible à tout public, dédiée à l'histoire et aux richesses régionales du Canton de Neuchâtel.	83	9%	17%
	Renforcer une campagne publicitaire en collaboration avec l'Office du tourisme dans le but de faire découvrir à chacun les richesses régionales du Canton de Neuchâtel.	133	14%	27%
	S'intéresser davantage à la vie quotidienne et aux richesses régionales du Canton de Neuchâtel, au cours de la scolarité obligatoire (école primaire et secondaire).	330	35%	67%
Total	954	100%	193%	

Les résultats dévoilent que les deux mesures arrivées en tête de la liste sont le fait de s'intéresser davantage à la vie quotidienne et aux richesses régionales du Canton de Neuchâtel, au cours de la scolarité obligatoire (67% des élus) et de proposer des échanges et des rencontres entre les enfants et les jeunes des différentes régions du canton par le biais de l'école, d'associations ou de camps de vacances notamment lors des courses d'écoles, d'ateliers à thème, de journées sportives et d'échanges culturels (48%). Ainsi, les deux mesures les plus indiquées se rapportent à la jeunesse, ce qui suggère que les élus voient aussi dans les préjugés et les tensions interrégionales du canton un enjeu de socialisation et, plus largement, une question culturelle. Il est à signaler que pour eux, l'échange entre les individus détient donc une place plus

importante que celle de l'information dans la cohésion interrégionale : les propositions qui s'y rapportent recueillent tout au plus un tiers des voix des élus (35%). Enfin, notons que la région de résidence n'exerce pas d'influence significative sur le choix de ces mesures.

## 5.4 Quels projets pour favoriser la diversité économique?

### *Les domaines prioritaires*

Nous nous sommes basés sur la question « *Dans le Canton de Neuchâtel, quelle priorité accorderiez-vous aux domaines suivants?* » pour décrire les projets au travers desquels la diversité économique pourrait être la plus favorisée. En effet, nous voyons que **83% des élus estiment que l'amélioration des infrastructures de transports est prioritaire** – à noter que **l'amélioration de la fiscalité (81%) et la lutte contre le chômage (86%) sont aussi centrales**. Les autres catégories sont aussi prioritaires, tels que l'accès aux soins (70%), la diversification des secteurs de l'emploi (60%) et la régulation du nombre de frontaliers (57%). Parallèlement à cela, nous nous sommes interrogés sur les initiatives privilégiées par les élus pour valoriser la diversité économique au sein du Canton de Neuchâtel. Nous avons examiné cette question sous deux aspects. Le premier concerne la complémentarité entre les différents secteurs économiques et la manière dont elle est évaluée. Le second se focalise sur les projets qui pourraient être initiés pour améliorer la compétitivité du canton.

### *Des projets à visée économique pour un canton compétitif: sectorisation et complémentarité*

Pour commencer, nous avons demandé aux élus d'évaluer la compétitivité de chaque région<sup>46</sup>. **Le Littoral est perçu comme un canton à forte compétitivité économique** (« compétitivité forte » = 69%, « compétitivité faible » = 18%, « sans avis » = 13%) (Annexe 20), **les Montagnes Neuchâteloises** (« compétitivité forte » = 53%, « compétitivité faible » = 35%, « sans avis » = 12%) (Annexe 21) **et le Val-de-Ruz** (« compétitivité forte » = 39%, « compétitivité faible » = 44%, « sans avis » = 17%) (Annexe 22) **comme ayant une compétitivité moyenne et le Val-de-Travers**

---

<sup>46</sup> Cette question proposait une échelle allant de 1 à 6 (1 équivalant à une faible compétitivité faible, 6 équivalant à une compétitivité très forte) et une possibilité de réponse correspondant à « sans avis ». Afin de faciliter l'analyse des résultats, nous avons regroupé les modalités 1 à 3 en « compétitivité faible » et 4 à 6 en « compétitivité forte ».

**apparaissant comme la région la moins compétitive** (« compétitivité forte » = 25%, « compétitivité faible » = 59%, « sans avis » = 16%) (Annexe 23).

Mais il est à souligner que cette évaluation varie en fonction de la région de résidence des élus (Sig.= 0.006, V Cramer = 0.169) et de l'orientation politique (Sig. = 0.007, V Cramer = 0.130) (Annexe 24). Le Littoral est évalué comme une région compétitive pour les trois quarts (75%) des élus du Littoral, à 80% par ceux des Montagnes, à 91% par ceux du Val-de-Ruz et à 97% par ceux du Val-de-Travers (Annexe 25). Pour ce qui est de l'appréciation des Montagnes neuchâtelaises, le lien est à nouveau significatif (Sig. = 0.013, V Cramer = 0.157) (Annexe 24), mais reste faible. Les élus habitant le Littoral sont 67% à voir les Montagnes neuchâtelaise comme une région compétitive, ceux des Montagnes sont 50% à le penser et les élus du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers considèrent cette région compétitive économiquement, respectivement à 53% et 54% (Annexe 26). Le Val-de-Ruz, quant à lui, est évalué comme une région compétitive par 44% des élus du Littoral et des Montagnes neuchâtelaises, par 58% des élus du Val-de-Ruz et par 67% des élus du Val-de-Travers ( Sig. = 0.046, V Cramer = 0.139) (Annexes 24 et 27). Pour finir, il est à souligner que l'évaluation de la compétitivité du Val-de-Travers n'est pas significativement liée à la région de résidence (Annexe 24).

Pour ce qui est de l'évaluation de la compétitivité du Littoral selon l'orientation politique, les élus de gauche sont 85% à trouver la région compétitive alors que les élus de droite sont 74% à le penser (Annexe 28). En ce qui concerne l'évaluation des Montagnes, la relation est également significative (Sig. = 0.005, V Cramer = 0.138) (Annexes 24 et 29) : les élus de gauche sont un tiers (33%) à penser que la région est compétitive contre près de la moitié (46%) des élus de droite. A l'inverse, il apparaît que le lien avec l'orientation politique ou la région n'est pas significatif pour les régions Val-de-Ruz et du Val-de-Travers. Les élus s'accordent sur le statut économique du Val-de-Travers comme un espace relativement moins compétitif et le Val-de-Ruz comme une région à la compétitivité intermédiaire.

### *Les facteurs pouvant améliorer l'attractivité économique du canton*

Nous avons ensuite demandé aux élus de désigner les trois facteurs d'attractivité économique les plus importants pour le Canton de Neuchâtel, ceci sur une liste de huit facteurs proposés. **Sur**

**l'ensemble des propositions de facteurs permettant l'amélioration de l'attractivité économique, l'accès aux transports/mobilité et la politique fiscale pour les entreprises et occupent une place dominante aux yeux des élus : ils ont été désignés comme particulièrement importants respectivement par 63% et 61% des élus (Tableau 24, ci-après).**

**Tableau 24 – Facteurs susceptibles d'accroître l'attractivité économique du Canton de Neuchâtel**

		Réponses		Pourcentage d'observations
		Effectifs	Pourcentage	
Facteurs d'attractivité économique	La croissance démographique	60	4%	12%
	La politique fiscale pour les entreprises	306	21%	61%
	Les caractéristiques du territoire géographique	94	6%	19%
	L'accès aux infrastructures publiques	223	15%	44%
	L'accès aux transports / mobilité	314	22%	63%
	L'aménagement / gestion de l'espace	153	10%	31%
	Le potentiel touristique	72	5%	14%
	La diversité des secteurs de l'emploi	257	17%	51%
	Total	1479	100%	295%

La diversité des secteurs de l'emploi (17%), cochée par 51% des répondants, apparaît aussi comme un critère important. A noter que l'accès aux infrastructures publiques (15%) trouve écho auprès de 44% des élus. D'autres facteurs existent mais ont une moindre importance, c'est le cas de l'aménagement de l'espace (10%, soit 31% des élus), du potentiel touristique (5%, soit 14% des élus), et de la croissance démographique (4%, soit 12% des élus)<sup>47</sup>. A noter que l'évaluation de ces

<sup>47</sup> L'évaluation de certains de ces facteurs d'attractivité économique varie selon l'orientation politique des élus : la politique fiscale pour les entreprises (Sig.= 0.000, V Cramer = 0.319), l'accès aux transports (sig.= 0.000, V Cramer = 0.193) et l'aménagement/gestion de l'espace (Sig.= 0.007, V Cramer = 0.121). Alors que les élus de tendance gauche ont été 46% à choisir la politique fiscale pour les entreprises, les élus de tendance droite ont été 77% à l'avoir désigné comme important (Annexe 31). Concernant l'accès aux transports, 72% des élus de gauche ont évalué ce facteur comme important alors que ceux de droite ne sont que 53% à l'avoir fait (Annexe 32). Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, la force du lien est moins grande, 36% des élus de gauche mentionne cela comme un facteur d'attractivité alors que ceux de droite sont 25% à le faire

facteurs ne varie pas en fonction de la région de résidence, à l'exception de la politique fiscale pour les entreprises même si ce lien n'est pas fort (sig. = 0.039, V Cramer = 0.129) (Annexe 30).

Enfin, les élus étaient appelés à désigner les deux stratégies de soutien aux entreprises les plus efficaces parmi une liste de cinq mesures proposées. **Les deux mesures généralement privilégiées sont l'encouragement à l'innovation (64% des élus) et le renforcement de l'éducation et de la formation (58%).** S'ensuivent le soutien au financement des entreprises (30%), l'idée d'une grande ouverture des marchés (15%) et des propositions d'autres stratégies (14%) (Annexe 34)<sup>48</sup>.

### *Politique hospitalière*

Nous avons souhaité approfondir l'axe pragmatique et prospectif de ce travail en nous penchant sur la politique hospitalière neuchâteloise. Les élus devaient se prononcer quant à la priorité qu'ils accordent aux aspects techniques et de performances médicales, aux dimensions budgétaires ainsi qu'à la localisation des infrastructures. Nous observons (Tableau 25, ci-après) que **les élus accordent une priorité maximale aux aspects techniques et de performances médicales (49%) ; les dimensions budgétaires sont, elles, considérées comme moyennement prioritaires (43%) ; finalement, l'équilibre dans la localisation des infrastructures est perçu comme l'aspect le moins prioritaire (48%).**

---

(Annexe 33). A partir de ces résultats, nous pouvons signaler une inversion de tendance entre les élus de tendance droite qui privilégient la politique fiscale pour les entreprises et les élus de tendance gauche qui préfèrent l'accès au transport et la mobilité. Nous pouvons également ici faire un lien avec les priorités accordées à certains domaines par les élus.

<sup>48</sup> On constate des différences d'opinion selon l'orientation politique. Elles concernent l'encouragement à l'innovation (sig.= 0.005, V Cramer = 0.126), le renforcement de l'éducation et de la formation (sig.= 0.000, V Cramer = 0.220) et au soutien au financement des entreprises (sig.= 0.001, V Cramer = 0.152) (Annexe 35). Dans le détail, nous notons que les élus de gauche sont 70% à considérer l'innovation comme une stratégie de soutien et, de leur côté, les élus de droite ne sont que 57% à le concevoir (Annexe 36). Pour ce qui est du renforcement à l'éducation et à la formation, les élus de gauche sont 69% à soutenir cette stratégie et les élus de droite sont 47% (Annexe 37). Concernant le soutien au financement des entreprises, les élus de tendance gauche sont 23% à voir cette stratégie comme utile alors que les élus de tendance droite sont 36% à avoir choisi cette proposition (64% n'y voient pas une stratégie prioritaire) (Annexe 38).

**Tableau 25 – Aspects prioritaires de la politique hospitalière**

	Aspects techniques et de performance médicale		Dimensions budgétaires		Equilibre dans la localisation des infrastructures	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
<b>Le plus prioritaire</b>	241	49%	106	21%	149	30%
<b>Moyennement prioritaire</b>	175	35%	212	43%	109	22%
<b>Le moins prioritaire</b>	80	16%	178	36%	238	48%
<b>Total</b>	496	100%	496	100%	496	100%

La tendance à considérer l’aspect technique et de performances médicales comme « le plus prioritaire » varie selon la région de résidence. La majorité des élus de trois des quatre régions du canton, à savoir du Littoral (54%), du Val-de-Ruz (53%) et du Val-de-Travers (54%) considèrent ce même aspect de la politique hospitalière comme « le plus prioritaire » (Tableau 26, ci-après). Pour ceux des Montagnes neuchâteloises, les avis sont plus partagés – la tendance principale est toutefois à considérer cet aspect comme « moyennement prioritaire » (45%).

**Tableau 26 – Priorité accordée aux techniques et performances médicales selon la région de résidence**

Région d’habitation	Techniques et performances médicales							
	Le plus prioritaire		Moyennement prioritaire		Le moins prioritaire		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Littoral	158	54%	95	32%	40	14%	293	100%
Montagnes neuchâteloises	42	33%	56	45%	27	22%	125	100%
Val-de-Ruz	19	53%	12	33%	5	14%	36	100%
Val-de-Travers	22	54%	11	27%	8	19%	41	100%

Sig. 0.012 ; V de Cramer = 0.132

L’aspect des techniques et des performances médicales étant jugé comme le plus prioritaire par une majorité des élus, nous avons souhaité savoir comment ceux-ci imaginaient sa répartition. C’est pourquoi les élus étaient invités à donner leur avis sur quatre points importants de

l'organisation chirurgicale, à savoir si : le canton doit conserver une chirurgie ambulatoire sur les deux sites (Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) (1) ; le canton doit organiser une chirurgie ambulatoire et hospitalière sur les deux sites (2) ; le canton doit organiser une chirurgie de soins aigus sur un site unique (3) ; et si finalement la chirurgie très pointue et de haut niveau doit être confiée à des hôpitaux universitaires (4)<sup>49</sup>. Les quatre mesures proposées recueillent l'accord d'une majorité des élus.

**Tableau 27 – Organisation de la chirurgie dans le Canton de Neuchâtel**

		D'accord	Pas d'accord	Sans avis	Total
Le canton doit conserver une <b>chirurgie ambulatoire</b> sur les deux sites (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)	Pourcentage	73%	22%	5%	100%
	Effectifs	366	111	24	501
Le canton doit organiser une <b>chirurgie ambulatoire et hospitalière</b> sur deux sites	Pourcentage	54%	38%	8%	100%
	Effectifs	272	192	37	501
Le Canton doit organiser une <b>chirurgie de soins aigus</b> sur un site unique (sans précision encore de l'emplacement)	Pourcentage	68%	26%	6%	100%
	Effectifs	343	129	28	500
La <b>chirurgie très pointue et de haut niveau</b> doit être confiée à des hôpitaux universitaires (donc hors de notre canton)	Pourcentage	90%	7%	3%	100%
	Effectifs	449	35	16	500

<sup>49</sup> Les items de réponses étaient présentés dans une échelle d'appréciation ; tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ; pas du tout d'accord et ; sans avis. Pour simplifier les analyses, nous avons formé deux intervalles : "d'accord" et "pas d'accord" et nous avons conservé l'option concernant les sans avis.

Ainsi, sur 501 répondants, **près des trois-quarts (73%) sont d'accord avec le fait que le Canton doit conserver une chirurgie ambulatoire sur les deux sites (Chaux-de-Fonds et Neuchâtel)**, 22% ne le sont pas et 5% n'ont pas voulu donner d'avis sur ce sujet. **L'organisation d'une chirurgie ambulatoire et hospitalière sur deux sites est une proposition qui recueille des avis moins unanimes. Ainsi, sur 501 répondants, 54% des élus sont favorables à cette proposition, 38% y sont défavorables et 8% n'ont pas d'avis. Les élus sont à peine plus nombreux (68%) à adhérer à la proposition « le Canton doit organiser une chirurgie de soins aigus sur un site unique » – 26% ne sont pas d'accord et 6% n'ont pas d'avis sur cet aspect. Enfin, 90% des élus souhaitent que la chirurgie très pointue et de haut niveau soit confiée à des hôpitaux universitaires hors du canton**, alors que seulement 7% ne sont pas d'accord et 3% ne se prononcent pas sur cette question.

### 5.5 Dépasser les frontières cantonales

Des questions sur l'éventuelle création d'un canton de l'Arc jurassien et sur une collaboration extra-cantonale avec d'autres cantons et la France ont été posées aux élus. A la question « *Selon vous, le Canton de Neuchâtel devrait-il s'impliquer davantage dans la création d'un Canton de l'Arc Jurassien?* », on observe que plus d'un tiers des élus souhaitent s'impliquer davantage dans la création de ce nouveau canton (38%). Un peu moins de la moitié des élus ne veulent pas que Neuchâtel s'investisse dans ce projet (45%). Enfin, passablement de répondants n'avaient pas d'avis précis concernant cette question (17%)<sup>50</sup>. Les élus sont donc partagés concernant cette proposition, elle n'est ni acceptée ou rejetée de façon majoritaire.

Ni le sexe, ni l'âge, ni la fonction politique, ni la région de résidence n'influencent cette variable de façon significative. En revanche, l'orientation politique (sig. = 0.00 ; V de Cramer = 259) et la catégorie socioprofessionnelles (sig. = 0.00 ; V de Cramer = 209) ont une influence sur la réponse des élus. Ainsi, la majorité (58%) des personnes se considérant comme orientée politiquement à gauche est favorable à cette proposition. Au contraire, la majorité des personnes se situant à droite n'ont pas retenu cette proposition, mais avec deux exceptions : les personnes se

---

<sup>50</sup> Un total de 501 élus ont répondu à cette question.

considérant centre-droit ont répondu oui à 53% et celles se catégorisant comme extrême droite sont à parité (Annexe 40).

Les catégories socioprofessionnelles qui se prononcent en majorité pour la création d'un canton de l'Arc jurassien, sont les employés (66%), les apprentis (50%) et les professions intermédiaires (52%). Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises sont les personnes qui sont les plus opposées à cette proposition avec 73% de « non » et les agriculteurs exploitants (67%) (Tableau 28, ci-après).

**Tableau 28 – Souhait de créer un canton de l'Arc jurassien selon la catégorie socioprofessionnelle**

			Créer un canton de l'Arc jurassien		
			Oui	Non	Total
Catégories socioprofessionnelles	Agriculteur exploitant	Effectifs	8	16	24
		Pourcentage	33%	67%	100%
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Effectifs	13	35	48
		Pourcentage	27%	73%	100%
	Professions intermédiaires	Effectifs	80	95	175
		Pourcentage	46%	54%	100%
	Employé	Effectifs	31	16	47
		Pourcentage	66%	34%	100%
	Ouvrier	Effectifs	6	8	14
		Pourcentage	43%	57%	100%
	Apprenti, étudiant, autres	Effectifs	6	6	12
		Pourcentage	50%	50%	100%

Pour ce qui est de la collaboration avec les cantons voisins, nous avons demandé aux élus : « *selon vous, le Canton de Neuchâtel devrait-il collaborer davantage avec les cantons voisins (Berne, Jura, Vaud, Fribourg) ?* ». Une très large majorité **des élus (85%) a répondu « Oui »**, 7% « Non » et 8 % « Je ne sais pas ». Ni l'âge, ni le sexe, ni la fonction politique, ni la catégorie socioprofessionnelle,

ni l'orientation politique ne font varier cette opinion de façon significative. Seul le district de provenance (sig.=0.030) a un impact statistiquement significatif. Ainsi, le Locle est légèrement moins favorable à cette proposition, qui y recueille 73% d'avis favorables contre 85% à 91% dans les autres districts.

Enfin, il a été demandé aux élus de désigner le degré de collaboration voulue entre le Canton de Neuchâtel et la France voisine. A la question « *Selon vous, le Canton de Neuchâtel devrait-il collaborer davantage avec la France voisine ?* », une courte majorité (55%) des élus se sont prononcés en faveur d'un renforcement de la collaboration, tandis que 31% des élus se prononcent contre ; enfin, près d'un septième (14%) des élus sont indécis et ont répondu "Je ne sais pas" (N=501) (Annexe 41).

En croisant les réponses de cette question avec plusieurs variables sociodémographiques, il apparaît que les données s'avèrent significatives avec le profil professionnel des élus (Sig.= 0.000, V Cramer = 0. 209), avec l'orientation politique (Sig. = 0.000, V Cramer = 0.328) (Annexe 42) et avec le sexe (Sig. = 0.000 = V Cramer = 0.249) (Annexe 43) et ce de manière relativement importante. C'est l'orientation politique des élus qui influence le plus le positionnement concernant la collaboration avec la France voisine. **Les élus de tendance gauche sont majoritairement pour une collaboration (69%) alors que les élus de tendance droite sont plus mitigés et ne sont que 40% à répondre favorablement.** Dans les deux cas, ils sont 15% à ne pas avoir d'avis sur la question.

## Résumé

La majorité des élus est d'avis que l'échec du RER-TransRUN a renforcé les divisions entre les régions du Littoral et des Montagnes neuchâteloises. Pourtant, bien que ce fait ait pour conséquence une altération de la cohésion cantonale, il ne semble pas entraver la volonté des élus à s'engager dans d'autres projets. Mieux encore, l'échec du RER-TransRUN semble avoir accru la motivation de nombreux élus politiques à travailler sur des projets futurs avec une priorité pour le domaine des infrastructures de transport. Par ailleurs, s'agissant de décrire les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet commun, les élus évoquent l'adoption d'une vision cantonale, critère suivi de la culture d'un sentiment d'appartenance cantonale, d'une atmosphère

constructive et d'une bonne coopération. Bien que la confiance mutuelle rassemble les ressources et les compétences des acteurs et pallie une situation de rivalité (Dussauge et Garette cité par Trabelsi 2007), cet élément n'est jugé que faiblement constitutif d'un projet fédérateur par les élus politiques neuchâtelois<sup>51</sup> – peut-être existe-t-il déjà ?

Pour ce qui est des dispositions à envisager afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, les élus sont en faveur d'une amélioration des connaissances des régions par le biais de l'école obligatoire ainsi que des rencontres entre enfants et jeunes des différentes régions du canton. Ces mêmes élus miseraient aussi davantage sur le développement de la mobilité intra-cantonale par l'amélioration de l'équipement des transports publics que par l'organisation d'événements, de manifestations et de fêtes cantonales, par exemple. Cependant, aucune des mesures proposées ne remporte une solide adhésion, ce qui atteste bien des difficultés d'un consensus sur les moyens de résoudre le manque de cohésion dans le canton.

Enfin, nous avons également tenté de repérer quelles actions semblent nécessaires aux élus pour rehausser et mettre en valeur la diversité et le potentiel économique du canton. Les stratégies de développement préférées des élus portent sur un meilleur accès aux transports, une politique fiscale attractive et la création de nouveaux emplois. Concernant les stratégies de soutien aux entreprises, l'opinion des élus va pour l'encouragement à l'innovation et le renforcement de l'éducation et de la formation. A noter que bien que les élus partagent globalement les mêmes avis face aux facteurs d'attractivités et de soutien aux entreprises, les tendances varient en fonction de leur orientation politique.

En ce qui concerne la politique hospitalière, les élus sont 73% à penser que la chirurgie ambulatoire doit être conservée à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds. Une faible majorité (54%) pense que le canton doit organiser une chirurgie sur les deux sites, mais plus de deux tiers des élus (68%) estiment que le canton doit organiser une chirurgie de soins aigus sur un site unique. La

---

<sup>51</sup> Le renforcement de la motivation des élus apparaît alors comme le marqueur d'une certaine cohésion territoriale au sein du Canton du Neuchâtel. De ce fait, nous avançons que la précarisation de la mise en place de futurs projets communs semblerait être corrélée à, premièrement, une différence d'adaptation aux changements des régions urbaines et rurales (Lieberherr 1977), c'est-à-dire à un déséquilibre sociétal face aux conséquences de l'échec de projets antérieurs, tel que le RER-TransRUN. Et deuxièmement, cette précarisation est à relier avec une représentation trop étroite des élus de la relation entre le mérite d'aboutissement d'un projet et la motivation à s'impliquer dans celui-ci. Ceci permettrait d'expliquer la relation inverse entre le renforcement de la motivation des élus pour des projets futurs et le mérite d'aboutissement du projet RUN. Toutefois, nous restons prudents quant à cette énonciation par un manque de données relatives à d'autres projets futurs que le RUN. En effet, nous n'avons pas pu mesurer la relation entre le mérite d'aboutissement de ces derniers et la motivation des élus pour des projets futurs.

grande majorité (90%) pense également que la chirurgie très pointue et de haut niveau doit être confiée à des hôpitaux universitaires, et donc hors du canton. Les élus se montrent ainsi conscients de la nécessité de repenser les infrastructures sanitaires du canton. Dans cette problématique, ils privilégient la qualité des soins, qu'ils semblent toutefois mesurer à l'aune des intérêts spécifiques de leur région.

Pour clore ce chapitre sur les projets communs, notons que, bien que partagés quant à la création d'un canton de l'Arc jurassien, les élus paraissent unanimement pour une collaboration avec les cantons voisins et la France.

## 6. Conclusion

Cette recherche a été guidée par un double objectif. D'une part, saisir les représentations du Canton de Neuchâtel et de sa vie politique auprès des principaux intéressés : les élus politiques. D'autre part, chercher à comprendre les principaux obstacles à la cohésion interrégionale du canton – et éventuellement suggérer quelques pistes pour les surmonter, et ceci tant d'un point de vue objectif que de celui des élus. Pour cela, nous avons proposé une série de questions portant sur des éléments de pratiques, d'opinions et de représentations. Rappelons-en quelques principaux éléments.

Tout d'abord, les relations entre les régions du Canton de Neuchâtel sont traversées de tensions qui confirment la vision dominante de dissensions entre le « Haut » et le « Bas » du canton et, plus largement, entre les différentes régions. Le cœur de ces tensions est, par ailleurs, autant lié à des problématiques concrètes (en particulier la question de la répartition des infrastructures) qu'à des questions identitaires. Ces dernières se traduisent notamment par des différences d'évaluation selon les régions. A cela s'ajoute une image négative du canton à l'extérieur de ses frontières qui n'est à imputer, aux yeux des élus, qu'à eux-mêmes. La mauvaise communication sur les problèmes et les projets du canton est aussi mentionnée.

Nous avons cherché à repérer la manière dont ces derniers perçoivent les habitants de leur propre région et ceux des autres régions. Cette représentation est majoritairement non stéréotypée, et ceci tout particulièrement pour les habitants du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers. Quant aux habitants du Littoral et des Montagnes neuchâteloises, ils sont l'objet d'une représentation légèrement plus marquée, sans que l'on puisse toutefois affirmer l'existence de stéréotypes dominants. Il nous est aussi apparu pertinent de questionner les représentations des élus en fonction de critères d'urbanité et de ruralité. Nous avons constaté, ici également, que les habitants des communes urbaines et ceux des communes rurales ne sont pas l'objet de stéréotypes forts. En revanche, nos analyses révèlent qu'une part non négligeable d'entre eux pense être l'objet de stéréotypes !

Nous avons ensuite abordé les relations interrégionales du point de vue de la diversité économique. Le canton connaît une répartition des secteurs de l'emploi qui peut être perçue

comme un atout économique indéniable autant que comme un facteur d'inégalités entre régions. Nos analyses montrent que les élus envisagent cette situation différemment en fonction de leur région de résidence et en fonction du type d'emploi considéré. Ainsi, les emplois du secteur public exigeraient à leurs yeux une répartition plus équitable.

On peut toutefois relever que les inégalités perçues ne correspondent pas toujours à des disparités effectives : ces dernières sont surestimées ou au contraire sous-estimées, et ceci notamment selon que les élus se trouvent dans une région avantagée économiquement ou non. Nos données ne permettent cependant pas d'établir un lien causal entre la perception des disparités et la conjoncture économique.

Mais les inégalités entre les régions du canton, qu'elles soient objectives ou subjectives, ne se limitent pas qu'à des aspects économiques. Comme nous le relevions ci-avant, la répartition des infrastructures constitue un enjeu central pour la cohésion cantonale. Elle est perçue comme inégale par les élus des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Travers qui estiment être lésés dans leur répartition et leur accessibilité. Cette insatisfaction est particulièrement manifeste pour les infrastructures sanitaires, éducatives et administratives. Les élus du Littoral et, dans une moindre mesure, ceux du Val-de-Ruz, se disent globalement satisfaits des infrastructures, voire plaident pour davantage de centralisation. Notons enfin que si cette question divise, on observe un consensus sur la nécessité d'améliorer les transports entre les régions.

L'échec du RER-TransRUN semble avoir renforcé la motivation de nombreux élus à s'engager dans des projets pour le canton, en particulier dans le domaine des transports qu'ils considèrent comme prioritaire pour son développement. A leurs yeux, les conditions nécessaires pour l'aboutissement d'un projet commun sont, par ordre d'importance : le fait d'adopter une vision cantonale, la culture d'un sentiment d'appartenance, l'établissement d'une atmosphère constructive et d'une bonne coopération et, enfin, le développement d'une confiance mutuelle entre les acteurs du projet.

Plusieurs propositions ont été soumises aux élus en tant qu'éléments pouvant favoriser la cohésion cantonale, parmi lesquelles deux sont à relever. L'amélioration des connaissances des régions durant la scolarité obligatoire et par le biais de rencontres entre les enfants et les jeunes

des différentes régions est la piste qui séduit le plus, ce qui pourrait indiquer que les élus considèrent les tensions interrégionales aussi comme une problématique culturelle et d'éducation, y compris une méconnaissance de l'autre. Par ailleurs, les élus misent sur le développement de la mobilité intra-cantonale par l'amélioration de l'équipement des transports publics. Il convient toutefois de souligner qu'aucune des mesures proposées ne parvient à convaincre clairement une majorité d'élus.

En outre, nous avons cherché à identifier les actions à mettre en œuvre pour mettre en valeur la diversité économique du canton et répondre à certains défis dans le domaine des infrastructures, hospitalières en particulier. Les stratégies de développement prioritaires sont le développement des infrastructures de transports, une politique fiscale attractive et la création de nouveaux emplois. S'agissant des mesures adressées spécifiquement aux entreprises, ils plaident pour l'encouragement à l'innovation et le renforcement de l'éducation et de la formation.

Quant aux aspects chirurgicaux de la politique hospitalière, trois-quarts des élus soutiennent que la chirurgie ambulatoire doit être conservée à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds ; une faible majorité estime qu'une chirurgie ambulatoire et hospitalière doit être organisée sur deux sites. Près des trois-quarts soutiennent que la chirurgie de soins aigus doit être centralisée sur un site unique. Enfin, la quasi-totalité des élus estiment que la chirurgie très pointue et de haut niveau doit être confiée à des hôpitaux universitaires. Ces résultats indiquent la conscience aigüe qu'ils ont de la nécessité de redéfinir l'organisation des infrastructures sanitaires du canton. Si certaines mesures recueillent un soutien majoritaire, l'organisation de la chirurgie hospitalière sur un ou deux sites divise encore les élus.

Enfin, nous avons cherché à saisir comment les élus envisageaient l'avenir du canton en relation avec ses plus proches voisins. A cet égard, si les élus présentent des avis partagés quant à la création d'un canton de l'Arc jurassien, ils plaident unanimement en faveur d'une collaboration renforcée avec les cantons voisins et avec la France.

## 7. Bibliographie

- ALPHANDERY, P. & BERGUES, M. (2004). Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot. *Ethnologie française*, 34. pp. 5-12.
- ATTINGER, M. VIOLLAT, F. VUILLEUMIER, M. & JEANRENAUD C. (2004). *Quelle politique régionale pour le Canton de Neuchâtel ?*, Neuchâtel. Institut de recherche économique et régionale, Université de Neuchâtel.
- BERENI, L. & JAUNAIT A. (2009). Usages de la diversité, *Raisons politiques*, 35, pp. 5- 9.
- BERTHIER, N. (1998). « Le questionnaire ». In N. Berthier (éd.), *Les techniques d'enquête. Méthodes et exercices corrigés* (pp. 46-62). Paris : Armand Colin.
- BERTRAND, N. & PEYRACHE-GADEAU V. (2009). Introduction. « Cohésion sociale et cohérence territoriale », quel cadre de réflexions pour l'aménagement et le développement. *Géographie, Economie, Société*, 11, pp. 85-91.
- BOURHIS R. & LEYENS J-P (1999). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*. Liège: Mardaga.
- DEJOURS, C. (1993). « Coopération et construction de l'identité en situation de travail », *Futur Antérieur*, 16, pp. 41-52.
- DELIIGNÈRES, D. (2008). *Psychologie du sport*. Paris : P.U.F. « Que sais-je ? ».
- DUBET, F. (2011). *Régimes d'inégalité et injustices sociales*. Consulté le 8 octobre 2012. <http://sociologies.revues.org/3643>
- HYPERGEO (2004). *Identité territoriale*. Consulté le 24.05.2013. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article425>
- JALBERT, L. (1991). La décentralisation : Enjeux et perspectives. Consulté le 30 octobre 2012. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/jalbert\\_lizette/decentralisation\\_enjeux/decentralisation\\_enjeux.pdf#page21](http://classiques.uqac.ca/contemporains/jalbert_lizette/decentralisation_enjeux/decentralisation_enjeux.pdf#page21)
- JODELET, D. (1994[1989]) *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- LIEBERHERR, F. (1977). Du monologue technocratique aux initiatives locales : transformations des régions de montagne en Suisse. *Économie rurale*, 117, pp. 61-72.

LE DICTIONNAIRE DU LAROUSSE ONLINE. Consulté le 23 et 30 Octobre 2012 :

[http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/diversit%  
c3%a9/26145?q=diversit%  
c3%a9#26027Document2](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/diversit%c3%a9/26145?q=diversit%c3%a9#26027Document2)

LIZZARALDE, I. & PILNIERE, V. (2012). Les phases amont des projets innovants et la construction groupe-projet. Pour une approche socio-cognitive. *Projectique/Projectics/Proy ctica*, 10. pp. 97-110.

MATHEU, M. (1999). Le financement des infrastructures de transport. *Revue d' conomie financi re*, 51. pp. 137-156.

McGARTHY, C., VINCENT, Y., SPEARS, R. (2002). *Stereotypes as Explanations: The Formation of Meaningful Beliefs about Social Groups*. Cambridge : Cambridge University Press.

MERENNE-SCHOUMAKER, B. (1994). Les disparit s et les dynamiques territoriales. Introduction m thodologique. *Bulletin de la Soci t  g ographique de Li ge*, 30. pp. 5-14.

MONTEIL, J-M. (1997). *Eduquer et former : perspectives psycho-sociales*. Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble.

MOSCOVICI, S. (1976 [1961]), *La psychanalyse, son image et son public* (2<sup> me</sup>  d.). Paris : PUF.

OFFICE DE LA STATISTIQUE DU CANTON DE NEUCH TEL (OFS). (2010). Structure et  volution de l'emploi dans le Canton de Neuch tel, Recensement f d ral des entreprises 2008. Consult  le 23 octobre 2012.

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3694>.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2008). *Disparit s r gionales en Suisse : indicateurs cl s*. Consult  le 30 octobre 2012.

[http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CDIQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.bfs.admin.ch%2Fbfs%2Fportal%2Ffr%2Findex%2Fregionen%2F22%2Flexi.Document.110370.pdf&ei=QjZzUNnaD8nZ4QTC44H4Dg&usg=AFQjCNFH8dZmwrCVXy1i\\_OgkPZu4Mpg](http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CDIQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.bfs.admin.ch%2Fbfs%2Fportal%2Ffr%2Findex%2Fregionen%2F22%2Flexi.Document.110370.pdf&ei=QjZzUNnaD8nZ4QTC44H4Dg&usg=AFQjCNFH8dZmwrCVXy1i_OgkPZu4Mpg)

[Kw](#)

PANICO, R. & POULLE, F. (2005). Le projet comme outil de gouvernement. De Foucault aux territoires de projets. * tudes de communication*, 28. pp. 1-10.

PAUGAM S. (2009). *Le lien social*. Paris : PUF.

- PETITJEAN M. (2000). Les effets de la globalisation sur les inégalités régionales: quelques apports fondamentaux de l'économie géographique. In. *Tiers-Monde t.41 n°164*. pp. 775-790.
- PIVETEAU, J-L. (1990). Du Moyen Age à nos jours : le couplage industrie/ville. In J-B. Racine & C. Raffestin (éds.), *Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses, vol. I* pp.121-144. Lausanne : Payot.
- ROUSSEL, P. (2000). La motivation au travail : concepts et théories. *Les notes du LIRHE, 326*. pp.1-20.
- RACINE, J-B. (1994). Langues et identités territoriales en Suisse. *Annales de Géographie, 576*. pp. 152-169.
- SAVARESE, E. (2006). « Le questionnaire ». In E. Savarese (éd.), *Méthodes en sciences sociales* (pp. 35-53). Paris : Ellipses.
- STOCK, M. (2006), « Construire l'identité par la pratique des lieux » in : De Biase A. & Alessandro Cr. (éds.), « *Chez nous* ». *Territoires et identités dans les mondes contemporains*. pp. 142-159. Paris : Editions de la Villette.
- TAKAGI, J. (2009). Pour une approche sociologique de la « diversité ». *Revue internationale et stratégique, 73*, pp.109-112.
- TOURAINÉ, A. (1965). *Sociologie de l'action*. Paris : Seuil.
- TRABELSI, K. (2007). La confiance : la « plate-forme » de l'alliance stratégique. *Management & Avenir, 14*, pp. 25-40.

## 8. Annexes

### Annexe 1 – Perception des tensions régionales selon la région de résidence

			« Il existe des tensions régionales dans les débats politiques. »		Total
			Oui	Non	
Région de résidence	Littoral	Effectif	209	88	297
		Pourcentage	<b>70 %</b>	30 %	100 %
	Montagnes neuchâteloises	Effectif	105	24	129
		Pourcentage	<b>81 %</b>	19 %	100 %
	Val-de-Ruz	Effectif	22	14	36
		Pourcentage	<b>61 %</b>	39 %	100 %
	Val-de-Travers	Effectif	32	9	41
		Pourcentage	<b>78 %</b>	22 %	100 %
Total	Effectif	368	135	503	
	Pourcentage	73 %	27 %	100 %	

Significativité (Khi carré) = 0,032 Coefficient de contingence (V de cramer) = 0,132

Annexe 2 – Image du Canton de Neuchâtel selon la région de résidence

			Image du canton de NE en Suisse (négative / positive)		Total
			négative	positive	
Régions	Littoral	Effectif	224	71	295
		% compris dans régions	76%	24%	100.0%
	Montagnes neuchâteloises	Effectif	112	15	127
		% compris dans régions	88%	12%	100.0%
	Val de Ruz	Effectif	28	8	36
		% compris dans régions	78%	22%	100.0%
	Val-de-Travers	Effectif	33	8	41
		% compris dans régions	80%	20%	100.0%
Total	Effectif	397	102	499	
	% compris dans régions	80%	20%	100.0%	

Annexe 3 – Représentations des habitants des zones rurales du Canton de Neuchâtel

	Perception des ruraux à propos d'eux-mêmes		Méta-perception <i>comment les ruraux pensent être perçus par les urbains</i>		Perception des urbains à propos des ruraux	
	Effectif	% valide	Effectif	% valide	Effectif	% valide
<b>Ouvert</b>	64	<b>31</b>	26	<b>13</b>	60	<b>21</b>
<b>Avis neutre</b>	117	<b>56</b>	113	<b>55</b>	180	<b>64</b>
<b>Fermé</b>	27	<b>13</b>	65	<b>32</b>	41	<b>15</b>
<b>Total</b>	208	<b>100</b>	204	<b>100</b>	281	<b>100</b>
<b>Insatisfait</b>	42	<b>20</b>	76	<b>37</b>	71	<b>25</b>
<b>Avis neutre</b>	147	<b>71</b>	108	<b>53</b>	181	<b>64</b>
<b>Satisfait</b>	19	<b>9</b>	19	<b>10</b>	30	<b>11</b>
<b>Total</b>	208	<b>100</b>	203	<b>100</b>	282	<b>100</b>
<b>Conservateur</b>	74	<b>36</b>	119	<b>58</b>	131	<b>47</b>
<b>Avis neutre</b>	128	<b>62</b>	82	<b>41</b>	144	<b>51</b>
<b>Progressiste</b>	5	<b>2</b>	2	<b>1</b>	7	<b>2</b>
<b>Total</b>	207	<b>100</b>	203	<b>100</b>	282	<b>100</b>
<b>Stressé</b>	6	<b>3</b>	12	<b>6</b>	12	<b>4</b>
<b>Avis neutre</b>	159	<b>77</b>	134	<b>66</b>	211	<b>76</b>
<b>Calme</b>	42	<b>20</b>	57	<b>28</b>	57	<b>20</b>
<b>Total</b>	207	<b>100</b>	203	<b>100</b>	280	<b>100</b>
<b>Consensuel</b>	29	<b>14</b>	18	<b>9</b>	30	<b>11</b>
<b>Avis neutre</b>	157	<b>76</b>	141	<b>69</b>	217	<b>77</b>
<b>Conflictuel</b>	21	<b>10</b>	45	<b>22</b>	34	<b>12</b>
<b>Total</b>	207	<b>100</b>	204	<b>100</b>	281	<b>100</b>
<b>Chaleureux</b>	65	<b>31</b>	46	<b>23</b>	59	<b>21</b>
<b>Avis neutre</b>	140	<b>68</b>	132	<b>65</b>	206	<b>74</b>
<b>Froid</b>	2	<b>1</b>	25	<b>12</b>	15	<b>5</b>
<b>Total</b>	207	<b>100</b>	203	<b>100</b>	280	<b>100</b>
<b>Confiant</b>	19	<b>9</b>	15	<b>7</b>	15	<b>5</b>
<b>Avis neutre</b>	152	<b>74</b>	126	<b>62</b>	197	<b>70</b>
<b>Méfiant</b>	36	<b>17</b>	62	<b>31</b>	71	<b>25</b>
<b>Total</b>	207	<b>100</b>	203	<b>100</b>	283	<b>100</b>
<b>Agé</b>	36	<b>17</b>	93	<b>46</b>	73	<b>26</b>
<b>Avis neutre</b>	170	<b>82</b>	110	<b>54</b>	208	<b>73</b>
<b>Jeune</b>	1	<b>1</b>	0	<b>0</b>	1	<b>1</b>
<b>Total</b>	207	<b>100</b>	203	<b>100</b>	282	<b>100</b>

Annexe 4 – Représentations des habitants des zones urbaines du Canton de Neuchâtel

	Perception des urbains à propos d'eux-mêmes		Méta-perception <i>comment les urbains pensent être perçus par les ruraux</i>		Perception des ruraux à propos des urbains	
	Effectif	% valide	Effectif	% valide	Effectif	% valide
<b>Ouvert</b>	49	<b>17</b>	30	<b>11</b>	13	<b>6</b>
<b>Avis neutre</b>	190	<b>68</b>	172	<b>61</b>	154	<b>75</b>
<b>Fermé</b>	42	<b>15</b>	77	<b>28</b>	40	<b>19</b>
Total	281	100	279	100	207	100
<b>Insatisfait</b>	58	<b>20</b>	79	<b>28</b>	44	<b>21</b>
<b>Avis neutre</b>	196	<b>70</b>	180	<b>65</b>	158	<b>76</b>
<b>Satisfait</b>	27	<b>10</b>	19	<b>7</b>	7	<b>3</b>
Total	281	100	278	100	209	100
<b>Conservateur</b>	14	<b>5</b>	33	<b>12</b>	8	<b>4</b>
<b>Avis neutre</b>	212	<b>75</b>	178	<b>64</b>	166	<b>80</b>
<b>Progressiste</b>	55	<b>20</b>	69	<b>24</b>	33	<b>16</b>
Total	281	100	280	100	207	100
<b>Stressé</b>	102	<b>36</b>	136	<b>49</b>	93	<b>45</b>
<b>Avis neutre</b>	174	<b>62</b>	139	<b>50</b>	110	<b>53</b>
<b>Calme</b>	5	<b>2</b>	4	<b>1</b>	3	<b>2</b>
Total	281	100	279	100	206	100
<b>Consensuel</b>	13	<b>5</b>	9	<b>3</b>	2	<b>1</b>
<b>Avis neutre</b>	229	<b>81</b>	202	<b>73</b>	172	<b>84</b>
<b>Conflictuel</b>	38	<b>14</b>	67	<b>24</b>	32	<b>15</b>
Total	280	100	278	100	206	100
<b>Chaleureux</b>	8	<b>3</b>	6	<b>2</b>	9	<b>4</b>
<b>Avis neutre</b>	240	<b>86</b>	184	<b>66</b>	161	<b>78</b>
<b>Froid</b>	32	<b>11</b>	88	<b>32</b>	36	<b>18</b>
Total	280	100	278	100	206	100
<b>Confiant</b>	14	<b>5</b>	13	<b>5</b>	3	<b>1</b>
<b>Avis neutre</b>	239	<b>85</b>	207	<b>74</b>	169	<b>82</b>
<b>Méfiant</b>	27	<b>10</b>	58	<b>21</b>	34	<b>17</b>
Total	280	100	278	100	206	100
<b>Agé</b>	7	<b>2</b>	9	<b>3</b>	1	<b>1</b>
<b>Avis neutre</b>	251	<b>90</b>	233	<b>84</b>	193	<b>93</b>
<b>Jeune</b>	22	<b>8</b>	35	<b>13</b>	12	<b>6</b>
Total	280	100	277	100	206	100

Annexe 5 – Représentations des élus politiques des habitants des régions du Canton de Neuchâtel

	Littoral		Montagnes		Val-de-Ruz		Val-de-Travers	
	Effectif	% Valide	Effectif	% Valide	Effectif	% Valide	Effectif	% Valide
<b>Bourgeois</b>	119	58	2	1	51	11	6	1
<b>Neutre</b>	85	41	182	49	340	75	250	56
<b>Populaire</b>	1	1	184	50	61	14	193	43
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>100</b>	<b>368</b>	<b>100</b>	<b>452</b>	<b>100</b>	<b>449</b>	<b>100</b>
<b>Fermé</b>	66	32	15	4	33	7	44	10
<b>Neutre</b>	135	67	211	57	361	80	306	68
<b>Ouvert</b>	2	1	143	39	59	13	99	22
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>100</b>	<b>369</b>	<b>100</b>	<b>453</b>	<b>100</b>	<b>449</b>	<b>100</b>
<b>Froid</b>	59	29	15	2	21	5	16	4
<b>Neutre</b>	143	70	212	58	371	82	323	72
<b>Chaleureux</b>	2	1	149	40	59	13	111	24
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>369</b>	<b>100</b>	<b>451</b>	<b>100</b>	<b>450</b>	<b>100</b>
<b>Courtois</b>	59	29	90	25	66	15	104	23
<b>Neutre</b>	143	70	262	71	368	81	330	74
<b>Arrogant</b>	2	1	16	4	17	4	14	3
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>368</b>	<b>100</b>	<b>451</b>	<b>100</b>	<b>448</b>	<b>100</b>
<b>Solidaire</b>	12	6	97	26	33	7	96	21
<b>Neutre</b>	147	73	252	69	358	80	320	72
<b>Individualiste</b>	43	21	18	5	59	13	31	7
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>100</b>	<b>367</b>	<b>100</b>	<b>450</b>	<b>100</b>	<b>447</b>	<b>100</b>

## Annexe 6 – Intensité de l’attachement au canton sur le choix d’un déménagement

			Décision de déménager			
			Déménager dans le nouveau canton	Rester dans le lieu de résidence actuel et faire les trajets tous les jours	Déménager le plus près possible du nouveau lieu de travail, tout en restant dans le Canton	Total
Intensité de l'attachement au canton	Peu attaché	Effectif	81	59	4	144
		Pourcentages	56%	41%	3%	100%
	Très attaché	Effectif	130	189	36	345
		Pourcentages	37%	53%	10%	100%
Total		Effectif	211	248	40	499
		Pourcentages	42%	50%	8%	100%

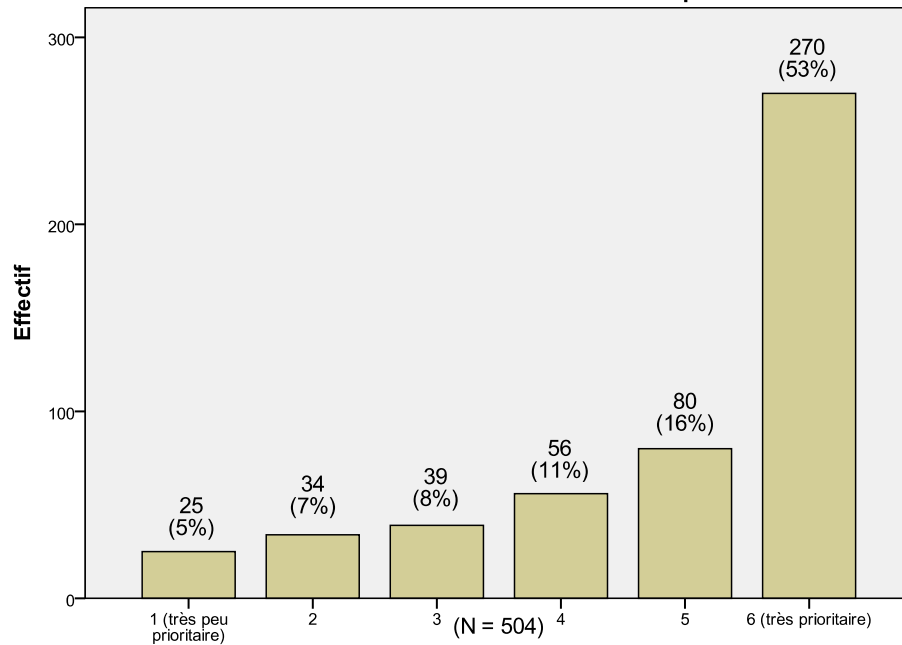
## Annexe 7 – Taux de chômage de décembre 2012

Région	Taux de chômage
Littoral	5%
Montagnes neuchâteloises	6.2%
Val-de-Ruz	3.5%
Val-de-Travers	5.9%

[http://www.ne.ch/neat/documents/info\\_archives/ComPer\\_14720/ComDpt\\_Chomage\\_files/CommChomageDec2012.pdf](http://www.ne.ch/neat/documents/info_archives/ComPer_14720/ComDpt_Chomage_files/CommChomageDec2012.pdf).  
Consulté le 06.05.2013)

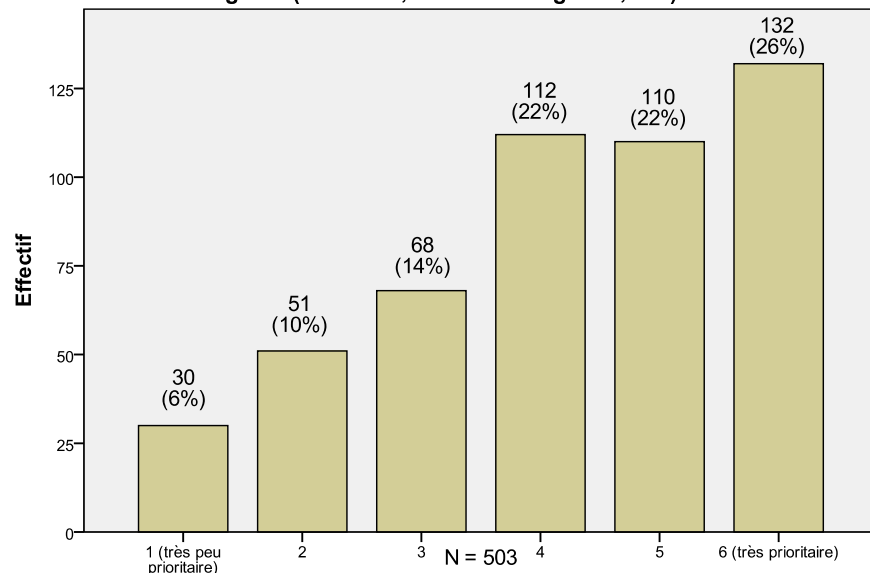
## Annexe 8 – Comparaison entre l'accès aux soins et la fiscalité

**Priorités dans le canton - Rendre la fiscalité cantonale plus attractive**



**Priorités dans le canton - Rendre la fiscalité cantonale plus attractive**

**Priorités dans le canton - Faciliter l'accès aux soins médicaux basiques et urgents (maternité, services d'urgence, etc.)**



**Priorités dans le canton - Faciliter l'accès aux soins médicaux basiques et urgents (maternité, services d'urgence, etc.)**

Annexe 9 – Priorité à la diversification de la répartition des secteurs  
de l'emploi en fonction de l'orientation politique

			Diversification de la répartition des secteurs de l'emploi		Total
			non prioritaire	prioritaire	
<b>Orientation politique</b>	Tendance gauche	Effectif	84	161	245
		Pourcentage	34%	66%	100%
	Tendance droite	Effectif	115	135	250
		Pourcentage	46%	54%	100%
<b>Total</b>		Effectif	199	296	495
		Pourcentage	40%	60%	100%

Annexe 10 – Priorité à la diversification de la répartition des secteurs de l'emploi en  
fonction de la région de résidence

			Diversification de la répartition des secteurs de l'emploi		Total	
			non prioritaire	prioritaire		
<b>Régions</b>	Littoral	Effectif	136	160	296	
		Pourcentage	46%	54%	100%	
	Montagnes neuchâtelaises	Effectif	37	92	129	
		Pourcentage	29%	71%	100%	
	Val-de-Ruz	Effectif	14	22	36	
		Pourcentage	39%	61%	100%	
	Val-de-Travers	Effectif	13	27	40	
		Pourcentage	33%	67%	100%	
	<b>Total</b>		Effectif	200	301	501
			Pourcentage	40%	60%	100%

## Annexe 11 – Calculs divers

Les chiffres de base sont tirés de : Conseil d'Etat. (2013). Cohésion cantonale : *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au rapport de la commission consultative de la cohésion cantonale en réponse à la recommandation 10.136, du 25 mai 2010, "Tenue d'Etats généraux de la cohésion cantonale"*. Neuchâtel

### Structure de l'emploi public

Utilisation de la colonne « Emploi public : communal, cantonal, confédéral, de district et autre »

n1 = « Agglomération Neuchâtel »

n2= « Agglomération La Chaux-de-Fonds »

n3= « District Val-de-Ruz »

n4= « District Val-de-Travers »

$N=n1+n2+n3+n4$

Définition du taux d'emplois publics par région :

$(nx/N)*100$

### Structure de l'emploi privé

Utilisation des quatre colonnes : « emplois dans les grandes entreprises », « emplois dans les entreprises moyennes », « emplois dans les petites entreprises » et « emplois dans les micro-entreprises ».

$\Sigma x1$ = somme de tous les « emplois dans les grandes entreprises »

$\Sigma x2$ = somme de tous les « emplois dans les entreprises moyennes »

$\Sigma x3$ = somme de tous les « emplois dans les petites entreprises »

$\Sigma x4$ = somme de tous les « emplois dans les micro-entreprises »

$X= \Sigma x1+ \Sigma x2+ \Sigma x3+ \Sigma x4$

$Xn1$  = somme des emplois dans « Agglomération Neuchâtel »

$Xn2$ = somme des emplois dans « Agglomération La Chaux-de-Fonds »

$Xn3$ = somme des emplois dans « District Val-de-Ruz »

$Xn4$ = somme des emplois dans « District Val-de-Travers »

$Nx=Xn1+Xn2+Xn3+Xn4$

Définition du taux d'emplois privés par région :

$(Xnx/Nx)*100$

### Structure de la population

Utilisation de la colonne « Population en fin d'année »

n1 = « Agglomération Neuchâtel »

n2= « Agglomération La Chaux-de-Fonds »

n3= « District Val-de-Ruz »

n4= « District Val-de-Travers »

$N=n1+n2+n3+n4$

Définition du taux de population par région :

$(nx/N)*100$

Annexe 12 – Evaluation de l'accès aux infrastructures selon la région de résidence.

Evaluation de l'accès depuis la commune de résidence	Infrastructures de transports publics (trains, bus, trams, etc.)			Infrastructures sanitaires (hôpitaux, pharmacies, centres de soin, etc.)			Infrastructures éducatives (écoles professionnelles, supérieures, etc.)			Infrastructures politiques (siège des institutions, soit du gouvernement et du Grand Conseil)			Infrastructures administratives (offices et services cantonaux)		
	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Littoral	203	91	294	244	49	293	254	34	288	254	28	282	223	62	285
	69%	31%	100%	83%	17%	100%	88%	12%	100%	90%	10%	100%	78%	22%	100%
Montagnes neuchâteloises	71	56	127	46	82	128	72	55	127	68	51	119	58	63	121
	56%	44%	100%	36%	64%	100%	57%	43%	100%	57%	43%	100%	48%	52%	100%
Régions	19	17	36	26	10	36	26	9	35	29	5	34	27	9	36
	53%	47%	100%	72%	28%	100%	74%	26%	100%	85%	15%	100%	75%	25%	100%
Val-de-Travers	27	14	41	9	31	40	21	20	41	29	10	39	21	20	41
	66%	34%	100%	23%	77%	100%	51%	49%	100%	74%	26%	100%	51%	49%	100%
Total	320	178	498	325	172	497	373	118	491	380	94	474	329	154	483
	64%	36%	100%	65%	35%	100%	76%	24%	100%	80%	20%	100%	68%	32%	100%

## Annexe 13 – Centralisation des infrastructures en fonction de la région de résidence

Al échelle du Canton et parmi les domaines suivants, lesquels considérez-vous devoir être	Santé (hôpitaux, cliniques, etc.)				Education et formation obligatoires (école primaire et secondaire)				Education et formation non-obligatoires (écoles professionnelles, lycées, IEP, etc.)				Infrastructures politiques (siège des institutions, soit du gouvernement et du Grand Conseil)				Infrastructures administratives (offices et services cantonaux)			
	Devantage centralisé	Maintenu tel quel	Devantage décentralisé	Total	Devantage centralisé	Maintenu tel quel	Devantage décentralisé	Total	Devantage centralisé	Maintenu tel quel	Devantage décentralisé	Total	Devantage centralisé	Maintenu tel quel	Devantage décentralisé	Total	Devantage centralisé	Maintenu tel quel	Devantage décentralisé	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Littoral	149	75	72	296	25	239	33	297	69	190	38	297	40	234	23	297	97	133	67	297
% compris dans Régions	51%	25%	24%	100%	8%	81%	11%	100%	23%	64%	13%	100%	13%	79%	8%	100%	33%	45%	22%	100%
Montagnes neuchâtelaises	28	21	80	129	11	81	37	129	20	46	63	129	14	69	46	129	11	44	74	129
% compris dans Régions	22%	16%	62%	100%	8%	63%	29%	100%	15%	36%	49%	100%	11%	53%	36%	100%	9%	34%	57%	100%
Val-de-Ruz	22	8	5	35	3	30	3	36	8	24	4	36	2	32	2	36	6	21	9	36
% compris dans Régions	63%	23%	14%	100%	8%	84%	8%	100%	22%	67%	11%	100%	6%	89%	5%	100%	17%	58%	25%	100%
Val-de-Travers	16	3	22	41	5	21	15	41	10	10	21	41	2	31	8	41	6	20	15	41
% compris dans Régions	39%	7%	54%	100%	12%	51%	37%	100%	24%	25%	51%	100%	5%	75%	20%	100%	15%	49%	36%	100%
Total	215	107	179	501	44	371	88	503	107	270	126	503	58	366	79	503	120	218	165	503
% compris dans Régions	43%	21%	36%	100%	9%	74%	17%	100%	21%	54%	25%	100%	11%	73%	16%	100%	24%	43%	33%	100%

Annexe 14 – L'échec du RER-TransRUN n'aura pas d'effets négatifs  
sur l'organisation des projets futurs pour le Canton

	Effectifs	Pourcentage
D'accord	184	37%
Pas d'accord	310	63%
<b>Total</b>	<b>494</b>	<b>100%</b>

Annexe 15 – L'échec du RER-TransRUN a renforcé les divisions intracantonales  
entre le Littoral et les Montagnes neuchâteloises

	Effectifs	Pourcentage
Fortement	319	64%
Faiblement	138	27%
N'a eu aucune influence	44	9%
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>100%</b>

Annexe 16 – L'échec du RER-TransRUN a renforcé ma motivation  
à travailler sur d'autres projets futurs

	Effectifs	Pourcentage
D'accord	339	69%
Pas d'accord	155	31%
<b>Total</b>	<b>494</b>	<b>100%</b>

Annexe 17 – Priorité accordée à l'amélioration des infrastructures de transport

	Effectifs	Pourcentage
Très peu prioritaire	36	7%
Moyennement prioritaire	137	27%
Très prioritaire	329	66%
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100%</b>

Annexe 18 – Nécessité de soutenir le projet RUN

	Effectifs	Pourcentage
Dans une très faible mesure	94	19%
Dans une moyenne mesure	110	22%
Dans une très large mesure	297	59%
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>100%</b>

Annexe 19 – Intensité de l'impact du projet RUN sur l'avenir du Canton de Neuchâtel

	Effectifs	Pourcentage
Très faiblement	108	21%
Moyennement	143	29%
Très fortement	251	50%
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>100%</b>

## Annexe 20 – Compétitivité économique du Littoral

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	compétitivité faible	90	17.9	20.6
	compétitivité forte	347	68.8	79.4
	Total	437	86.7	100.0
Manquante	Système manquant <sup>52</sup>	67	13.3	
	Total	504	100.0	

## Annexe 21 – Compétitivité économique des Montagnes neuchâtelaises

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	compétitivité faible	175	34.7	39.7
	compétitivité forte	266	52.8	60.3
	Total	441	87.5	100.0
Manquante	Système manquant	63	12.5	
Total		504	100.0	

<sup>52</sup> Le système manquant correspond aux valeurs manquantes de l'analyse. On peut y retrouver les « non-réponses », les « sans avis », les « ne sait pas », etc. qui auraient été ventilées d'une analyse de corrélation mais qui apparaissent néanmoins dans les calculs de tableaux de fréquence, d'analyse descriptive.

### Annexe 22 – Compétitivité économique du Val-de-Ruz

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	compétitivité faible	221	43.8	53.1
	compétitivité forte	195	38.7	46.9
	Total	416	82.5	100.0
Manquante	Système manquant	88	17.5	
Total		504	100.0	

### Annexe 23 – Compétitivité économique du Val-de-Travers

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	compétitivité faible	296	58.7	70.1
	compétitivité forte	126	25.0	29.9
	Total	422	83.7	100.0
Manquante	Système manquant	82	16.3	
Total		504	100.0	

### Annexe 24 – Significativité de la compétitivité économique en fonction des variables sociodémographiques

	Littoral	Montagnes neuchâtelaises	Val-de-Ruz	Val-de-Travers
mandat politique	pas significatif	pas significatif	sig 0 0.020 V Cramer = 0.168	pas significatif
orientation politique	sig = 0.007 V Cramer = 0.130	sig = 0.005 V Cramer = 0.134	pas significatif	pas significatif
région de résidence	sig = 0.006 V Cramer = 0.169	sig = 0.013 V Cramer = 0.157	sig = 0.046 V Cramer = 0.139	pas significatif
profession	sig = 0.026 V Cramer = 0.182	sig = 0.006 V Cramer = 0.205	pas significatif	pas significatif

Annexe 25 – Evaluation de la compétitivité économique du Littoral  
en fonction de la région de résidence

			Littoral		Total
			compétitivité faible	compétitivité forte	
Région de résidence	Littoral	Effectif	65	198	263
		Pourcentage	24.7%	75.3%	100.0%
	Montagnes neuchâtelaises	Effectif	21	83	104
		Pourcentage	20.2%	79.8%	100.0%
	Val-de-Ruz	Effectif	3	29	32
		Pourcentage	9.4%	90.6%	100.0%
	Val-de-Travers	Effectif	1	36	37
		Pourcentage	2.7%	97.3%	100.0%
	Total	Effectif	90	346	436
		Pourcentage	20.6%	79.4%	100.0%

Annexe 26 – Evaluation de la compétitivité économique des Montagnes neuchâtelaises  
en fonction de la région de résidence

			Montagnes neuchâtelaises		Total
			compétitivité faible	compétitivité forte	
Région de résidence	Littoral	Effectif	86	173	259
		Pourcentage	33.2%	66.8%	100.0%
	Montagnes neuchâtelaises	Effectif	57	57	114
		Pourcentage	50.0%	50.0%	100.0%
	Val-de-Ruz	Effectif	15	17	32
		Pourcentage	46.9%	53.1%	100.0%
	Val-de-Travers	Effectif	16	19	35
		Pourcentage	45.7%	54.3%	100.0%
	Total	Effectif	174	266	440
		Pourcentage	39.5%	60.5%	100.0%

Annexe 27 – Evaluation de la compétitivité économique  
du Val-de-Ruz en fonction de la région de résidence

			Val-de-Ruz		Total
			compétitivité faible	compétitivité forte	
Région de résidence	Littoral	Effectif	141	110	251
		Pourcentage	56.2%	43.8%	100.0%
	Montagnes neuchâtelaises	Effectif	55	43	98
		Pourcentage	56.1%	43.9%	100.0%
	Val-de-Ruz	Effectif	14	19	33
		Pourcentage	42.4%	57.6%	100.0%
	Val-de-Travers	Effectif	11	22	33
		Pourcentage	33.3%	66.7%	100.0%
	Total	Effectif	221	194	415
		Pourcentage	53.3%	46.7%	100.0%

Annexe 28 – Evaluation de la compétitivité économique  
du Littoral en fonction de l'orientation politique

			Littoral		Total
			compétitivité faible	compétitivité forte	
Orientation politique	tendance gauche	Effectif	32	178	210
		Pourcentage	15.2%	84.8%	100.0%
	tendance droite	Effectif	57	164	221
		Pourcentage	25.8%	74.2%	100.0%
Total	Effectif	89	342	431	
	Pourcentage	20.6%	79.4%	100.0%	

Annexe 29 – Evaluation de la compétitivité économique  
des Montagnes neuchâtelaises en fonction de l'orientation politique

			Montagnes neuchâtelaises		Total
			compétitivité faible	compétitivité forte	
Orientation politique	tendance gauche	Effectif	69	142	211
		Pourcentage	32.7%	67.3%	100.0%
	tendance droite	Effectif	103	122	225
		Pourcentage	45.8%	54.2%	100.0%
Total	Effectif	172	264	436	
	Pourcentage	39.4%	60.6%	100.0%	

Annexe 30 – Significativité des facteurs d'attractivité économique  
en fonction des variables sociodémographiques

	politique fiscale pour les entreprises	accès aux transports	diversité des secteurs de l'emploi	gestion de l'espace
mandat politique	pas significatif	pas significatif	pas significatif	pas significatif
orientation politique	sig = 0.000 V Cramer = 0.319	sig = 0.000 V Cramer = 0.193	pas significatif	sig = 0.007 V de Cramer = 0.121
région de résidence	sig = 0.039 V Cramer = 0.129	pas significatif	pas significatif	pas significatif
profession	sig = 0.002 V Cramer = 0.207	pas significatif	pas significatif	pas significatif

Annexe 31 – Evaluation de la politique fiscale pour les entreprises comme facteur  
d'attractivité économique en fonction de l'orientation politique

			La politique fiscale pour les entreprises comme facteur d'attractivité économique		
			pas coché	coché	Total
<b>Orientation politique</b>	tendance gauche	Effectif	133	112	245
		Pourcentage	54%	46%	100%
	tendance droite	Effectif	58	192	250
		Pourcentage	23%	77%	100%
<b>Total</b>		Effectif	191	304	495
		Pourcentage	39%	61%	100%

Annexe 32 – Evaluation de l'accès aux transports/mobilité comme facteur  
d'attractivité économique en fonction de l'orientation politique

			L'accès aux transports / mobilité comme facteur d'attractivité économique		Total
			pas coché	coché	
<b>Orientation politique</b>	tendance gauche	Effectif	68	177	245
		Pourcentage	28%	72%	100%
	tendance droite	Effectif	116	134	250
		Pourcentage	46%	54%	100%
<b>Total</b>		Effectif	184	311	495
		Pourcentage	37%	63%	100%

Annexe 33 – Tableau croisé de l'aménagement/gestion de l'espace comme facteur  
d'attractivité économique en fonction de l'orientation politique

			L'aménagement / gestion de l'espace		Total
			pas coché	coché	
<b>Orientation politique</b>	tendance gauche	Effectif	156	89	245
		% compris dans orientation politique	63.7%	36.3%	100.0%
	tendance droite	Effectif	187	63	250
		% compris dans orientation politique	74.8%	25.2%	100.0%
<b>Total</b>		Effectif	343	152	495
		% compris dans orientation politique	69.3%	30.7%	100.0%

### Annexe 34 – Stratégies de soutien aux entreprises

		Réponses		Pourcentage d'observations
		N :	Pourcentage :	
Stratégies de soutien aux entreprises	Un encouragement à l'innovation	317	35.3%	63.5%
	Une plus grande ouverture des marchés	76	8.5%	15.2%
	Un renforcement de l'éducation et de la formation	287	32.0%	57.5%
	Un soutien au financement des entreprises	149	16.6%	29.9%
	Autres	69	7.7%	13.8%
Total		898	100.0%	180.0%

### Annexe 35 - Significativité des stratégies de soutien aux entreprises en fonction de l'orientation politique

	encouragement à l'innovation	renforcement de l'éducation et de la formation	soutien au financement des entreprises
mandat politique	sig = 0.022 V Carmer = 0.152	pas significatif	pas significatif
orientation politique	sig = 0.005 V Carmer = 0.126	sig = 0.000 V Cramer = 0.220	sig = 0.001 V Cramer = 0.152
région de résidence	pas significatif	pas significatif	pas significatif
profession	pas significatif	sig = 0.036 V Cramer = 0.174	sig = 0.024 V Cramer = 0.181

Annexe 36 – L’encouragement à l’innovation comme stratégie de soutien  
aux entreprises en fonction de l’orientation politique

			Un encouragement à l'innovation comme stratégie de soutien		Total
			pas coché	coché	
Orientation politique	Tendance gauche	Effectif	74	169	243
		Pourcentage	30.5%	69.5%	100.0%
	Tendance droite	Effectif	106	143	249
		Pourcentage	42.6%	57.4%	100.0%
Total		Effectif	180	312	492
		Pourcentage	36.6%	63.4%	100.0%

Annexe 37 – Le renforcement de l’éducation et de la formation comme stratégie  
de soutien aux entreprises en fonction de l’orientation politique

			Un renforcement de l'éducation et de la formation comme stratégie de soutien		Total
			pas coché	coché	
Orientation politique	Tendance gauche	Effectif	76	167	243
		Pourcentage	31.3%	68.7%	100.0%
	Tendance droite	Effectif	132	117	249
		Pourcentage	53.0%	47.0%	100.0%
Total		Effectif	208	284	492
		Pourcentage	42.3%	57.7%	100.0%

Annexe 38 – Le soutien au financement des entreprises comme stratégie  
de soutien aux entreprises en fonction de l'orientation politique

			Un soutien au financement des entreprises comme stratégie de soutien		Total
			pas coché	coché	
Orientation politique	Tendance gauche	Effectif	187	56	243
		Pourcentage	77.0%	23.0%	100.0%
	Tendance droite	Effectif	157	92	249
		Pourcentage	63.1%	36.9%	100.0%
Total		Effectif	344	148	492
		Pourcentage	69.9%	30.1%	100.0%

Annexe 39 – Création d'un Canton de l'Arc Jurassien selon l'orientation politique

			Création d'un canton de l'Arc jurassien		
			Oui	Non	Total
Orientation politique	1 (à gauche)	Effectif	15	9	24
		Pourcentage	62%	38%	100%
	2	Effectif	25	18	43
		Pourcentage	58%	42%	100%
	3	Effectif	43	30	73
		Pourcentage	59%	41%	100%
	4	Effectif	19	14	33
		Pourcentage	58%	42%	100%
	5	Effectif	8	10	18
		Pourcentage	44%	56%	100%
	6	Effectif	21	19	40
		Pourcentage	53%	47%	100%
	7	Effectif	21	49	70
		Pourcentage	30%	70%	100%
	8	Effectif	25	55	80
		Pourcentage	31%	69%	100%
	9	Effectif	9	16	25
		Pourcentage	36%	64%	100%
	10 (à droite)	Effectif	5	5	10
		Pourcentage	50%	50%	100%

#### Annexe 40 – Collaboration avec la France voisine

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	oui	274	54.4	54.7
	non	155	30.8	30.9
	je ne sais pas	72	14.3	14.4
	Total	501	99.4	100.0
Manquante	Système manquant	3	.6	
Total		504	100.0	

#### Annexe 41 - Collaboration avec la France voisine en fonction de l'orientation politique

		Collaboration avec la France voisine			Total	
		oui	non	je ne sais pas		
Orientation politique	tendance gauche	Effectif	171	39	36	246
		Pourcentage	69.5%	15.9%	14.6%	100.0%
	tendance droite	Effectif	102	113	36	251
		Pourcentage	40.6%	45.0%	14.3%	100.0%
Total	Effectif	273	152	72	497	
	Pourcentage	54.9%	30.6%	14.5%	100.0%	

#### Annexe 42 – Collaboration avec la France voisine en fonction du sexe

		Collaboration avec la France voisine			Total	
		oui	non	je ne sais pas		
Sexe	Un homme	Effectif	208	121	33	362
		Pourcentage	57.5%	33.4%	9.1%	100.0%
	Une femme	Effectif	65	32	39	136
		Pourcentage	47.8%	23.5%	28.7%	100.0%
Total	Effectif	273	153	72	498	
	Pourcentage	54.8%	30.7%	14.5%	100.0%	